



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUILLET 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER,
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER,
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI,
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ,
Mme Édith LHEUREUX à M. Yves DAHAN,
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Michel GASTALDI (arrivé question n°00-2),
M. Jacques BARBERIS (arrivé question 01-01)

Présents : 36 / procurations : 11 / absents : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LEONETTI

Nous allons commencer par deux motions déposées par le Groupe PS et Verts.

Je donne la parole à Mme MURATORE.

00-A - MOTION DU GROUPE PS ET LES VERTS PORTANT SUR LA SACEMA

Mme MURATORE

Alors que la Ville atteint à peine 7 % de logements sociaux ; alors que dans la présentation du PLU, le Préfet a demandé à la Ville de préciser l'atteinte des logements annoncés ; alors qu'à la fin du PLU elle atteindra difficilement 9 à 10 %, soit encore très loin des obligations de la loi SRU, obligations qui vont de plus augmenter ; alors que l'argument premier pour expliquer ce retard est le coût du foncier ; nous apprenons que la SACEMA a décidé de vendre au privé la moitié de la parcelle de terrain sur laquelle est édifiée la résidence Lérina.

Lors de la présentation du rapport annuel des administrateurs de la SACEMA, rapport qui comprend aussi des projets, ni en 2009, ni en 2010 – nous ne disposons pas encore de 2011 – la vente de ce terrain n'a été abordée.

Dans le PLU, ce terrain est un emplacement réservé pour l'agrandissement de l'école de la Tournière et la création d'une voie piétonne entre le chemin de Rabiac-Estagnol et des Aloès.

Dans les avis exprimés sur le PLU, la SACEMA demandait la réduction de l'emplacement réservé pour l'extension de l'école de la Tournière, afin de permettre la réalisation d'un EHPAD. La réduction de cet emplacement réservé ne devait pas compromettre l'extension de l'école voisine.

Aujourd'hui, cet EHPAD devient un « centre de soins de suite de réadaptation et de rééducation de 109 lits » privé et on ne parle plus de l'agrandissement de l'école. Certes, il y aura dix logements sociaux, mais majoritairement des PLUS.

De plus, tout cela étant déclaré d'intérêt collectif n'est pas soumis aux règles de construction de la zone. Nous vous demandons d'intervenir auprès de la SACEMA pour que ce terrain reste sa propriété afin de permettre la construction de logements sociaux, l'agrandissement de l'école de la Tournière, la création de la voie piétonne.

Et ne nous dites pas, comme il a été dit aux riverains, qu'avec cet argent, vous pourrez construire 200 logements sociaux ailleurs, alors que vous n'aurez plus de terrain : c'est se moquer du monde. Nous dénonçons fréquemment le manque de volonté de constituer des réserves foncières pour la construction de logements. Voilà encore une occasion manquée. Merci.

M. LEONETTI

Je vais donner la parole à Mme BLAZY.

Premièrement, la SACEMA ne peut pas construire à cet endroit-là car elle a épuisé son COS.

Le deuxième élément, c'est que l'extension de l'école est préservée, elle n'est pas d'actualité, mais elle est préservée dans le futur PLU.

Troisièmement, c'est effectivement un équipement sanitaire qui avait été prévu dès l'origine. Il n'a pas de financement public, mais peut-être qu'il va en avoir un dans quelques années ou dans quelques semaines et s'il avait un financement public, ce serait un EHPAD. Ce n'est pas un EHPAD, c'est un « soin de suite » donc une structure sanitaire.

Donc, les éléments dont vous disposez montrent que ce qu'on a dit aux riverains est peut-être un peu laconique, mais qu'en réalité, si on fait avec des pertes importantes pour la SACEMA l'îlot Macé, par exemple, en centre-ville, c'est une SEM, donc il faut bien trouver un équilibre financier.

L'équilibre financier, elle le trouve en mettant à disposition un certain nombre de terrains.

Je pense que une structure sanitaire avec du logement social à cet endroit n'est pas quelque chose qui est incompatible avec la situation globale.

Enfin, à mes yeux, le fait de rajouter à côté d'un logement social un autre logement social va à l'encontre de ce que nous avons toujours préconisé, c'est-à-dire la diversité sur l'ensemble du territoire du logement social. Et si aujourd'hui, tout ce qu'a construit la SACEMA est à la fois de qualité et en même temps a une vie sociale efficace et sereine et tranquille, c'est bien parce que justement on a accepté cette diversité et cette dispersion du logement social sur l'ensemble du territoire et non pas concentrée en un seul endroit.

Mme BLAZY, si vous voulez ajouter quelque chose.

Mme BLAZY

Oui volontiers, merci. Le Conseil d'administration de la SACEMA a validé le 20 janvier 2010 la vente de ce terrain, d'une part, et comme vous l'avez dit, c'est très simple. La vente de ce terrain va permettre à la SACEMA d'acquérir 200 logements. Mais ces 200 logements sont déjà à notre porte, ils sont déjà là. On doit les acheter. Ils sont prêts, je dirais, vraiment prêts.

Il y a par exemple le *Plazza Verde*, la résidence *Coppelia* : 43 logements. Il y a le *Allia Garden* : 22 logements. Il y a la résidence *d'Emma* : 62 logements. Sans compter du terrain *Maro* où il y aura à peu près 40 logements dans la première tranche. Et vraiment, on en a besoin. Et moi je voudrais vraiment qu'on soit tous ensemble, s'il vous plaît, pour une fois. On devait signer là. On devait signer au mois de juillet la vente de ce terrain. Comme le projet a été bien sûr attaqué, je n'en dirai pas plus, bien entendu, on prend du retard.

M. LEONETTI

Si moi je vais en dire plus, Mme BLAZY. Il a été attaqué par les gens qui habitent le logement social pour qu'il n'y ait pas de construction et surtout pas de logement social. Ce qui est assez paradoxal quand même dans ce territoire, c'est qu'à partir du moment où j'ai un logement social, il faut pas que j'en ai en face de moi. Voilà !

Je le dis parce que c'est la réalité et qu'elle me paraît assez insupportable, en tout cas dans les motivations sur lesquelles le permis a été attaqué.

Donc simplement, la SEM, c'est une société d'économie mixte. On ne peut pas lui demander d'avoir des fonds propres et d'être concurrentielle avec d'autres comme Érilia ou Habitat 06 et de dire, elle ne peut pas y aller parce que la concurrence fait que la SACEMA ne peut pas y aller. Et quand elle peut trouver des fonds propres sur une structure qui est à la fois sanitaire et sociale, à ce moment-là, on dit « on ne le fait pas parce qu'il faudrait faire que du social ». Il faut trouver les éléments d'équilibre entre l'un et l'autre. C'est un élément d'équilibre et vous le voyez, la décision a été prise il y a deux ans. Donc, elle n'est pas prise en catimini et si elle est retardée aujourd'hui, c'est plus, je dois le dire, par l'égoïsme de certains que par l'absence de volonté de la municipalité.

Mme BLAZY

Je voudrais juste rajouter simplement qu'en plus de tout cela, il y aura 40 emplois ! 40 emplois ! De nos jours, est-ce que l'on peut se passer de cela ? Voilà, merci.

M. LEONETTI

Ah, mais ça, l'emploi... les socialistes ne savent pas ce que c'est que la création d'emplois. Donc, c'est autre chose. M. PIEL.

M. PIEL

Oui. Ça fait un certain temps qu'on est sur ce dossier. J'ai entendu ce que vient de dire Mme BLAZY et quelque part, on en avait déjà parlé.

Et ces logements qu'elle a évoqués, c'est au fur et à mesure. Pour nous, c'est quelque chose qui va arriver assez vite.

Malheureusement, je n'ai pas entendu dans cette liste les studios du Val d'Or.

Mme BLAZY

Je voulais en parler.

M. PIEL

Ah, je suis désolé.

M. LEONETTI

C'est moi qui lui ai coupé la parole !

M. PIEL

D'accord.

Simplement voilà, on est là sur une trentaine de studios, une propriété qui est un peu en déshérence par rapport à un gestionnaire qui l'a abandonnée, des personnes âgées qui sont dans certains de ces studios qui les occupent encore, mais beaucoup qui sont vides.

C'est quand même scandaleux d'avoir dans cette ville ce genre de résidence qui est... voilà. Donc on a mis en liaison, si j'ose dire, en relation Mme BLAZY et le propriétaire. Je sais que les choses avancent.

Pour nous, c'est très important de récupérer rapidement ces studios. Il y a aujourd'hui des personnes âgées en particulier qui n'ont pas de logement, qui sont hébergées, etc. Donc si Mme BLAZY me dit que c'était dans la liste, tant mieux parce que vous comprenez bien que avec le propriétaire actuellement c'est un peu dur, que les locataires actuels qui se sont un peu rebiffés et elles ont bien raison... je dis « elles » parce que ce sont essentiellement des dames.

Et donc nous, nous participons à l'achat rapide de cette résidence et au fait qu'on a, là, des logements qui vont être accessibles de suite.

M. LEONETTI

M. PIEL, on est d'accord sur l'achat rapide.

M. PIEL

Très bien !

M. LEONETTI

Mais vous n'ignorez pas que... enfin, on dérive un peu de ce qui a été dit.

M. PIEL

Si vous permettez, c'est pour expliquer que nous ne participerons pas à ce vote...

M. LEONETTI

Ah d'accord !

M. PIEL

...parce que nous avons... nous comprenons les explications de Mme BLAZY et nous... pour nous l'urgence, c'est l'achat de ces logements qui sont...

M. LEONETTI

Si aujourd'hui on n'achète pas, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas les normes de sécurité...

M. PIEL

Non, mais, ça permettra...

M. LEONETTI

...et que le prix nous paraît trop élevé par rapport...

M. PIEL

Je sais bien.

M. LEONETTI

...aux normes de sécurité qu'il faut mettre en place. Mais la volonté d'acheter est totale et vous pouvez compter sur nous sur ce sujet.

Bien ! Écoutez, je crois que les explications sont données. Qui est pour la motion présentée par Mme MURATORE ? Mme MURATORE, je suppose quand même.

Mme MURATORE

Je ne demandais pas un vote. Je souhaitais vous interpeler sur ce problème et c'est tout. Voilà !

M. LEONETTI

Non, non, c'est une motion, Mme MURATORE. Donc...

Mme MURATORE

Pardon ?

M. LEONETTI

C'est une motion.

Mme MURATORE

Oui.

M. LEONETTI

Si c'est une interrogation, vous n'avez pas le droit de le faire.

Mme MURATORE

Donc deux.

M. LEONETTI

Donc deux. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie. Donc la motion n'est pas adoptée.

Délibération rejetée à la majorité par 41 voix POUR sur 44 (1 abstention : Mme VERCNOCKE ; 2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY), après que M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote.

M. LEONETTI

Nous passons maintenant à la deuxième motion présentée par le parti socialiste.

00-B - MOTION DU GROUPE PS ET LES VERTS PORTANT SUR NICE MATIN

Mme MURATORE

Les antibois ont tout d'abord été contents de voir Nice Matin gratuit. Puis ils ont vu que ce Nice Matin était offert par la ville d'Antibes donc payé par leurs impôts.

Là, ils ont été plutôt choqués que la Ville, donc les contribuables antibois, paye une double page de publicité pour l'action du Maire au sujet du renouvellement de la DSP eau potable, mais qu'en plus, la Ville achète le journal en entier.

Nous dénonçons ce type de pratique. Un journal municipal existe, Infoville, destiné à la promotion des actions de la municipalité – d'ailleurs là aussi, une double page sur l'eau – sans qu'il soit nécessaire d'acheter des pages de publicité et encore moins le journal entier à Nice Matin.

Que le délégataire se fasse de la publicité passe encore, mais que ce soit la Ville, c'est inadmissible. Alors nous souhaitons connaître le coût de cette publicité, sur quel budget cela sera imputé. Merci.

M. LEONETTI

J'ai une longue réponse bien circonstanciée, mais je vais vous dire deux choses.

La première, c'est que le budget publicitaire de la Ville d'Antibes est un budget qui est équilibré et qui est voté en Conseil municipal. Et que cette année, alors que c'est une année qui, à mon avis, était un peu électorale, il a baissé de 35 % parce que j'ai estimé que à partir du moment où on avait un effort à faire et à faire faire à l'ensemble des services, il était logique que l'effort porte prioritairement sur la communication. Ça, c'est le premier point.

Je vous rappelle au passage, par exemple, l'augmentation de 100 % du budget Conseil Régional PACA qui lors d'un appel à l'ancien Président de la République publié dans trois quotidiens nationaux et quatre quotidiens régionaux a montré qu'il avait le sens de la communication et de l'intérêt général qui n'était pas partisan.

Si j'avais publié quelque chose qui appelle à voter contre l'actuel Président de la République et que vous veniez me le reprocher, je comprends. Après... ben oui ! Le prix de l'eau est le plus bas de France et on en retire une certaine fierté. Et au-delà de la fierté on veut le communiquer à nos concitoyens parce que c'est une des rares choses qui baisse dans ce pays et je crois bien que le parti socialiste aurait effectivement un certain nombre de difficultés à publier dans un journal quel qu'il soit une quelconque baisse qu'il envisage dans les semaines ou dans les mois à venir.

Donc effectivement, on a fait un choix. C'est un choix d'intérêt général. Il rentre dans le budget de la communication. Vous ne le votez pas parce qu'il est dans le budget, mais il est dans le budget. Il a baissé de 35 % et dans une période dans laquelle généralement les municipalités augmentent leur budget communication pour des raisons que vous pouvez imaginer. Voilà !

Donc c'est clair. Si vous me dites ensuite, on veut sur le plan législatif interdire à toutes les municipalités, à toutes les collectivités, de faire des encarts de communication à l'intérieur de la presse quotidienne régionale, alors dites-le et faites-le et je vous prie de croire que la comparaison sera simple. Tiens, l'année dernière, le Conseil Régional de Bourgogne a augmenté sa communication de 200 % avec une communication qui était à moitié centrée sur les élections nationales.

Donc c'est dire que peut-être qu'après les élections, rappeler à nos concitoyens qu'ils ont le prix de l'eau le plus bas de France, c'est une bonne chose.

Et je vous remercie d'ailleurs de poser la question parce que comme je pense que Nice Matin reflètera votre question et ma réponse, ça permettra de rappeler aux antibois qu'effectivement la Municipalité a fait en sorte qu'ils aient le prix de l'eau le moins cher de France. Et vous comprenez bien que dans ces conditions, je ne suis pas favorable à votre motion.

Monsieur PIEL.

M. PIEL

Oui là aussi, l'explication de vote, effectivement, je crois qu'il faut le rappeler souvent aux antibois que l'eau est la moins chère parce qu'ils s'en rendent pas compte pour l'instant.

Ils n'ont pas reçu de facture et quand ils recevront la facture, ils verront que la baisse est très minime en termes d'euros. Voilà !

M. LEONETTI

Non. Sur les 120 premiers m³, c'est-à-dire 50 % des antibois paieront 74 % de moins ...

M. PIEL

Voilà ! On verra ce que ça représentera.

M. LEONETTI

S'ils ne s'en aperçoivent pas, c'est que vraiment ils ont ouvert le robinet sans le fermer !

M. PIEL

C'est ça.

Deuxième point, vous avez évoqué une augmentation, si j'ai bien compris, du budget d'un Conseil Régional de 100 %.

M. LEONETTI

Oui, voilà !

M. PIEL

Heureusement que vous avez rajouté « Bourgogne » ! Parce que en réalité, ce n'est pas parce que c'est une année électorale que vous vous êtes retenus de faire de la communication institutionnelle. C'est tout simplement parce qu'en année électorale, on n'a pas le droit de faire de la communication institutionnelle.

M. LEONETTI

Non, mais on a le droit de la faire au même niveau que l'année précédente.

M. PIEL

Tout à fait !

M. LEONETTI

Et de l'avoir baissé de 35 %, ça montre bien qu'il y avait une volonté de notre part de ne pas utiliser la communication municipale à d'autres fins que l'information du public. D'accord ?

M. PIEL

Je dis que là, en période électorale, la communication institutionnelle est très contrôlée et que cet encart publicitaire ne pouvait pas se faire, par exemple, avant les élections. On est bien d'accord. Donc il se fait après.

Mais on aurait peut-être participé au vote si, ne serait-ce que le titre de cette... je sais pas si c'est une motion ou un vœu, enfin peu importe.

Mais franchement aujourd'hui, si la presse quotidienne n'a pas de publicité institutionnelle, je pense qu'elle met la clé sous la porte immédiatement. Donc nous, nous participons... nous ne sommes pas d'accord avec le contenu.

D'autant que vous dites à un moment donné, je crois, qu'on ne coupe pas l'eau aux gens à Antibes. Une personne est restée neuf jours sans eau, là, dernièrement. Donc, mais c'est de la publicité institutionnelle. Nous participons à l'idée qu'aujourd'hui, la presse est en grandes difficultés, on voit bien ce qui se passe, là aussi, les restructurations, les licenciements, etc. sans publicité institutionnelle, la presse régionale va disparaître.

Donc effectivement comme la Ville, le Conseil Régional réfléchit à sa communication institutionnelle dont vous vous êtes fait l'écho, mais croyez bien qu'on le réfléchit de façon très équilibrée et quelque part quand il y a une publicité de ce type, je pense que ça serait bien au-delà du contenu que nous ne partageons pas, mais l'effort que fait la Ville pour participer au soutien de la presse, ça serait bien qu'il soit mieux réparti, vous voyez, par exemple. Donc quelque part, c'est ce genre de publicité, je le répète, qui tient la presse la tête hors de l'eau. D'autre part, ne serait-ce que pour cette raison...

M. LEONETTI

La ville d'Antibes tient compte de la pluralité de la presse...

M. PIEL

Tout à fait !

M. LEONETTI

...dans tous ses encarts publicitaires.

M. PIEL

D'accord. Écoutez...

M. LEONETTI

Donc vous ne pouvez pas nous accuser de ça.

M. PIEL

Non, non je n'accuse pas ! Je dis que ça serait mieux réparti. C'est tout.

M. LEONETTI

Voilà !

M. PIEL

En tout cas, nous, nous y sommes attentifs. Comme vous avez évoqué la Région, nous y sommes très attentifs. Donc nous ne participerons pas à ce vote non plus.

M. LEONETTI

Et je suis d'ailleurs favorable, M. PIEL, à ce qu'il y ait une charte de déontologie de l'ensemble des collectivités territoriales parce que je partage complètement votre avis sur ce sujet.

D'une part, la communication, l'information, elle passe par la presse quotidienne régionale et ils en ont besoin en matière de ressources. Ensuite, le problème est de savoir, comment on ne détourne pas cette communication dans une valorisation, je dirais, hyper personnalisée de la communication.

Donc dans la communication, il faut que si on fait une communication sur le tri sélectif, sur le prix de l'eau, sur le ramassage des ordures ménagères, sur le transport en commun en site propre, moi je continue à penser que c'est de l'intérêt général d'informer nos concitoyens.

Je ne peux pas demander à la presse quotidienne régionale qu'ils fassent beaucoup d'informations sur des sujets qui relèvent de l'intérêt général. Leur intérêt à eux, c'est d'informer en toute liberté l'ensemble de nos concitoyens. Donc moi je serai assez favorable à ce que, comme le « Canard Enchaîné » appelle ça « ma tête partout, ma gueule partout », on évite la personnalisation de la communication et qu'on l'oriente dans l'intérêt de l'information de nos concitoyens.

À ce moment-là, on trouvera effectivement le juste équilibre entre la liberté de la presse qui est maintenue, l'intérêt général qui est défendu et la communication qui est de type institutionnelle.

Donc je ne suis pas favorable à la motion. Qui est favorable à la motion présentée par Mme MURATORE ? Deux. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération rejetée à la majorité par 42 VOIX POUR sur 44 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY), après que M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote.

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 5 AVRIL ET 11 MAI 2012 - ADOPTION

M. LEONETTI

Nous passons maintenant aux procès-verbaux des séances du 5 avril et du 11 mai. Cette délibération n'entraîne pas de remarques de la part de qui que ce soit et donc je vous propose de les adopter. Personne n'est contre, s'abstient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. GASTALDI

Présents : 37 / Procurations : 11 / Absent : 1

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

J'ai deux interventions : la Gauche et l'Écologie sur la décision 1, 9 et le marché Pizzorno. C'est ça ? Et le PS sur la 16 et la 20. Alors sur la 1, c'est l'exercice de... oui.

M. PIEL

...Parce que vous allez voir, ça va...

M. LEONETTI

Alors, je vais vous prier de m'excuser, mais je dois effectuer le mariage de personnes qui me l'ont demandé, donc je ne vais pas interrompre la séance et je vais passer les réponses à M. Jean-Pierre GONZALEZ, voilà, qui sont là. Et je vais donner la parole donc à la Gauche et l'Écologie, puis au PS et Verts. Si vous parlez succinctement, quand je serai revenu, il vous aura apporté la réponse. Si vous vous étalez sur les réponses...

M. PIEL

Non, non, mais sur les deux arrêtés, de toute façon, j'ai eu les informations donc...

Je n'interviendrai pas, je n'interviendrai que sur le marché, c'est tout. Voilà, c'est pour ça que vous alliez me répondre, mais ce n'est pas la peine. Et bon mariage !

M. LEONETTI

Le marché Pizzorno, s'il a diminué, ce n'est pas parce qu'on a diminué le nettoyage de Juan-les-Pins, c'est uniquement parce que on a repris beaucoup de secteurs en régie.

M. PIEL

Eh oui, mais là !

M. LEONETTI

Et je pense que ça devrait vous réjouir. Voilà !

M. PIEL

Ça me réjouit sauf que là, ça fait quand même encore six mois de plus avec un montant qui varie donc entre le moins et le plus, 700 000 à 1 500 000 euros, c'est-à-dire du simple à un peu plus que le double. Et vous venez de le dire, vous dites que ce service est mal effectué.

M. LEONETTI

Non, non !

Non, non, je n'ai pas dit ça.

M. PIEL

Ah ! Vous l'avez dit déjà par le passé que c'était... et qu'on avait repris...

M. LEONETTI

J'ai dit par le passé qu'il était mal effectué.

J'ai dit qu'il fallait faire des contrôles. On a effectué les contrôles et on a rectifié effectivement la qualité du service en fonction des prestations qui étaient demandées.

M. PIEL

D'accord !

Dans les contrôles qui se font, il serait bien de contrôler aussi les critères que j'ai vus dans la convention.

Dans la liste des critères environnementaux, il y a « Pizzorno s'engage... », je ne comprends pas pourquoi « environnementaux », d'ailleurs, je pense que ce sont plus des critères sociaux... « 1 000 heures de travail qui seront effectuées par des personnes en difficultés », c'est-à-dire des gens

qui sont éloignés du travail, etc.

Donc moi, je pose la question : Quel contrôle quant au fonctionnement de cette entreprise, en particulier sur ces salariés, qui sont quand même des salariés, sur leur contrat, sur le rapport de ces contrats et du Droit du travail, sur le fait que ces salariés donc aujourd'hui ne touchent pas le SMIC, par exemple, dans le travail qu'ils font.

Donc je pense qu'on ne peut pas fermer les yeux, même si c'est évidemment une délégation de service public, c'est quand même la Ville qui est le délégant et donc on doit être sur ces dossiers.

M. LEONETTI

Il y a un engagement sur le fait d'employer des personnes qui sont éloignées de l'emploi et en insertion.

M. PIEL

Oui, mais il faut les payer quand même, vous voyez !

M. LEONETTI

Ensuite, je ne me substitue pas non plus aux contrôles du travail. Il y a une délégation, ensuite il y a une législation. Si M. PIZZORNO est en infraction avec la législation sur le travail, il est sanctionné, mais il n'est pas sanctionné par la Ville d'Antibes.

Par contre, si une sanction sur la législation du travail est transmise à la Ville d'Antibes et qu'elle en ait connaissance, il y aurait – mais c'est du conditionnel – à ce moment-là, une rupture de la délégation de service public.

Mais ne me faites pas faire le travail du contrôle de la médecine du travail ou de...

...Écoutez, ce qui se passe, c'est que le travail doit être effectué et que les critères qui ont été demandés concernant l'emploi de personnes en situation de difficultés soient respectés.

Ensuite, je ne vais pas contrôler les personnes, les salaires. Je suppose qu'ils sont en conformité avec la réglementation française en cours.

Il y a sur toutes les entreprises, des contrôles du travail pour vérifier que ces choses-là sont effectuées.

On ne va pas vérifier toutes les entreprises de la ville et savoir si à tel endroit ou à tel endroit, il y a une infraction ou il n'y en a pas.

Vous avez une délégation de service public avec les plages. Si sur une plage il y a une infraction qui est décelée par le contrôle du travail, elle n'incombe pas à la Ville d'Antibes. Pour autant, s'il y a une infraction et qu'elle est transmise à la Ville d'Antibes, elle peut mettre fin à la délégation de service public. On ne peut pas faire ce contrôle-là quand même ! Mme MURATORE.

Départ de Monsieur le Maire – La procuration de M. GENTE s'annule. La présidence est assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

Présents : 36 / Procurations : 10 / Absents : 3

M. GONZALEZ

Mme MURATORE, on vous écoute.

Mme MURATORE

Il y avait la décision pour la mise à disposition pour l'Association Terre enfantine. Or, nous constatons que cette année, vous n'annoncez plus « école Montessori », mais « Association Terre enfantine ». De ce fait, la subvention pourrait devenir légale. Mais l'article de Nice Matin et leur site indiquent clairement « école Montessori » et de plus, déclarée à l'Éducation nationale, ce qui ne veut rien dire et est même trompeur pour les parents. L'école privée est soit agréée, soit elle ne l'est pas : les écoles Montessori ne sont pas agréées.

Alors sur le parc de la villa Eilenroc, nous renouvelons notre opposition à voir le parc de la villa Eilenroc devenir un parking pour les manifestations organisées à l'Hôtel du Cap. De plus, le prix demandé est ridicule comparativement à la manifestation organisée : 3 000 euros pour la Ville, 10 millions de dollars pour la manifestation.

Et puis, j'avais aussi une question sur le club nautique. Il y a un marché avec le club nautique. S'agit-il de la mise en œuvre de ce que vous annonciez au Conseil du 11 mai ? Je cite : « la contractualisation sur la base d'un marché d'une prestation de service passée avec les clubs de voile. » Comme il s'agit du premier marché pour ces prestations, il aurait été nécessaire que les élus soient informés.

Les deux clubs ont-ils été sollicités ? Quelles étaient les conditions de ce marché ? La notification du marché est le 2 mai, donc le marché était passé avant que les élus soient informés de la nouvelle procédure décidée par la Ville. Merci.

M. GONZALEZ

En ce qui concerne le centre d'accueil Montessori « Terre enfantine », effectivement cette école répond à un besoin puisqu'il y a des parents qui se sont inscrits.

Aujourd'hui, ils payent un loyer, ils ont accepté il y a deux ans maintenant de payer un loyer raisonnable par rapport à l'occupation pour quatre, cinq élèves et ça a fonctionné normalement sous l'égide d'ailleurs de l'Éducation nationale puisque c'est compris dans l'Éducation nationale.

D'autre part, l'an dernier, le nombre d'élèves a augmenté. Ils ont demandé un temps supplémentaire, le loyer a été augmenté. Et cette année effectivement, ils envisagent l'ouverture d'une classe supplémentaire et donc, ça correspond effectivement à une location traditionnelle par rapport à un service rendu à la population.

Alors, l'école Montessori, on peut dire, chacun peut penser ce qu'il veut de l'école privée, mais certains parents s'ils adhèrent à ce genre d'éducation, je ne vois pas pourquoi on les en priverait, dans la mesure où l'école Montessori est représentée dans le monde entier d'ailleurs, comme une école éducative qui peut correspondre à certaines difficultés d'enfants. Voilà !

En ce qui concerne le problème du stationnement du parc de la Villa Eilenroc et plus exactement du gala de l'amfAR, il faut savoir d'abord que ce gala de l'amfAR n'est pas simplement un gala de vedettes à but d'amusement, mais c'est essentiellement un gala au profit des soins contre le SIDA.

Mais on peut dire donc que d'abord par rapport à Cannes qui avait ce gala et qui l'a perdu il y a déjà deux, trois ans, nous étions très heureux de l'avoir récupéré sur la ville d'Antibes, que d'autre part en l'occurrence, il y a effectivement des véhicules et des véhicules professionnels, des radios et télévisions qui ont été stationnés à cet endroit et que c'était normal qu'on fasse payer un loyer qui correspondait à cette occupation.

Je fais remarquer, entre parenthèses, que lorsque nous avons soumis à l'Assemblée municipale il y a quelques mois les tarifs, l'opposition a voté contre. C'est bien dommage parce qu'on ne peut pas d'un côté voter contre les loyers que l'on réclame et après, estimer qu'ils sont insuffisants, surtout quand ils sont au profit de causes estimables comme la lutte contre le SIDA. Voilà !

Je crois qu'on a fait le tour des questions. Oui, je vais passer la parole à Éric PAUGET qui va vous répondre en ce qui concerne les problèmes du club de natation.

M. PAUGET

Oui effectivement, on l'avait annoncé au précédent Conseil municipal. La Commune a lancé une consultation pour toute l'activité de prestation voile. Il y a eu un marché avec une publicité, un marché. Il a été retenu après analyse des candidatures, l'association qui s'appelle « Clubs de voile d'Antibes » et effectivement, cette association qui est une nouvelle association, est le rapprochement et la fusion de nos deux clubs de voile, c'est-à-dire le Club nautique d'Antibes et le Yacht Club d'Antibes. Donc aujourd'hui, c'est cette association qui s'appelle « Clubs de voile d'Antibes » qui est titulaire de ce marché et cette association a vocation à devenir l'unique club de voile de la ville comme je l'avais

annoncé au précédent Conseil municipal.

M. GONZALEZ

Si vous le voulez bien, on va commencer par les questions que je devais présenter en attendant le retour de Monsieur le Député-Maire pour qu'il présente les siennes.

Arrivée de M. BARBERIS

Présents : 37 / Procurations : 10 / Absents : 2

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION - APPROBATION

M. GONZALEZ

Je vous rappelle que le PLU a été approuvé par le Conseil municipal en mai 2011.

A cette époque je vous avais dit que la nouveauté dans le PLU, c'est qu'il y avait la possibilité de révisions ou de modifications plus fréquentes parce que le législateur, dans sa grande sagesse, avait prévu justement qu'il y avait une évolution de l'urbanisme y compris même des règles et y compris même des règles externes telles que par exemple le Grenelle de l'environnement dont on va parler tout à l'heure.

Compte tenu de tous ces nouveaux facteurs, il était possible de prévoir des révisions de façon fréquente pour mettre le PLU toujours au goût du jour.

Donc aujourd'hui ce que l'on va vous présenter, c'est cette délibération de révision qui devrait durer deux ans environ avant un résultat concret, avec bien entendu une enquête publique. Et bien entendu, pendant ces deux ans, le PLU reste ce qu'il est.

Il n'y a pas de hiatus entre le PLU et cette nouvelle révision puisque tant que la révision ne sera pas suffisamment avancée et un projet arrêté qui nous permettrait à ce moment-là de mettre des sursis à statuer parce qu'il serait contraire à cette nouvelle révision, c'est le PLU qui aura droit de légalité jusqu'à ce moment-là. Donc voilà, je vais demander à Gilbert CERF de présenter les raisons de cette révision.

M. CERF (Directeur de l'Urbanisme)

Pour mémoire, le PLU a été arrêté le 29 janvier 2010 et approuvé le 13 mai 2011. C'est un document de planification urbaine qui exprime le projet de la Commune en matière de développement économique et social d'environnement et d'urbanisme à court et moyen terme. Pour gérer et adapter le document d'urbanisme, le législateur a prescrit trois procédures et à la modification simplifiée : la modification et la révision.

Les procédures de modifications ne peuvent être utilisées qu'à condition que le changement ne modifie pas les protections urbaines et naturelles. Elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD. Dans ce qu'on entreprend, on entreprend une révision du fait que les motifs qui vont suivre vont nous conduire à une révision parce que probablement on touche aux protections et on touchera certainement à l'économie générale.

Donc les motifs de cette révision portent d'abord sur l'aménagement de six secteurs de la commune, de l'amélioration de la répartition des logements pour actifs, de l'intégration des dispositions du Grenelle 2, de l'intégration du projet documents supra-communaux comme le bus-tram, le SCOT révisé, le PLH, etc., la modification ponctuelle dans son étendue du patrimoine, des emplacements réservés, du règlement, les adaptations du document lui-même.

Donc, le premier motif des aménagements de six secteurs de la commune que nous avons établis lors du PLU et sur lequel nous avons mis des servitudes urbaines. Il s'agit du secteur des Pétroliers, autour de la future salle de spectacle aussi, des secteurs des Quatre Chemins, au nord du quartier des Combes, du secteur des Terriers Nord et des Trois Moulins.

Le deuxième motif, c'est l'amélioration de la répartition des logements pour actifs pour une meilleure mixité sociale. L'harmonisation des pourcentages des servitudes de mixité sociale et de la répartition géographique des emplacements réservés destinés à ces programmes de logement mérite d'être réexaminée de façon à avoir une meilleure répartition et c'est à ce titre que l'on va étudier cette question.

Il y a l'intégration des dispositions du Grenelle 2 qui étaient intervenues après l'arrêt du PLU et que nous n'avions pas pu prendre en compte du fait de l'enclenchement de la procédure. Et il s'agit d'intégrer les principales finalités que sont la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions des gaz à effets de serre, de la lutte contre l'étalement urbain, de la préservation de la biodiversité et des quotités écologiques et du développement des communications électroniques.

Il s'agit aussi d'intégrer les projets et documents supra-communaux. Il s'agit d'inclure notamment les bus-tram. Les bus-tram ont été précisés à ce jour, donc on va pouvoir les intégrer. On a des projets qui sont en cours comme l'échangeur de Biot, par exemple.

Il faut prendre en compte aussi l'évolution des documents supra-communaux comme la révision du SCOT, le nouveau PLH qui a été adopté en décembre dernier et qui programme pour 2012/2017 la question de l'habitat, la révision du PDU (plan de déplacement urbain), le futur plan Energie-Climat qui démarre, qui est en cours.

Par ailleurs donc, l'application du document nous conduit aussi après un an d'expérience et puis pour les années à venir, de préciser un certain nombre de règles de droit au niveau du règlement, d'ajuster quelques points de détail, d'ajuster des délimitations d'espace de boisement parce qu'on a une meilleure connaissance du territoire au fur et à mesure que nous avançons, des jardins à protéger, des ajouts, des modifications ou des suppressions d'emplacements réservés au gré des besoins justement qui émergent à fur et à mesure que le document, que la vie s'écoule.

L'amélioration des protections relatives au patrimoine bâti remarquable dont nous découvrons aussi toujours de nouveaux endroits. L'actualisation des supports du PLU, bien entendu. Il s'agit d'avoir toujours un support à jour.

Voilà donc pour les motifs.

La procédure de révision va se dérouler en quatre phases : une phase de diagnostic qui reprendra notamment le Grenelle II qui est un gros point sur le développement durable, la phase de projet de débat qui portera sur la finalisation des orientations d'aménagement, la phase d'écriture réglementaire qui permettra d'arrêter le PLU révisé et une phase de finalisation qui s'achèvera par une enquête publique et une approbation à la clé.

Bien entendu, les modalités de concertation sont à définir. Elles sont définies aujourd'hui. Il y aura une large concertation publique pendant toute la durée avec une mise à disposition d'un registre et de toutes les communications et expositions possibles. Le bilan de cette concertation vous sera présenté lors du débat du PADD et lors de l'arrêt du projet révisé de PLU. Et en fait donc, deux expositions publiques seront prévues notamment lors du PADD et lors de l'arrêt du projet révisé.

C'est la Direction de l'Urbanisme qui conduira la procédure de révision et elle sera assistée par un bureau d'études pour les deux premières phases jusqu'à l'arrêt du projet.
Je vous remercie de votre attention.

M. GONZALEZ

Merci, M. CERF. Donc je pense que cela a été suffisamment exhaustif, explicatif. Les trois groupes, je crois, veulent intervenir. Donc Union pour Antibes Juan-les-Pins, M. MOLINE.

M. MOLINE

Chers collègues, effectivement en mai 2011, nous avons sévèrement et méthodiquement critiqué le Plan Local d'Urbanisme d'Antibes. Donc l'Union se satisfait de le voir mis en révision à peine 14 mois après son approbation.

D'ailleurs, qui pourrait contre de tels objectifs affichés : préserver et mettre en valeur les paysages, favoriser le logement pour actifs et développer les activités économiques, mieux vivre ensemble, mieux circuler et se déplacer autrement.

Nous rappelons déjà que nous ne sommes pas favorables à l'harmonisation générale des pourcentages de logements sociaux, en réponse à la plainte d'une association de quartier.

Avoir des zones à 100 %, c'est effectivement avoir des zones vivantes, car habitées à l'année et donc potentiellement dynamiques, ce qui crée également de l'emploi. Faire baisser le prix du foncier y compris à proximité, est une façon d'accélérer la construction de logements vis-à-vis de la loi SRU, vu le quintuplement annoncé de l'amende.

Ne perdons pas de vue qu'aujourd'hui, 70 % des Français donc 70 % des antibois et des juanais peuvent prétendre au logement social. Alors nous craignons que cette mesure bloque la production des logements nécessaires. D'ici 2015, nous verrons si l'opération LEVAUX, chemin de Saint-Claude arrive à sortir ou pas. Quant à l'espace Marena-Lacan, il n'est pas cité et nous espérons toutefois qu'il reste pour vous une priorité.

Nous espérons donc que ce PLU révisé aille dans la simplification réglementaire souhaitée et annoncée par Monsieur le Premier Adjoint lors d'une réunion impromptue avec les professionnels de l'acte de bâtir. Nous souhaitons une concertation la plus vaste possible dans l'intérêt général, afin que les élus de la prochaine mandature votent courant 2015 ce PLU révisé, ce document local si important pour notre avenir commun dans le plus large consensus possible.

Je terminerai en vous demandant le montant approximatif des budgets nécessaires au financement des démarches afférentes à la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Merci pour votre réponse.

M. GONZALEZ

Merci.

La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Nous constatons donc que cette révision est lancée un peu plus d'un an après l'adoption du Plan Local d'Urbanisme.

Vous précisez que cela permettra d'insérer les dispositifs prévus dans le Grenelle II qui a été promulgué le 12 juillet 2010, c'est-à-dire un an avant l'approbation du PLU au mois de mai 2011. Je ne cherche pas de chicanes sur les dates, ce que je cherche à comprendre c'est le pourquoi de cette révision très anticipée.

D'autres documents mériteraient d'être actualisés. Par exemple le plan de développement urbain (PDU), qui date de 2008 et dont les automobilistes et d'ailleurs les autres habitants de la ville constatent tous les jours son obsolescence.

Sur la méthode, vous développez les obligations légales et réglementaires qui sont obligatoires dans toutes révisions de PLU comme le stipule l'article 300 du Code de l'urbanisme. Par contre, vous n'évoquez pas de débat public, ni la constitution d'une commission ad hoc qui pourrait être celle de l'urbanisme qui se réunirait plus souvent, afin de suivre l'ensemble de la procédure. C'est la première de nos propositions donc : débat public à l'occasion des expositions et une commission ad hoc, pourquoi pas celle de l'urbanisme, qui suivrait l'ensemble de la procédure.

La deuxième proposition porte sur la liste des différents cadres et documents existants comme le PDU déjà évoqué, mais aussi le PLH de la CASA, le Projet d'aménagement et de développement durable. Nous vous proposons de prendre le temps du bilan et de l'évaluation de tous ces documents. Quelles applications depuis qu'il existe ? Quels abandons ? Il nous semble que ce temps ne sera pas perdu.

Notre troisième proposition porte justement sur les délais.

Alors, M. CERF vient d'évoquer environ deux ans, il l'a dit.

Bizarrement, il n'y a pas de délai inscrit dans la délibération, dans le rapport. Nous pensons que c'est indispensable. Il faut un planning, un rétroplanning dans cette délibération pour que le travail soit efficace et qu'il ne se dilue pas dans le temps.

Et pour tout se dire, deux ans, vous avez compris ça nous amène en 2014 et nous préférerions que le temps de travail sur ce PLU soit plus ramassé et là aussi, ne soit pas pollué par les échéances électorales.

Voilà donc pour ces trois propositions qui nous semblent raisonnables et empreintes de la fameuse démocratie participative.

Une deuxième accroche pour cette révision. Nous serons attentifs, vous le savez, à la place du logement social. La grande pénurie qui pousse de plus en plus de jeunes couples, de retraités de petits revenus, à quitter notre ville est insupportable.

Utilisons cette révision pour en faire une priorité y compris dans les réserves foncières. Pareil pour les équipements publics. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Premier Adjoint, que Montessori avait demandé la création d'une nouvelle classe. Moi je peux vous dire que dans les écoles publiques de la Ville, il y en a qui souhaitait que les classes ne ferment pas et puis, il y a des écoles qui sont surchargées aujourd'hui. Par exemple, je n'en dirai qu'une : Jean Moulin.

Donc, instituons des réserves foncières qui soient réellement utilisables, je dis « réellement utilisables » pour l'agrandissement de ces écoles. Et maintenant la question qui me semble la cause essentielle de cette révision précipitée, la levée des servitudes d'inconstructibilité.

Nous ne sommes pas contre a priori, surtout si la priorité du logement social en est l'objet principal. Mais la liste des emplacements de ces servitudes qui vont disparaître n'inaugure rien de bon. La ZAC des Pétroliers, les Prugnons c'est-à-dire autour de la salle de spectacle, les Quatre Chemins sur l'avenue Jules Grec, les Combes et les Terriers, le quartier des Croûtons, cela a été évoqué.

Cette énumération est la seule précision figurant dans ce rapport. On vient de nous présenter et je suis vraiment désolé et navré que ce document qu'il nous avait présenté, nous ne l'ayons pas. Il n'est pas d'ailleurs déposé en mairie dans les documents à consulter. Donc on vient de nous présenter là une carte, enfin des cartes, qu'on a du mal à situer à cette distance, mais dans le dossier c'est-à-dire sur ce que nous avons travaillé, ni carte, ni plan, aucune délimitation de ces espaces ne nous sont communiqués.

Pourtant, quand vous voulez, vous faites des projections remarquables. Celle-ci devrait nous être communiquée avant la fin du Conseil municipal pour qu'on puisse partir sur une base de travail partagée par tous. Merci.

Retour de Monsieur le Maire – avec la procuration de M. GENTE

Présents : 38 / Procurations : 11 / Absents : 0

M. GONZALEZ

Oui, M. PIEL, en ce qui concerne votre dernière remarque, elle est fondée. Je pense que ce document vous pouvez l'avoir avec les cartes. Et j'ai demandé à Gilbert CERF, si le Maire le permet...

M. LEONETTI

Bien sûr, tout de suite.

M. GONZALEZ

...de faire un tirage immédiatement et vous l'aurez... d'autant plus que ce document a été fait par rapport à la délibération qui est un peu plus réglementaire et donc une forme juridique et comme le langage juridique est quelquefois moins simple que le langage commun, nous avons préféré faire ce document qui nous semble plus explicite.

D'ailleurs, je vous remercie au passage de l'avoir trouvé remarquable. Donc... ah, ce n'est pas ça que vous avez dit. J'avais cru entendre cela !

M. LEONETTI

D'habitude, c'est remarquable. Là, c'est un peu moins remarquable.

M. GONZALEZ

Donc, on va vous le faire passer dans l'heure qui suit.

Pour revenir donc aussi aux réserves foncières, aux servitudes d'études que l'on lève, elles ne sont pas inconstructibles ou plutôt elles le sont dans la durée sur cinq ans. Et si on ne lève pas ces servitudes pendant les cinq prochaines années et maintenant dans les quatre prochaines années puisqu'elles ont été mises en place il y a déjà un an, eh bien, on aura le désagrément de construire encore des immeubles, car dessous ces servitudes d'études, il y a un règlement qui permet une constructibilité.

Mais ce que nous voulons nous, c'est faire un plan d'urbanisme sur chaque secteur, c'est-à-dire organiser l'urbanisme et non pas faire du ponctuel. Voilà donc la raison essentielle pourquoi il y a eu ces servitudes d'études qui ont été mises au dernier PLU et on s'en félicite, car cette étude maintenant qui va avoir lieu avec une concertation publique et principalement des riverains, des comités de quartier pour que justement nous tombions d'accord sur la forme urbaine, les logements qui conviendront avec la mixité sociale et fonctionnelle.

Voilà donc l'objet important de l'étude de ces servitudes d'études. Les servitudes foncières pour écoles, nous en avons quelques-unes et la Direction de l'Urbanisme travaille en concordance avec la Direction Education qui d'après son planning et d'après ses projections nous permet de dire où il faut faire des réservations à côté des écoles ou prévoir de nouvelles réservations foncières pour envisager effectivement et anticiper les besoins dans les 10 à 20 ans et 30 ans à venir.

Bien sûr, vous avez parlé du logement social, mais le logement social, vous savez qu'il a été notre préoccupation pendant la création de notre PLU et que l'établissement de notre PLU a vu justement l'intégration de la loi SRU dans sa totalité puisque les 20 % ont été respectés dans le cas du PLU.

C'est toute la commune qui doit maintenant fournir du logement social sur chaque collectif de plus de 1 000 m², à raison de 30 à 50 %. Notre souci et on s'était rendu compte avec Monsieur le Député-Maire que cette disparité de 30 à 50 % de logements sociaux pouvait être considérée comme certains propriétaires fonciers ou certains promoteurs comme un déséquilibre, comme peut-être même une injustice. Pourquoi 30 % dans l'un et pourquoi dans l'autre 50 % ? Donc nous avons préféré soumettre dans le cadre de cette révision, une unification à 40 %, ce qui nous permet d'avoir le même nombre de logements et même un peu plus que nous en avons avec l'ancienne règle et la mixité sociale nous semble plus juste et équitable sur toute la ville.

Voilà pourquoi nous souhaitons avoir cette modification qui vous sera proposée et qui sera mise en discussion bien sûr.

Il sera aussi question de supprimer certaines réservations foncières à 100 % dans certains endroits où elles ont été trop concentrées et où la mixité sociale, du coup, paraissait un petit peu amoindrie. Donc l'essentiel là aussi, c'est que l'on puisse retrouver dans l'ensemble du territoire par rapport au PLU, le nombre de logements sociaux prévus et qui correspondent à la loi SRU c'est-à-dire à la projection dans les 15 ans à venir des 20 % de logements sociaux.

Vous avez dit que vous ne voyez pas exactement pourquoi le Grenelle II n'avait pas été inclus dans le PLU, alors que c'était un an avant que le décret était sorti. Sauf que les documents d'urbanisme avaient été déjà arrêtés, que l'enquête publique était en cours et qu'il aurait fallu revenir en arrière, ré-arrêter le PLU une nouvelle fois, etc., et c'est pour ça que nous avons préféré continuer le PLU, son élaboration et sa prescription pour que nous ne retardions pas la sortie du PLU en sachant que de toutes les façons, à la première révision, nous introduirions le Grenelle II de l'environnement.

Je retiens aussi et j'en aurai terminé que vous avez demandé une commission ad hoc qui pourrait être la commission d'urbanisme. Je crois qu'on peut y souscrire tout à fait volontiers à cette proposition à savoir que la commission d'urbanisme servira de commission ad hoc pour la présentation du PLU et l'élaboration. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Bien sûr qu'on peut voter pour une révision du PLU. Mais on vote si cette révision prévoit au-delà de la mise en conformité avec la loi Grenelle II, la mise en conformité avec la loi SRU.

Alors vous avez répondu en partie, mais on sait qu'on est encore très loin des 20 %. Si ce PLU prévoit aussi d'intégrer la demande du préfet de préciser la réalisation des logements sociaux indiqués, le changement des zones, vous avez répondu, mais pour la mixité sociale, vous avez peut-être pensé que..., mais... regardez bien les textes, là aussi, à la demande du préfet, de revoir le zonage sur la ville et de répondre à la réalisation des 5 200 logements sociaux imposés par la loi et là encore demandés par le préfet dans les dires correspondants au PLU précédent.

On pourrait prévoir aussi la création de véritables pistes cyclables et pas seulement un peu de peinture sur les trottoirs, des infrastructures indispensables (crèches, écoles, salles de quartier), un bus en site propre qui part d'Antibes-les-Pins pour desservir la totalité de la ville et pas seulement Sophia-Antipolis.

Dans la présentation, on a l'échangeur de Biot qui n'était pas du tout prévu dans le PLU initial, donc on voit qu'il revient, mais il n'est pas dans les textes et un plan de déplacement cohérent facilitant réellement les déplacements doux et les transports en commun.

Il serait tout d'abord nécessaire d'actualiser le PADD, le PDU et les ZPPAUP qui protègent majoritairement des espaces privés et ne prévoient que très peu d'espaces verts publics protégés dans la ville. Donc une réorganisation de l'urbanisme pour limiter le mitage, grand consommateur d'espaces verts, d'énergie, de déplacements. Vous l'avez cité et c'était là encore une demande du préfet.

Alors, j'avais une question pour terminer, mais il a été en partie répondu. Comment seront menées ces études ? Avec l'appui d'un cabinet extérieur ? en interne ? Ce n'est absolument pas indiqué dans la délibération. Vous avez répondu « la Direction de l'Urbanisme assistée d'un bureau d'études », donc je prends note de cette réponse.

Donc nous allons voter pour la révision du PLU en fait sans avoir beaucoup de précisions sur la manière dont tout cela va être conduit. Merci.

M. GONZALEZ

Pour répondre d'ailleurs à M. MOLINE qui avait posé précédemment la question concernant le coût justement prévu par le bureau d'études, je crois que c'est autour de 80 000 euros qui sont prévus justement pour rémunérer le bureau d'études dans le cadre d'une révision par rapport à la durée qui est prévue aussi. Voilà, donc c'est la réponse essentielle.

Le reste, Mme MURATORE, bien entendu c'est le déroulé de la révision et de la procédure qui permettra d'intégrer tous les éléments dont vous avez avancé l'utilité et que nous jugerons ensemble, avec la population d'ailleurs, si cela est utile et de quelle façon. Merci.

M. LEONETTI

Pardon de pas avoir assisté à la première partie mais connaissant la délibération pour en avoir longuement discuté avec Jean-Pierre GONZALEZ, pourquoi a-t-on fait un PLU alors qu'on le révisé ?

Le PLU, c'est un document qui est vivant. Et si on attend chaque fois la dernière modification pour l'adopter de manière définitive, on aurait attendu encore la loi puis la nouvelle loi qui corrige la précédente loi.

Rappelez-vous que dans les trois dernières années, on a dit « ah oui, mais maintenant il y a le PPRIF, le plan de prévention de la lutte contre les incendies de forêt. Donc on reporte d'un an. » Et puis, il y a le Grenelle I. Bon ! Et puis, il arrive le Grenelle II. Puis, les lois continueront dans ce domaine. Il est

possible qu'il y ait encore quelques rectificatifs à apporter.

Donc, adoptons, révisons. Jean-Pierre GONZALEZ vous a expliqué pourquoi c'est une révision et en fait, c'est mieux. Parce que la révision, elle implique une transparence totale et une concertation qui fait que ce n'est pas un petit truc qu'on fait dans son petit coin, mais c'est une véritable concertation.

À mes yeux, il y a quand même trois éléments majeurs. Le premier élément, c'est qu'on ne peut pas laisser les zones en devenir qu'on a figées. Et il faut donner des réponses le plus rapidement possible.

Bien sûr qu'on a encore quatre ans ! Mais si on pouvait donner des réponses plus rapides, ça permettrait quand même d'avoir une vision pour les propriétaires fonciers, pour ceux qui veulent se loger, pour ceux qui veulent organiser l'urbanisme commercial et de voir exactement de quoi il retourne.

Donc ces zones à enjeux, plus vite on dira exactement ce que l'on veut de manière précise et mieux ça vaudra. Le deuxième point, c'est le Grenelle. Bon, il arrivait en percussif avec la délibération. On a choisi d'adopter, de réviser derrière, je pense que c'est la solution la plus sage. Elle augmentera les éléments de développement durable qu'il y avait déjà inclus dans le PLU.

Le logement social, Jean-Pierre GONZALEZ l'a très bien dit. 30, 35, 40 et 50. Certains disent « et pourquoi moi j'ai 35 et pourquoi l'autre il a 40 ou 50 ? ». Bon ! On veut de la mixité sociale ? on la veut partout ? Eh bien, c'est 40 partout !

Je pense que ça serait tellement plus simple à expliquer à tout le monde qu'il en soit ainsi plutôt que d'essayer d'expliquer que là, il y a un peu plus ou un peu moins.

Et quand vous regardez la carte des logements sociaux sur la ville d'Antibes aujourd'hui, c'est harmonieusement réparti. Bien sûr, quand je vais à la Fontonne, on me dit c'est là qu'il y en a le plus. Mais en réalité, quand je vais à Antibes-les-Pins, c'est vraiment là qu'il y en a le plus. Et puis quand je me trouve aux Semboules, c'est encore plus là qu'il y en a le plus. Donc il y en a partout et tant mieux ! Et c'est parce qu'il y en a partout, dispersés sur l'ensemble de la ville, que les choses sont harmonieusement acceptées et que les choses se passent bien.

Dernier point. Il y a un Plan Local de l'Habitat, quand même qui a été adopté. Je rappelle quand même, Mme MURATORE, qu'il a été adopté par la Région. La Région ! Donc, il a été adopté à l'unanimité. Donc continuez à dire « vous êtes en infraction avec la loi et gnagna... » !, on n'est pas en infraction avec la loi ! On est avec un objectif qui est fixé dans la loi et on tend vers cet objectif au travers d'un PLU qui a été approuvé par le préfet avec les remarques justement sur logement social qui ont été incluses et avec un PLH qui s'inclue dans le PLU et qui a été adopté à l'unanimité, Mme MURATORE.

...Mme MURATORE, ne dormez pas ! Ne faites pas semblant d'écrire ! Ça a été adopté à l'unanimité avec un avis favorable du représentant de la Région socialiste. Vous m'entendez bien là ? Voilà ! Donc, prenez-le en compte, voilà !

M. PIEL

Une précision, M. le Maire !

M. LEONETTI

Oui.

M. PIEL

Ça n'a pas été adopté à l'unanimité par le Conseil Régional.

M. LEONETTI

Non !

M. PIEL

Ça a été adopté à l'unanimité par un...

M. LEONETTI

Le Conseil Régional n'a pas à dire...

M. PIEL

Il n'a pas délibéré dessus.

M. LEONETTI

Il n'a pas à délibérer dessus !

M. PIEL

Voilà !

M. LEONETTI

Ça a pas été adopté en Conseil des ministres non plus parce qu'ils ont rien à dire là-dessus. Voilà !

M. PIEL

Le représentant du Président du Conseil Régional à une commission qui se réunit à Marseille a validé le PLH.

M. LEONETTI

Oui, je suppose.

M. PIEL

Ce n'est pas l'unanimité du Conseil Régional.

M. LEONETTI

Non, mais c'est à l'unanimité de l'Agence régionale qui comprenait toutes les associations des droits des plus démunis ...

M. PIEL

Exactement !

M. LEONETTI

... et la Fondation Abbé Pierre a dit que ce PLH était exemplaire. Exemplaire ! Mme MURATORE, « exemplaire ! » « Fondation Abbé Pierre », voilà ! Comme j'ai l'impression qu'il y a des choses que vous entendez mieux que d'autres, j'essaye de les répéter, pour que votre regard croise le mien, pour que vous entendiez bien ce que je dis. Voilà ! Notez-le ! Très bien.

Donc ceci étant dit, la révision, à mon avis, elle est salutaire dans l'intérêt général. Il est pas question d'en faire moins et d'essayer de trouver une échappatoire. Il est question de faire mieux. Voilà ! Et le document qui est aujourd'hui, je le rappelle, ici au travers vous à la population, il est applicable. Donc la révision ne détruit pas ce que nous avons antérieurement décidé.

Ces précisions étant données, je propose de passer au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 5. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Nous continuons les délibérations de Jean-Pierre GONZALEZ.

01-2 - BOULEVARD BIJOU PLAGE - PARCELLE CV N°545 - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DES COPROPRIÉTAIRES

M. GONZALEZ

Voilà, tout est dit dans l'objet.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-3 - ALLÉE BELLE-VUE - PARCELLES DW 308/343/328 - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA SCI VULCANO TWO

M. GONZALEZ

Même type, acquisition à l'euro symbolique auprès de SCI Vulcano.

M. LEONETTI

Même vote ? Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-4 - AVENUE DU JARDIN SECRET - PARCELLES CV 70/429/297/517/518/299/520/516 - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ SNC JUAN FLORE.

M. GONZALEZ

On va s'attarder un petit peu, si vous permettez, sur cette délibération même si elle a le même objet, mais de façon beaucoup plus importante. C'est l'avenue du Jardin Secret, acquisition à l'euro symbolique auprès de la propriété Juan Flore de près de 10 000 m² qui représentent une voie essentielle pour ce quartier et principalement du fait de l'ouverture du futur collège d'Antibes-les-Pins, du collège Sidney Bechet. Dans la mesure où cette voie part pratiquement de la RN 7 à l'entrée d'Antibes-les-Pins et rejoint le chemin Dulys Prolongé et donc va pratiquement jusqu'à la mer.

Donc c'est près de 10 000 m² qui vient d'être remis par le promoteur de Juan Flore et qui va permettre donc d'aménager cette voie, de l'élargir et de faire en sorte que le trafic soit plus aisé ainsi que le stationnement.

M. LEONETTI

Jean-Pierre GONZALEZ a raison de s'attarder sur cette délibération parce qu'elle n'est pas anodine.

Bien sûr qu'il y a un euro symbolique et qu'elle pourrait passer dans le flot des euros symboliques. Mais c'est tout un aménagement de voie dans une situation où les riverains s'indignaient à juste titre de la pagaille qui régnait sur ce territoire, alors que c'était une voie privée.

La Ville d'Antibes n'a accepté de récupérer cette voie privée qu'à partir du moment où les aménagements étaient effectués. Et nous avons fait en sorte que ces aménagements soient en liaison étroite avec l'ouverture du futur collège d'Antibes-les-Pins et des aménagements qui avaient été prévus par Georges ROUX sur le collège avec en particulier la desserte par les voies cyclables et par le transport en commun en site propre.

Donc, on est dans un contexte dans lequel cette délibération va totalement reconfigurer le quartier et faire un aménagement qui va permettre aux riverains de retrouver un peu de tranquillité et de lisibilité. Au vote : pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-5 - CARREFOUR DE LA NOUVELLE-ORLÉANS - PARCELLE SECTION CO 204 - RECTIFICATION PARCELLAIRE AU PROFIT DE L'INDIVISION MAS

M. GONZALEZ

Il s'agit simplement d'un échange de parcelles par suite d'une erreur de cadastre assez ancienne.

M. LEONETTI

Même vote ? Même vote.

Délibération à l'unanimité.

01-6 - PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR LA BRAGUE - PROJET D'ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS LES PLUS EXPOSÉES DE L'AVENUE MICHARD - PELLISSIER - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. LEONETTI

Il y a une présentation.

M. GONZALEZ

Oui. Je vous rappelle qu'il y avait eu déjà, il y a une dizaine d'années, l'achat d'une maison qui présentait un danger réel par rapport aux inondations, que nous avons dû reclasser dans l'urgence un couple qui habitait cette villa que nous avons rachetée et que nous avons démolie depuis. Reste deux ou trois maisons dans ce même secteur et dans le cadre de demande de subventions possibles au niveau national, nous avons prévu de faire un dossier pour essayer de racheter, justement, une partie des maisons.

Je vous en prie, Monsieur CURINIER, vous pouvez présenter le dossier.

M. CURINIER (*chargé de mission « Unité Grands Projets Inondations » au sein de la Direction Réseaux Infrastructures*)

Oui effectivement, il s'agit d'une zone particulièrement exposée aux risques d'inondations à Antibes, qui se situe au niveau de l'avenue Michard-Pellissier, la confluence entre la Valmasque et la Brague. Donc c'est une zone qu'on appelle le Clos des Moulières et qui pose un problème au moment des crues puisqu'elle est en pleine zone rouge et on a des hauteurs d'eau et des vitesses assez importantes.

Vous voyez ici une simulation hydraulique d'une crue d'occurrence centennale et on voit qu'à cet endroit-là, il peut y avoir 50 cm à 1 mètre d'eau et surtout une montée de crue très rapide, de l'ordre d'une heure et des vitesses aussi très élevées.

Ce qu'on voit aussi en regardant cette carte, c'est que les voies d'accès à cette zone sont tout de suite coupées, ce qui pose un problème de sécurité majeure puisqu'on ne peut pas accéder pour éventuellement mettre en sécurité les personnes. Devant cette situation, la Ville d'Antibes a mis en œuvre plusieurs mesures. D'abord, une maison a été achetée en 2000. Elle a été achetée et démolie.

Ensuite, tout cet emplacement a été classé en emplacement réservé. Et il y a eu également une proposition d'acquisition amiable en 2002 qui a été refusée à l'époque. Alors vous avez ici une vue d'une laisse de crue de novembre 2011, donc les dernières grosses inondations de la Brague, qui montre que l'eau monte à 50 cm à peu près, 50 cm – 1 mètre. Ce qu'on ne voit pas sur cette photo, c'est la vitesse. Ici, on est sur des zones assez dangereuses puisque on est juste à la confluence entre les deux rivières et donc on est vraiment sur des zones qui nécessitent des actions.

Par contre, aucun aménagement réaliste ne peut vraiment être fait autour de ces maisons puisqu'on est vraiment au bord de la rivière. Il n'y a pas moyen de faire de digue, par exemple, ce serait trop dangereux. Donc, il est proposé de relancer une procédure d'acquisition / démolition des biens les plus exposés.

Dans le cadre des fonds de prévention des risques naturels majeurs, donc les ex-fonds Barnier, il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 100 % pour toutes les habitations qui sont dans ce genre de situation qui ne disposent pas de zone refuge, donc d'étage en l'occurrence.

Ici, sur ce pâté de maisons, deux habitations sont concernées : celle de la famille MOIO-GATEAU et de Madame DAL PRA, qui sont situées en rez-de-chaussée. L'estimation de l'opération, c'est 663 000 euros répartis entre l'acquisition des biens, donc qui a été estimée par France Domaines à 593 000 euros et la démolition de la maison qui n'a pas d'étage et la condamnation de l'appartement pour 70 000 euros.

Donc 663 000 euros avec un plan de financement de 100 % des aides de l'État à condition que le programme d'actions de prévention des inondations de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis soit labellisé, ce qui est l'objet de la deuxième présentation.

La programmation prévisionnelle, c'est d'acquiescer les biens l'année prochaine et de démolir début 2014. Alors, il y a une deuxième présentation concernant le PAPI 2.

M. LEONETTI

Alors, peut-être on va d'abord délibérer sur celle-là. Merci, M. CURINIER. Donc c'est la 01-6. Donc sur la 01-6, pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-7 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - DEUXIÈME PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS (PAPI CASA n°2) -PÉRIODE 2013 À 2018 - ACTIONS DE LA VILLE D'ANTIBES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. LEONETTI

Il y a une présentation aussi. Et là, il y a une intervention.

M. CURINIER

Il s'agit du programme d'actions de lutte contre les inondations de la CASA. Vous savez que sur Antibes les inondations causent des débordements de cours d'eau assez importants.

Vous avez ici un certain nombre de photos issues des dernières intempéries observées sur la ville, avec par exemple en bas en droite, ce qui se passe au niveau du carrefour Sarrazine / route de Grasse, qui est un des problèmes majeurs sur Antibes au moment des orages.

En février 2007, le premier programme d'actions de prévention des inondations qu'on appelle PAPI a été approuvé par la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis, donc signé entre la CASA, le Département et l'État. Il permet donc de financer un certain nombre de programmes d'actions, enfin d'actions sur les inondations entre 70 et 80 %.

Alors sur Antibes, il y avait trois projets qui étaient inscrits dans ce premier PAPI : la suppression de la Baïonnette des Horts au niveau de la traversée de l'autoroute entre Biot et Antibes, l'aménagement de la Brague avant son débouché en mer pour améliorer la capacité hydraulique et la création du bassin de rétention du Saint-Claude. Ici, vous avez donc la suppression de la Baïonnette des Horts qui a été réalisée en 2008 pour un montant de 330 000 euros et il permet d'améliorer l'hydraulicité de ce vallon qui débordait surtout au niveau de la commune de Biot.

La restauration capacitaire et environnementale de la Brague avant son débouché en mer donc consistait à élargir un petit peu le lit mineur et à créer des risbermes sur le bord de la berge pour améliorer l'évacuation des crues et donc élargir le lit majeur. Donc ça s'est terminé cette année, ça a été réceptionné fin juin.

M. LEONETTI

Et c'est très beau. Angèle MURATORI a raison et je pense qu'on a intérêt à réfléchir à mettre en valeur cet espace maintenant qu'il est réhabilité. Au départ il a été réhabilité pour les inondations, mais aujourd'hui son aspect environnemental n'est pas négligeable.

M. CURINIER

Effectivement, on a essayé d'allier hydraulique et environnement !

La troisième action, c'est la construction du bassin de rétention du Saint-Claude qui est en cours et qui va durer encore quelques mois. Il devrait être réceptionné à la fin de cette année pour un coût actualisé d'un peu plus de 3 millions d'euros H.T. pour les seuls travaux.

Alors suite à ce premier programme d'actions, la CASA envisage de lancer un deuxième programme d'actions qui se déroulerait sur la période 2013 – 2018 puisqu'il y a un certain nombre d'actions. Ces programmes d'actions sont élaborés à l'échelle de la CASA donc il ne concerne pas que Antibes, ils concernent d'autres communes.

Et donc, il y a des besoins qui ont été répertoriés à l'échelle du territoire et Antibes fait partie de ces communes qui ont besoin de continuer les actions dans ce domaine. Alors ce programme d'action, il répond à une circulaire très récente puisqu'elle date de mai 2011, relative à labellisation des projets PAPI.

Sur Antibes, les projets qui sont envisagés sont, pour mémoire :

- l'acquisition des maisons les plus exposées aux crues de l'avenue Michard-Pellissier dont on vient de parler ;
- la poursuite du réaménagement de la Brague à l'amont de ce qui a été fait et qui a été réceptionné puisqu'il faut continuer à travailler sur le lit mineur – je vous présenterai ça tout à l'heure ;
- les missions réglementaires de contrôle des digues. Cela fait partie des obligations réglementaires en particulier sur le bassin de Saint-Claude. Il va falloir continuer à suivre les ouvrages qui vont être créés ;
- la sécurisation du quartier de la route de Grasse par la mise en place de deux bassins de rétention au niveau du square Cerutti et du bassin des Bastides. Donc là, ça concerne toujours le bassin versant du Laval ;
- la restitution du vallon des Prugnons ;
- et le renforcement de l'exutoire du Val Claret.

La mission réglementaire de contrôle des digues, je passe dessus, c'est une obligation réglementaire, c'est 60 000 euros.

Ensuite, sécurisation du quartier de route de Grasse avec la construction d'un bassin de rétention sur le square Cerutti qui est estimée à 1 100 000 €. C'est pour éviter tous ces ruissellements urbains très difficiles à gérer au niveau de la route de Grasse. Cet autre bassin de rétention a le même objectif. Il se situe en bas du chemin des Combes, c'est le bassin de rétention des Bastides – c'est un projet – qui lui sera enterré.

Au niveau du bassin de rétention de la Sarrazine, c'est un site qui a été acquis par la Commune, c'est donc notre propriété. Le projet imaginé au départ a beaucoup évolué puisqu'il était prévu de faire un bassin enterré très onéreux.

Là, l'idée est de réintégrer dans les études du prochain programme d'actions une reprise des études de conception de ce bassin pour aboutir à quelque chose de plus réaliste.

Cela concerne donc des études et également, la mise en sécurité du site par la démolition des serres qui existent dessus puisqu'on est en zone rouge. Ici, c'est la poursuite du réaménagement de la Brague dont je parlais tout à l'heure. Donc le projet qui a été réalisé cette année ne se suffit pas à lui-même.

Pour vraiment obtenir l'objectif de protection trentennale de la zone, il faudrait continuer à élargir le lit mineur et à créer des risbermes sur le côté. Donc c'est un projet qui est vieux, mais qui donc revient à l'ordre du jour grâce à ce nouveau PAPI.

Ici, c'est la restitution du vallon des Prugnons. On a un problème d'exutoire au niveau du Val Claret et l'idée est de créer un deuxième exutoire qui permette d'évacuer toutes les eaux qui se stockent au moment des pluies et des orages violents avec les ruissellements urbains. C'est un projet à 1,8 million.

L'ensemble de ce programme d'actions est évalué à 5,2 millions HT, sans compter les travaux de réalisation du bassin de rétention Sarrazine puisque ce qui est prévu dans le PAPI 2, c'est simplement la reprise des études et la mise en sécurité du site. Mais l'idée, c'est quand même dès qu'on aura des études abouties, éventuellement de lancer également la construction de ce bassin puisque le bassin de rétention du Saint-Claude qui est en construction ne suffit pas à la protection centennale des quartiers qui sont en aval.

Le plan de financement si ce PAPI 2 est labellisé va donc entre 70 et 80 % avec l'État 20 à 50 %, la Région en général 20 % et le Département 10 %. Alors juste un dernier slide pour vous montrer la répartition...

M. LEONETTI

Permettez-moi de rappeler que la CASA subventionne à 25 %.

M. CURINIER

Exact.

M. LEONETTI

Ce qui fait que malheureusement de temps en temps, on arrive à 110 % et on est obligé quand même d'avoir une participation de la Ville à hauteur minimale de 20 %. Donc ça veut dire que en gros, on se retrouve en généralement à 80 % de subventions sur l'ensemble des projets des inondations.

M. CURINIER

Exact. La CASA pilote le programme, mais également finance les progrès. Donc la programmation prévisionnelle, c'est simplement pour vous montrer qu'elle est répartie sur plusieurs exercices évidemment puisque le programme d'actions se répartit de 2013 à 2018.

M. LEONETTI

Parfait ! Eh bien, merci. Sur ce programme qui a déjà été entamé et qui repasse sur un deuxième PAPI et que nous vous proposons donc d'adopter, y a-t-il des interventions ? Oui, M. PIEL.

M. PIEL

Oui, très rapidement. On lance donc le PAPI 2 alors que le premier n'est pas terminé.

Il est vrai que la célérité avec laquelle les travaux sont menés oblige à anticiper.

De fait, cette délibération n'a comme objet que la demande de subventions. Nous constatons que l'élaboration de ces PAPI ne se fait pas dans la concertation avec la population. C'est le moins qu'on puisse dire.

D'ailleurs, on vient de voir le dossier de révision du PLU. Rien sur le PAPI, rien sur ces risques d'inondations. Ça fait partie, je pense, aussi des documents, le PAPI, qui doivent être mis dans la révision du PLU. On doit en tenir compte. Pourtant, il y a une réelle correspondance entre les actions proposées et les servitudes, par exemple, qui doivent disparaître. Je pense au quartier des Prugnons, par exemple.

Et puis dans notre ville, des routes sont régulièrement inondées. On a vu tout à l'heure en début de présentation les photos. Des quartiers se retrouvent régulièrement les pieds dans l'eau. Il y a aussi et on l'a vu dans la délibération précédente des dizaines de logements qui sont gelés parce qu'en zone rouge.

Entre parenthèses, je précise que dans la délibération précédente, ce sont les propriétaires qui ont demandé à vendre leur logement, ce qui a facilité cette récupération.

Donc ces réalisations sont évidemment indispensables et nous aurions souhaité qu'il y ait un débat préalable pour que y compris les habitants de notre ville puissent prendre connaissance de ces risques et en prendre vraiment conscience.

Enfin, je constate que l'urgence vitale, c'est comme ça que nous étaients présentés les travaux sur le bassin de la Sarrazine, tout cela aujourd'hui a fait « flop », si j'ose dire. Je cite ce qui est indiqué dans la délibération : « ceci amène à reconsidérer les enjeux et priorités de cet ouvrage. » Et je viens d'entendre évidemment que ce n'était pas prévu, les travaux, dans le PAPI 2. Donc, je constate un véritable gâchis, y compris financier. Je ne reviens pas sur la saga de ce projet de la Sarrazine.

Et puis j'ai entendu aussi qu'on allait démolir les serres qui sont sur ce terrain. J'espère que la démolition va se faire dans le cadre du développement durable, c'est-à-dire avec une récupération des matériaux et pas simplement un coup de bulldozer. Je le dis comme ça parce que j'ai vu sur d'autres terrains comment les choses pouvaient se passer et c'est quand même assez scandaleux. Je referme la parenthèse.

Je terminerai simplement en constatant et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, qu'au petit jeu des subventions, je remarque que le Conseil Régional... enfin, petit jeu de « qui subventionne le plus »... tout au long de ces conseils municipaux, vous savez, on a des débats... y compris avec M. PAUGET.

Le Conseil Régional est à 20 % et le Conseil Général, à 10 %.

M. LEONETTI

Et la CASA à 25.

M. PIEL

Oui, non, mais là, c'est vraiment... c'est la bataille pour le maillot à pois. C'est entre le Conseil Général et le Conseil Régional. Voilà ! La dernière fois, on m'a dit, « vous voyez là on met plus ». Évidemment, ce n'était pas beaucoup c'est en centaine de milliers. Là, on est sur des millions et là, c'est la Région à 20 % et le Conseil Général à 10 %. Je rajoute la Région sur un dossier qui n'est pas de sa compétence. Voilà ! Et nous, le Conseil Régional, quand on a signé, on paye. On ne se désengage pas. Voilà, j'ai terminé.

M. LEONETTI

Vous savez, j'avais dit la dernière fois que ce n'était peut-être pas utile de faire un petit jeu des additions. Si vous voulez vous amuser à ça, M. PIEL, on va le faire et vous allez voir que la Ville d'Antibes bénéficie largement de la Communauté d'agglomération, très largement du Conseil Général et petitement de la Région jusqu'à aujourd'hui.

Je compte sur vous d'ailleurs pour qu'un avenant prenant en considération la deuxième ville du département soit signé au plus tôt. J'ai cru comprendre que M. VAUZELLE était prêt à le signer dans le cadre d'un projet d'intérêt général et que ça me paraîtrait logique que la Ville d'Antibes bénéficie au moins du même contrat que la Ville de Cannes qui n'est que la troisième ville du département et qui, elle, sous prétexte qu'elle n'est pas en agglomération, a déjà bénéficié d'un financement conséquent.

Donc j'ai un sentiment d'injustice et je pense qu'il va être réparé puisque M. VAUZELLE m'a laissé entendre que nous étions prêts à signer cet avenant, en particulier sur la Salle Omnisports.

Je pense que vous devriez continuer à nous aider pour ne pas être non pas le maillot à pois, mais la lanterne rouge, si j'ose m'exprimer ainsi, du peloton des subventions pour la Ville d'Antibes, ce qui me paraîtrait humiliant pour vous. Moi, je veux dire que je constate quand même que la Ville d'Antibes ne dépasse jamais 20 % dans tous les projets.

Vous nous avez dit « ça ne va pas vite ». Eh oui ! Ça ne va pas vite surtout que l'on a fait des déclarations d'utilité publique, qu'on est allé devant les tribunaux et que certaines personnes continuent à penser que nous avons mis, nous, alors que ce n'est pas la Ville qui le décide, en zone rouge des terrains pour pouvoir les acheter moins chers et pour y faire des zones de bassin de rétention.

En réalité, chacun sait bien que la zone rouge, elle nous est imposée par des études et par les services de l'État, de la Préfecture, qu'ensuite il n'est pas illogique de penser que nous faisons les bassins de rétention dans la partie la plus déclive de la zone rouge.

Ça me paraît assez normal pour qui connaît l'évolution spontanée de l'eau qui va généralement de l'amont à l'aval. Donc c'est un élément qui a fait que, effectivement, il y a eu un retard dans l'opération du bassin de rétention de la Sarrazine.

Mais vous pouvez constater que le bassin de Saint-Claude est en train de se mettre en place et que pour cette zone, il faut une crue centennale. Bien sûr ! Demain, elle peut arriver et même deux années de suite. Sauf que ça arrive quand même tous les cent ans statistiquement.

Sur cette zone, après avoir acheté justement les maisons qui étaient les plus en danger, on a quand même sécurisé les choses. Sur la Brague, je crois que les travaux aussi bien ce qui a été fait à Biot que ce qui a été fait à Antibes sont de nature à permettre de mieux accepter les situations d'inondations. Je me permets de constater – c'est peut-être le hasard, je n'en tire pas une conclusion définitive – mais que lors des inondations majeures qui ont lieu dernièrement, la ville d'Antibes a été épargnée de manière quasi totale sur l'ensemble de son territoire. Donc ça veut dire que ce qui est fait aussi porte ses fruits puisqu'en période d'inondations et de pluies majeures, on n'a pas eu les problèmes que nous avons connus dans les années 1990 – 2000.

M. GONZALEZ

Gérard PIEL a dit tout à l'heure que c'était un gâchis en ce qui concerne le bassin de la Sarrazine. Je vais lui démontrer le contraire. Non seulement ça n'a pas été un gâchis, mais ça a été une bonne gestion des deniers publics.

Le bassin de Saint-Claude qui a été construit avant et qui a été surdimensionné permet une telle rétention que nous avons la possibilité maintenant sur le bassin Sarrazine de prévoir une moindre rétention, mais tout de même une rétention. Et le coût qui était envisagé de 15 millions d'euros, certes il y aurait eu le PAPI, celui-ci nous aurait allégés, mais c'était le contribuable de toute la région qui payait.

Nous l'avons diminué à 2,5 millions, et avec une capacité générale des deux bassins pratiquement identique. Donc voilà ce que j'appelle de la bonne gestion.

M. LEONETTI

Vous voyez un conseiller régional qui fait économiser de l'argent à la Région. Il faudrait quand même qu'il y ait un retour sur Antibes, M. PIEL ! Voilà !

M. PIEL

Monsieur le Maire, vous avez dit que vous demandiez mon aide pour ce fameux avenant. Moi je vous demande...

M. LEONETTI

Je vous demandais quoi ? Pardon, je n'ai pas compris.

M. PIEL

Mon aide pour ce fameux avenant.

M. LEONETTI

Oui !

M. PIEL

Moi je vous demande votre aide pour que la Ville puisse mettre à disposition les terrains où il y a aujourd'hui le collège de la Rostagne...

M. LEONETTI

C'est acquis, M. PIEL.

C'est acquis, mais je veux dire que la signature, permettez-moi de dire qu'elle est globale. Je veux dire dans la vie, la confiance n'exclue pas la vigilance.

Donc le Conseil Régional dit qu'il veut faire des travaux sur le lycée. Je ne dis pas qu'il était temps, mais je dis que c'est très bien. Voilà !

Je dis c'est très bien. Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider ? On veut que vous nous donniez toute l'emprise foncière du collège pendant trois ans. Permettez-moi de dire que j'avais envisagé un tout petit peu, dans le programme d'investissement, qu'à cet endroit, il y ait un programme pour faire du logement pour actifs. Bon ! Donc je vais le retarder. Ça pénalise fortement et ça va vous contrarier, mais je ne veux pas vous contrarier donc je voudrais que ça aille le plus vite possible.

Néanmoins, je comprends très bien les besoins des lycéens qui sont des jeunes de notre ville et de permettre ces aménagements. Donc je dis : aucun problème !

Le jour où l'on signe cet avenant global sur le spectacle vivant, sur les subventions sur les équipements sportifs, sur les échanges que l'on peut avoir avec la Région, etc., il y aura cela dans les échanges que portera la Ville d'Antibes. Donc c'est acquis ! Voilà ! Je l'ai déjà dit à Michel VAUZELLE, je vous le redis publiquement : c'est acquis !

Il n'est pas question de la part de la Ville de faire le moindre chantage sur le dos des lycéens antibois.

M. GONZALEZ

Oui ! Il se trouve que je représentais Monsieur le Député-Maire la semaine dernière à la Commission concernant la rénovation du lycée Audiberti et qu'effectivement la question a été posée. J'ai rappelé l'engagement de Monsieur le Député-Maire à mettre à disposition. Ils ont dit « donc on peut y compter », oui j'ai confirmé qu'effectivement c'était en compensation de la convention dont on vient de parler et ils ont dit « bon, c'est très bien, ça nous fait économiser 600 000 euros sur le projet de la rénovation du lycée Audiberti ».

M. LEONETTI

Vous vous rendez compte de ce qu'on fait pour vous ?

M. GONZALEZ

Entre le bassin de rétention et ça !

M. LEONETTI

Gérard PIEL, je vous dis très clairement et de manière totalement transparente, même s'il n'y a rien de la part de la Région, je mettrai à la disposition de la Région l'emplacement du collège parce qu'il y va de l'intérêt général et que ça n'a jamais été dans mes propos de faire de l'échange, ou de la rétention, ou de l'entrave à l'intérêt général. Mais j'espère que la Région reconnaîtra la deuxième ville du département dans les subventions qu'elle est en droit d'attendre de la part de cette grande collectivité. Et j'ai confiance !

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-8 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE - DON EN NATURE D'UNE SALLE D'EXPOSITION AU VAL CLARET - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE GIE KAUFMAN & BROAD - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

C'est Mme LETIERCE qui va la présenter. Je voudrais dire deux mots aussi.

M. LEONETTI

Bien sûr ! Ou avant ou après, comme tu veux.

M. GONZALEZ

Je préfère le dire en avant-propos si vous le permettez.

À savoir que c'est un projet immobilier à mixité sociale puisque le permis de construire a été obtenu il y a déjà sept ans, avec 20 % de logements sociaux à l'époque puisque on a les a imposés. La Ville d'Antibes avait cette obligation vis-à-vis des promoteurs.

Et de plus, nous avons demandé qu'il y ait 1 500 m² qui soient réservés avec une possibilité par rapport à l'aqueduc qui s'y trouvait, de réaliser une salle pédagogique pour les élèves et montrer ce qu'était l'aqueduc, comment il a été construit et comment il a été utilisé.

Mme LETIERCE (*directrice adjointe de l'Urbanisme*)

Le présent PowerPoint a pour objectif de vous présenter l'objet du mécénat d'entreprise et la protection qui va être mise en place et sa mise en valeur.

Alors la situation de l'acquisition, c'est une parcelle entière de 3 800 m², située au Val Claret, à l'intersection de l'impasse Jardin des Roses et d'une nouvelle voie qui doit être nommée le long de la route de Nice. Cette parcelle nous est offerte par Kaufman & Broad qui lors de son programme au début des années 2000 a trouvé dans le cadre de la prévention archéologique un aqueduc romain.

Donc la DRAC et l'INRAP ont travaillé pour faire les recherches d'abord et savoir comment ce patrimoine pouvait être mis en valeur.

Pour vous situer le programme Kaufman & Broad, c'est celui-ci et la parcelle, c'est celle qui est en rouge. À la suite des premières recherches, c'est un aqueduc Fontvieille qui reliait la Brague à la fontaine qui se trouve sur le boulevard d'Aguillon. La particularité, c'est qu'il a été mis en place au I^{er} et II^{ème} siècle, fait par les Romains et réactualisé et reconstruit par Louis XIV et l'ingénieur militaire, M. d'AGUILLON d'où son boulevard. Et jusqu'en 2003, il a aussi servi à la Compagnie générale des Eaux.

Donc la décision avait été de mettre en valeur cet aqueduc en construisant cette salle d'exposition qui fait 200 m², qui comprend un local et des sanitaires. C'est un parallélépipède de forme rectangle de 22 mètres de long sur 9 mètres, dont la peau béton a été recouverte d'obliques et de lames de bois. Les ouvertures se font par le toit. Toit en quinconce, ce qui fait une lumière d'éclairage naturel très particulière. Pour aussi accueillir les visiteurs, un parking a été mis en place : 17 places dont deux pour handicapés. Et le fond de la parcelle est resté pour l'instant en l'état naturel.

Je voulais vous montrer en deuxième temps l'exposition de l'aqueduc, la salle donne la possibilité de se réunir, d'y faire rencontrer aussi les élèves, les expositions. L'exposition a été réalisée par le musée Archéologique et M. DELAVAL en relation avec l'INRAP, et aussi avec les personnes qui ont réalisé les fouilles et les recherches scientifiques.

La seule exposition va être agrémentée d'une dizaine de panneaux comme celui-ci qui vont retracer les deux aqueducs qui ont nourri en eau la ville, notamment celui-ci. Donc tous les panneaux vont expliquer comment l'eau a abouti et les différentes réalisations qui ont été faites sur l'aqueduc, comment il a été fait.

J'ai choisi ce tableau-là qui vous permet de voir les deux fontaines qui reliaient en eau pour les commerces et les habitants de l'époque, l'artisanat, la ville Antipolis. Donc une fontaine, pour la petite histoire, c'est celle-ci. C'est celle qui se trouve sur la rue Vauban qui, elle, était alimentée par l'aqueduc en extérieur. C'est celle qui aujourd'hui bénéficie d'une protection par l'ABF et qui est emmurée dans du bois. Donc c'est pour protéger cette fontaine qui a la particularité d'avoir alimenté en eau le centre-ville. Et celle que vous connaissez est derrière la porte Marine, la fontaine d'Aguillon. Voilà, je vous invite à vous y déplacer lors de l'ouverture. On espère une signature d'acte et une ouverture des clés pour la rentrée.

M. LEONETTI

Merci ! Monsieur le Rapporteur, vous voulez rajouter quelque chose. Non ? C'est clair.
La Gauche et l'Écologie...

M. PIEL

Oui, là aussi très rapidement.

M. LEONETTI

...et la lumière ! Qui peut aller de concert avec la Gauche et l'Écologie. Parce que j'ai cru comprendre qu'Antibes était restée dans l'obscurantisme de la mausolée sarkoziste à la suite du départ déçu du monsieur que Mme MURATORE a remis dans le train. Voilà !

M. PIEL

Bon ! (*rires dans la salle*) Alors moi, j'étais simplement sur un...

M. LEONETTI

Voilà, la lumière est venue. M. PIEL peut parler.

M. PIEL

Bon ! Moi je voulais simplement poser la question, ...vous connaissez l'expression « cadeau empoisonné » et j'ai posé quelques petites questions pour voir si ce terme ne s'appliquait pas à cette donation. D'abord, pour relativiser le beau geste de Kaufman & Broad, il faut savoir que cette donation leur fera bénéficier d'un crédit d'impôt.

M. LEONETTI

Bien sûr, bien sûr !

M. PIEL

Et je pense qu'il aurait été bien, alors je ne sais pas si c'est possible, de mettre en parallèle du montant de ce bâtiment, le montant du crédit d'impôt. Cela permettrait de voir que...

M. LEONETTI

Crédit d'impôt qui peut aller jusqu'à 60 % sur des opérations de ce type...

M. PIEL

Bien sûr !

C'est ce que j'ai dit, c'est ce que j'ai dit, donc... le cadeau est...

M. LEONETTI

...et qu'il serait bon que nous conservions dans notre législation pour pouvoir continuer à avoir un mécénat efficace dans notre pays.

M. PIEL

Ah, mais je ne critique pas ça !

Je le dis simplement parce que ça n'est pas dit... Voilà, il y a quand même un cadeau fiscal pour Kaufman & Broad et c'est légal... Et ça relativise les 600 000 et quelques euros qui figurent dans le rapport.

M. LEONETTI

Oui, mais enfin si on l'avait fait, on aurait payé les 600 000 euros.

M. PIEL

Non, non, mais attendez. Ensuite, je constate que la Commune dispose quand même d'un Musée Archéologique. Alors il est évoqué effectivement en début du rapport, mais pour mémoire.

Et moi je pose la question, mais pour l'instant j'ai pas de... Pourquoi éclater les sites d'exposition ? alors que comme vous le notez, le patrimoine archéologique augmente régulièrement et là il va encore augmenter. Effectivement je pense que le bastion Saint-André est peut-être trop petit.

Mais est-ce qu'il n'est pas possible de réfléchir à un regroupement de l'ensemble de ces collections sur un nouveau lieu qui permettrait d'avoir la totalité ? Parce que je constate là qu'il ne figure dans le rapport ni la gestion, ni le coût, ni si ça sera ouvert au public en plus des élèves. Donc ces questions, on va les traiter après je pense.

Enfin pour terminer, par rapport à ce bâtiment, je souhaiterais connaître l'implication des services dans le choix architectural qui nous est présenté. Et vous allez voir qu'il y a de la transmission de pensées dans ce rapport. Je concluais comme ça : franchement il n'a rien d'engageant, cela fait plus mausolée que salle d'exposition.

Vous voyez comme quoi ! (*rires*)

Voilà ! Moi je pense que ce bâtiment est quand même... j'ai peur qu'il ne mette pas assez en valeur l'aqueduc, vous voyez, par sa structure qui est tout en angle droit alors qu'un aqueduc au contraire, c'est tout en douceur et en courbes.

M. LEONETTI

Alors premièrement, le choix architectural il a bien sûr été validé par les services de la Ville, et par l'Architecte des Bâtiments de France au passage. Mais on peut toujours discuter une architecture. Si vous la regardez dans le site, elle est plutôt bien intégrée.

Bien sûr, vous avez raison de dire que c'est du mécénat et que le mécénat en France a été, par le gouvernement précédent, favorisé à hauteur de 60 % sur des opérations, ce qui est plutôt une bonne chose pour la culture. J'ai cru comprendre d'ailleurs que Bercy avait expliqué à Madame la Ministre FILIPPETTI qu'on allait revenir sur cette décision et qu'elle avait été plutôt réticente sur l'idée de revenir sur les défiscalisations du mécénat.

Ça se pratique dans tous les pays civilisés et c'est une bonne façon d'aider la culture, le patrimoine par l'intermédiaire de fonds privés.

Il faut noter cependant que l'emprise foncière est quand même mise à la disposition, pour ne pas dire « cadeau », par l'aménageur. Parce que ça, ça n'a strictement rien à voir avec le fait, que ça n'est pas déduit. Nous avons demandé à ce qu'il le clôture parce que je pense que ce site, entouré de maisons, peut être utile à la suite d'une réunion de quartier pour que des enfants puissent venir jouer et qu'ils jouent à proximité de l'aqueduc qui sera à la fois présenté à l'intérieur et à l'extérieur.

Sur la question « faut-il éclater les sites ou pas ? », c'est une très bonne question. La réponse que j'apporterai moi, c'est de dire que si on veut garder l'idée d'un parcours des arts et de penser que ce n'est pas illogique d'avoir un parcours qui passe du Fort Carré au château Grimaldi, ensuite au musée Peynet et qui aboutit enfin au bastion Saint-André, c'est quand même assez logique de laisser le Musée Archéologique à cet endroit.

Et donc, j'ai interrogé les services d'Archéologie Préventive de Marseille, ils sont plutôt aujourd'hui dans l'idée de dire « Voilà ce qu'on a exhumé de votre quartier » et de présenter à l'intérieur du quartier lui-même ce qui a été découvert au cours d'un aménagement.

Donc je ne dis pas que c'est bien, je dis simplement que comme vous l'avez dit, le Musée d'Archéologie est bien placé là où il est. Il est quand même sur les remparts et au bout des remparts. Il est petit, il ne peut pas tout montrer.

C'est aussi une identité du quartier que l'on donne lorsqu'on dit aux habitants du Val Claret, que l'aqueduc romain passait par là. Cela donne aussi une certaine identité qui renvoie à l'Histoire, qui renvoie à la pédagogie et qui fait dire aux enfants du quartier quand ils visitent l'endroit, au-dessous il y avait l'aqueduc romain qui passait et voilà comment ça se passait à cette époque. Donc je pense que ça fait partie aussi de l'identification des quartiers. Après, je n'ai pas d'idées totalement arrêtées là-dessus.

Je trouve que c'est plutôt bien d'avoir un espace dans lequel il y a de la culture et il y a du ludique pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité dans un endroit clôturé.

Reste le débat, vous le savez, sur le bateau découvert. On ne pourra jamais le présenter à l'intérieur du Musée d'Archéologie. Donc est-ce qu'on le présente ailleurs ? Et là aussi, les choses divergent et l'Archéologie Préventive aujourd'hui de temps en temps, ils vous présentent une tranche de bateau, une tranche d'aqueduc. Il ne vous présente pas tout l'aqueduc ou tout le bateau.

Donc moi, je n'ai pas d'avis là-dessus, je m'en réfère aux spécialistes. Je dis simplement que si dans la ville, il y a des lieux de culture, mais des lieux de culture ouverts, qui peuvent servir aussi à d'autres objets que la conservation du patrimoine, c'est pas mal aussi de se réunir pour une fête ou de voir des enfants jouer autour de ce qui est le patrimoine antibois qui leur est restitué et qu'ils s'approprient.

Donc après, cette délibération, c'est tant mieux. Ils nous ont cédé le terrain gratuitement. Ils le clôturent gratuitement. Ils ont fait un bâtiment pour abriter l'aqueduc romain. Ils le défalquent des impôts. Voilà ! Je veux dire qu'il n'y a personne qui pleure et il n'y a personne qui imagine que les cadeaux sont totalement gratuits. *Timeo danaos et dona ferentes*, comme disaient les Grecs : je me méfie des Grecs et de leurs cadeaux. C'est quand le cheval de Troie pénètre dans la ville de Troie que Cassandre dit cela et elle n'a pas tort, car bien qu'elle prévoit l'avenir, un sort l'empêche d'être crue.

J'ai l'impression de temps en temps que, en tout cas au niveau national, les Cassandres sont passées d'un autre côté. Voilà ! On dit la vérité, mais nous ne sommes pas crus.

On passe au vote On ne va pas se méfier des Grecs et on va voter la délibération. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Sport... Non, on va revenir au début, si vous le permettez. Alors délégation du Conseil, c'est fait.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION-CADRE AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

C'est une autorisation de signature qui est assez habituelle. Il y a pas d'intervention, pas de vote contre et pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

00-4 - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - FONDS INTERMINISTÉRIEL - PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT- APPROBATION

M. LEONETTI

Sur la prévention de la délinquance et le fonds interministériel qui permet une subvention d'État, je vous demande votre approbation. Personne n'intervient, personne est contre ni s'abstient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de M. BIGNONNEAU – Procuration à M. CHAUSSARD

Présents : 37 / Procurations : 12 / Absents : 0

00-5 - SÉCURITÉ - VIDÉOPROJECTION - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMÉRAS - DEMANDE D'AUTORISATION PRÉFECTORALE

M. LEONETTI

Sur la vidéoprotection, nous continuons à faire une extension du nombre de caméras, en fonction des demandes des quartiers dans le cadre de la démocratie de proximité et après l'avoir fait valider par la police municipale et la police nationale et bien sûr passer par le Préfet et le Procureur.

J'ai trois interventions : Union pour Antibes-Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

Mme RAVEL

Monsieur le Maire, chers collègues. En ce qui concerne la protection des biens et des personnes, l'Union a toujours adhéré au principe. Si nous sommes convaincus que la vidéosurveillance a une vertu dissuasive, qu'elle est utile pour le flagrant délit, nous sommes aussi persuadés que l'essentiel est réalisé par les policiers de terrain. L'un ne va pas sans l'autre.

Il faut disposer d'un effectif prêt à intervenir sur les lieux concernés. Les effectifs des policiers municipaux ne sont pas suffisants. Il faut impérativement pallier ce problème pour que le système de vidéosurveillance et policiers de terrain soient en étroite collaboration pour optimiser le résultat.

Dans le cadre de cette délibération, nous nous autorisons à faire une remarque sur l'installation d'une caméra vidéosurveillance à l'angle de la rue Bricka et l'avenue Saint-Honorat. Monsieur le Maire, les incivilités de ce type, dépôt sauvage d'encombrants et tags, existent pratiquement dans tous les quartiers. Ce n'est pas en installant une caméra qu'elles cesseront. Elles se déplaceront tout simplement. De plus, vous allez créer un précédent et il n'y aura aucune raison pour que ne répondez pas favorablement à toutes les requêtes de ce genre. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris alors : on le fait ou on ne le fait pas ? Bon d'accord... j'ai compris.

La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Décidément, un concours de la ville la plus vidéosurveillée est ouvert sur la CASA. Villeneuve-Loubet avec la plus belle salle de lecture des images, Biot avec une caméra pour 137 habitants et Antibes qui continue à installer régulièrement de nouveaux points de vidéosurveillance ou plutôt de « vidéoprotection »...

M. LEONETTI

C'est trois villes ont d'ailleurs massivement voté pour vous, ce qui prouve que effectivement, elle correspond... Vous êtes en phase avec la population...

Mme DUMAS

Décidément, vous êtes resté bloqué à une certaine date vous ! Vous avez du mal à dépasser le 17 juin ou le 10 juin.

M. LEONETTI

Le 10 !

Mme DUMAS

Donc je disais régulièrement... oui le 10. 10, voilà c'est ça !

M. LEONETTI

Je vous ai évité la compromission d'être obligée de soutenir...

Mme DUMAS

Vous ne croyez pas que je vais vous dire merci quand même ! Il ne faut pas exagérer !

Non, je disais donc, Antibes qui continue aussi à installer des points de vidéosurveillance et avec un terme beaucoup plus démagogique qu'il y a quelques années, avec la « vidéoprotection ». Donc tout cela toujours sans aucune évaluation sur l'utilité et le coût ou alors quelques rapports qui expliquent que le coût est très important et le rapport en question qui explique aussi le peu d'influence sur la prévention de la délinquance.

Dans cette délibération, on nous demande de voter de nouvelles installations de caméras sans le financement et donc sans un mot sur les incidences du budget de la commune. En plus, au-delà du mauvais motif d'installation, comme par exemple celle du stade des Eucalyptus qui semble viser les gens du voyage, il serait plus judicieux d'ailleurs d'investir de l'argent pour respecter la loi avec de vrais terrains d'accueil.

On nous annonce discrètement dans la délibération que les installations des caméras sont déjà vétustes et obsolètes. Eh oui ! Encore un défaut de ces caméras, une caméra prend sa retraite bien plus tôt qu'un policier. Alors stop ! Arrêtons ce gaspillage d'argent et développons le grand service public formant des policiers en nombre pour assurer la sécurité de tous.

M. LEONETTI

On a trop de policiers municipaux ou pas assez, Mme DUMAS ?

Mme DUMAS

Quand j'ai dit grand service public d'État, de policiers...

M. LEONETTI

D'État !

Mme DUMAS

...pour la sécurité de tous.

M. LEONETTI

D'État. Parce que j'avais cru comprendre que vous étiez contre la police municipale... je parle à Mme DUMAS.

Mme MURATORE

Alors, nous ne sommes pas a priori contre les caméras, il y a des lieux où celles-ci pourraient se justifier.

Mais la délibération qui nous est proposée présente des lieux qui à notre sens ne justifient pas la pose d'une caméra. Donc je vais les prendre un par un.

Au stade des Eucalyptus, si l'objectif est de protéger le stade des dégradations, la caméra devrait être en fonction lorsque le stade est inoccupé, sinon il y a des animateurs, il y a des adultes présents. Et la délibération indique : visualiser les accès routiers. Que signifie « visualiser » ? Contrôler la vitesse, le stationnement sur la piste cyclable fréquent à cet endroit ? On ne sait pas. Aucune information donc aucun élément pour justifier cette caméra.

M. LEONETTI

Surveiller les infractions.

Mme MURATORE

Oui, mais après, quelles infractions ?

La mairie annexe des Semboules. La délibération indique : sécuriser les conditions de travail des agents. Intention louable. Mais pourquoi aujourd'hui est-il nécessaire de sécuriser les conditions de travail des agents ? Ont-ils fait l'objet d'agressions ? Des incivilités ont-elles été constatées à l'intérieur de la mairie annexe ?

Alors en l'absence d'agence bancaire dans le quartier, les habitants réclament depuis longtemps un distributeur de billets qui aurait tout à fait sa place devant la mairie annexe et là il y a une caméra à l'extérieur de la mairie annexe et pour le distributeur de billets, la caméra pourrait se justifier.

Au Bastion Saint-Jaume, on peut comprendre qu'il soit nécessaire de protéger la statue et il y a déjà une caméra. On ne voit pas ce qu'il y a à protéger en bas. Là encore, soit le site est occupé et à ce moment-là, il y a pas besoin de caméra, soit alors, d'accord pour la caméra, mais la nuit quand le site est inoccupé.

Alors le quartier des Groules, nous sommes étonnés d'apprendre que la RD4 est un axe majeur pour la commune. Telle qu'est située la caméra, que souhaite-t-on surveiller ? Le parking ? La sortie de Marineland ? Le trafic routier très important est à hauteur de la gare de Biot et là une réflexion aurait été nécessaire pour une autre organisation des déplacements routiers.

Manifestement, les derniers aménagements ont été réalisés par quelqu'un qui ne passe jamais à cet endroit et a une méconnaissance totale des flux de circulation sur cet axe. Les derniers aménagements sont pires qu'auparavant et encore plus dangereux. Finalement, une caméra aurait pu indiquer ce qu'il ne faut surtout pas faire, mais c'est trop tard !

Et d'autre part, la Siesta qui devait participer au financement des travaux d'aménagement, nous avons une question : qu'en est-il ?

L'angle de la rue Bricka et de la rue Saint-Honorat, nos collègues l'ont déjà dit, là, c'est le summum. Il y a des dépôts sauvages, alors on met une caméra. Vous savez très bien que la caméra ne fera que déplacer le problème, elle ne supprimera pas les dépôts sauvages. Et puis, l'argument de la fréquentation de cet axe ne tient pas. Pour connaître particulièrement bien ce quartier, nous pouvons vous assurer qu'il y a rarement des problèmes de circulation et d'embouteillages à ce croisement qui fonctionne très bien avec un stop.

Plus globalement, arrêtez de nous dire que les caméras régulent le trafic routier. Sur ce point, elles ne servent à rien. Ce qui peut réguler le trafic routier, c'est un autre plan de circulation, des transports en commun, des parkings de délestage, des voies cyclables et des voies piétonnes sécurisées.

Nous rappelons l'avis du Conseil national des villes – ce ne sont pas d'affreux gauchistes – qui recommande et je cite : le rééquilibrage des financements du fonds interministériel de prévention de la délinquance entre la prévention sociale et éducative d'une part, et la prévention situationnelle d'autre part. Il recommande aussi la création d'une commission d'éthique et une évaluation comparative de l'efficacité des installations vidéo sur la voie publique. Une évaluation confiée à un cabinet extérieur au ministère.

Nous renouvelons notre demande : une évaluation scientifique de la vidéoprotection sur la ville.

Des études montrent un impact compris entre 1 et 2 % et que seul un couplage étroit de la vidéosurveillance et des forces de police présentes dans la rue permet de meilleurs résultats. À Antibes, les effectifs de la police municipale sont en diminution. Nous y reviendrons tout à l'heure avec le budget supplémentaire. Merci.

M. LEONETTI

Donc, il n'y a pas assez de police municipale à Antibes. C'est ça ? Je vous pose la question. Le problème, ce n'est pas de savoir si c'est en diminution ou pas. Il y en a trop ou pas assez de policiers municipaux ? C'est de l'ordre de l'État ?

Mme MURATORE

Non, mais vous avez fait le choix des caméras. Nous, on fait le choix de l'humain. Donc police nationale ou municipale. Merci.

M. LEONETTI

Alors écoutez, si on fait des palmarès : quelle est la ville qui a le plus de policiers municipaux en France ? Compétition Nice – Cannes, soit au nombre d'habitants, soit au nombre de policiers.

Ensuite Antibes. Donc est-ce que vous pensez que nous avons trop ou pas assez de policiers municipaux ? Moi je compte augmenter l'effectif des policiers municipaux dans les années qui vont venir pour une bonne et simple raison, c'est que pendant dix ans, la délinquance a diminué.

Écoutez-moi bien Mme MURATORE. Pendant dix ans, elle a diminué. Compte tenu des décisions qui sont prises et des appels qui sont faits en ce moment, à la fois sur le fait que les mineurs doivent être rappelés à la loi et pas sanctionnés en tribunal correctionnel, que la police doit remettre une fiche pour ne pas avoir un élément de discrimination. Et enfin, je veux dire, les instructions qui sont données aujourd'hui que surtout il ne faut pas d'opérations de police parce que les opérations coup de poing, ça peut traumatiser qui que ce soit, eh bien moi je vous garantis que si on continue sur cette voie, la délinquance elle va remonter sur Antibes.

Et donc je vais continuer à essayer de compenser le laxisme justement de la police nationale non pas des policiers nationaux, mais des instructions qui leur sont données, parce que je n'ai pas envie que la ville d'Antibes Juan-les-Pins retrouve la délinquance qu'elle avait avant dix ans. Voilà ! (*applaudissements*)

Donc sur cette question, attendez-vous plutôt à ce que je renforce la vidéoprotection, que je rénove le parc des surveillances par caméra, que je fasse en sorte qu'on puisse voir à distance les plaques d'immatriculation, qu'on contrôle toutes les zones de fuite qui peuvent exister sur le territoire et que je continue à surveiller s'il y a une inondation, car ce n'est pas idiot d'avoir une caméra à la Brague.

Les Semboules qui longtemps pour des raisons purement idéologiques impulsées par une association qui disait qu'elle ne voulait surtout pas de caméra, un jour quand même des vrais gens, dans le vrai quartier, ont dit « on voudrait quand même être sécurisés sur tel parking et on voudrait des caméras ». Donc aux Semboules, ils ont droit aussi à avoir la sécurité lorsqu'ils posent leur voiture à un endroit et qu'ils rentrent chez eux. Ça me paraît élémentaire.

Troisième point, c'est que chaque point qui est vu, il est vu sous les différents critères : risques naturels, risques d'intrusion des Gens du voyage. Je le dis très clairement. On n'est pas en infraction avec la réglementation sur les Gens du voyage et je ferai tout pour empêcher que les terrains publics ou privés soient envahis par les Gens du voyage. Je le dis sans haine, sans crainte, sans racisme ni xénophobie, simplement parce que je veux protéger les personnes et les biens.

Troisièmement, quand il y a des rassemblements de populations, eh bien, il est important aussi qu'il y ait des caméras de vidéosurveillance. C'est plutôt sur Juan-les-Pins que ça se fait et on voit bien que sur Antibes, ce n'est pas indispensable.

À la rue Bricka, on ne doit pas rencontrer les mêmes gens. Parce que moi quand je vais rue Bricka, on me dit qu'effectivement, il y a des actes de violence et qu'il y a des incivilités et que les gens sont excédés.

Et si ça vous plaît à vous de voir des gens excédés et qui sont tentés par des votes extrêmes, moi je pense qu'ils ont besoin d'être protégés et je vais protéger et m'intéresser encore plus largement à la rue Bricka dans laquelle je n'ai pas du tout l'intention de laisser arriver un certain nombre de dérives.

Donc, on n'est pas d'accord du tout ! Moi je continue à considérer que la sécurité d'une ville, la tranquillité publique, que l'incivilité ce ne sont pas des choses bénignes. Quand vous avez une bande de jeunes délinquants qui vole sur le trajet du Juan-les-Pins, de la gare de Juan-les-Pins jusqu'aux plages, qui empoisonne la vie des gens qui sont sur les plages et qui, en remontant, casse des devantures des commerçants qui leur ont dit qu'il ne fallait pas faire ce qu'ils faisaient, je ne considère pas que c'est de la petite délinquance. Je pense que c'est de la grande violence au quotidien. Et que la violence au quotidien, elle amène à l'exaspération. Et que l'exaspération, elle amène à se détourner de la citoyenneté réelle et des valeurs républicaines.

Donc je ferai tout, Madame MURATORE, pour faire en sorte de compenser le discours laxiste que vous avez au plus haut niveau afin que les antibois et les juanais continuent à être protégés comme ils l'ont été pendant dix ans.

Donc ces délibérations, vous en aurez d'autres et vous verrez que nous continuerons à renforcer dans un équilibre. Parce que franchement, dire que la Ville ne fait pas de prévention de la délinquance... avec le Service Jeunesse qu'elle a, avec le service de prévention de la délinquance qu'elle a mis en place, avec la Maison de la Justice et du Droit. On ne fait pas de la prévention sur la jeunesse et sur la délinquance ? Par contre d'où elle vient la délinquance aujourd'hui sur Juan-les-Pins ? Elle vient d'Antibes ? Non ! Elle vient de la gare d'Antibes et de Juan-les-Pins. Cela veut dire qu'elle vient d'ailleurs. Vous voulez que je fasse de la prévention dans les villes voisines jusqu'à Draguignan ou Saint-Raphaël ? ...donc on va faire de la prévention, on va faire de la dissuasion. La répression à mes yeux, elle relève de la police nationale.

Effectivement quand il s'agit du maintien de l'ordre, de délits et de crimes et c'est tout à fait normal que la police municipale ne se prenne pas pour la police nationale.

Je continue à penser qu'elle est utile et je continue à penser qu'elle doit avoir un niveau élevé en personnel et personne ne peut contester que nous nous sommes désintéressés du problème de la police municipale, de la présence sur le terrain. En plus la police municipale, c'est une police de proximité au sens véritable du terme, qui écoute, qui réfère, qui est dans un cadre assez précis et dont on ne peut pas dire que les policiers municipaux aient des débordements autoritaires ou des discriminations vis-à-vis de qui que ce soit. Voilà !

Donc cette délibération, elle est clivante. Tant mieux, Mme MURATORE, ne la votez pas !

Maintenant, on passe au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Deux. Je vous remercie.

Délibération adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 49** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-6 – FOURRIÈRE AUTOMOBILE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Chers collègues, comme d'habitude, je vous propose de remettre bien sûr en délégation de service public le service de la fourrière automobile qui fort heureusement intervient de moins en moins sur la ville d'Antibes parce que nous avons mis en place des éléments de prévention.

On a encore sur nos marchés dans la ville, un certain nombre d'actions de préventions qui sont insuffisantes, des gens qui ne connaissent pas les habitudes du marché du jeudi et malheureusement la fourrière continue à intervenir.

Je souhaite qu'elle intervienne le moins possible parce que là aussi, mieux vaut prévenir que guérir.

Chacun d'entre nous a vécu au moins une fois dans sa vie le fait d'aller chercher sa voiture à la fourrière et sait que ça comporte des contraintes financières et du temps perdu.

Ça ne vous est jamais arrivé Monsieur LA SPESA ? Ah bon ! Vous êtes plus prudent que moi alors.

Intervention la Gauche et l'Écologie, PS et les Verts.

M. LA SPESA

Tout d'abord une remarque sur le choix du délégataire. Alors que vous nous aviez toujours affirmé qu'une grosse structure comme le Dépannage du Golf était parfaitement adaptée pour assurer la mission, après douze ans d'activités, vous portez votre choix sur une entreprise beaucoup plus petite.

M. LEONETTI

Ça s'appelle l'appel d'offres. Ça s'appelle la transparence.

M. LA SPESA

Alors... non, mais ce n'est pas une critique, c'est un constat. Comment se fait-il que David ait pu vaincre Goliath ? Peut-être avez-vous entendu nos remarques sur le problème de l'opacité de gestion d'une entreprise qui travaille sur plusieurs communes et qui avait le marché autoroutier.

Peut-être vous êtes-vous rendu compte que le choix d'une grosse entreprise ne rime pas obligatoirement avec une gestion dans l'intérêt de notre commune. Ou peut-être avez-vous validé notre intervention lors du Conseil municipal de novembre dernier où nous disions qu'à Antibes nous n'avons pas besoin d'une fourrière surdimensionnée.

Par contre, vous persistez dans votre position dogmatique de continuer à externaliser cette activité. Alors que vous connaissez notre position et notre volonté de choisir un autre mode de gestion, vous ne vous êtes même pas donné la peine de nous présenter une étude comparative sérieuse entre la DSP et la régie.

Aujourd'hui, nous continuons à affirmer que la gestion de la fourrière en régie municipale est tout à fait possible, et cela dans l'intérêt de la Commune et des malheureux usagers.

La Société Auto Live n'emploie que trois chauffeurs et neuf véhicules dont seulement quatre poids lourds. Si vous ne vous sentez pas capable de créer un service aussi petit, cela peut poser problème. Trouver un terrain de 2 500 m² en location ne devrait pas être trop difficile, il suffirait peut-être de ne pas autoriser une petite opération immobilière privée. Concernant l'achat et l'amortissement des véhicules, nous avons un parc automobile très important et ne nous dites pas qu'il vous serait impossible d'investir pour l'achat de neuf véhicules.

De plus, dans l'intérêt des usagers malgré eux, il est très facile de faire baisser fortement les interventions de la fourrière. Vous venez de l'évoquer, on l'avait déjà évoqué lors de notre dernière intervention, 40 % des enlèvements sont liés aux marchés. Aujourd'hui, enfin on le sait déjà pas mal de temps, qu'avez-vous fait pour essayer de faire baisser ces 40 % ?

Alors qu'aujourd'hui nous constatons une volonté de réappropriation de gestion par les collectivités notamment au travers des régies, nous sommes désolés de constater que vous restez sur des idées aussi conservatrices. Je vous remercie.

M. LEONETTI

PS et Verts.

Mme MURATORE

Contrairement à nos collègues, pour nous il n'est pas trop choquant que la fourrière soit une DSP. Il ne s'agit pas d'un bien commun qu'il faut préserver des lois du marché. Mais dans le dossier remis, nous sommes étonnés des différences entre les deux candidats.

Nous constatons que le sortant qui devrait bien connaître les éléments de ce dossier annonce pour la prochaine DSP des chiffres très différents des chiffres réels de la délégation actuelle.

Cela ne préjuge pas un grand sérieux et surtout met un doute sur la fiabilité des rapports présentés pendant toutes ces années. Alors qu'en 2008, 2009 et 2010 – nous n'avons pas encore le rapport 2011 – il annonce un résultat déficitaire, comment ce résultat peut-il en 2012 devenir bénéficiaire ?

L'augmentation des amendes, il table sur une forte augmentation. Il a des informations à ce sujet ? La dernière augmentation remonte à mars 2012 et n'a pas encore été validée, je pense, par le Conseil municipal. La comparaison entre les deux candidats n'est pas faite avec le même nombre de véhicules enlevés et le même nombre de jours de garde alors que les véhicules enlevés le sont à la demande de la police et seront donc identiques quel que soit le délégataire.

Dans le rapport du maire, il y a deux tableaux comparatifs, pages 20 - 21 et pages 22 – 23, identiques mais avec des données différentes. Comment la comparaison entre les deux candidats est-elle possible ? Tous ces éléments ne facilitent pas le travail des élus pour fonder leur avis sur des données fiables. Merci.

M. LEONETTI

Pourquoi c'est une DSP ? Je vous rappelle quand même que c'est un service qui travaille 24 h / 24 avec un minimum d'employés et que dans un système qui a une certaine spécificité à la fois de matériel et de compétences humaines, on pourrait se trouver en défaut si nous le faisons avec trois opérateurs publics. Si l'un était en congé, et le deuxième malade, on serait rapidement dans une situation qui ne nous permettrait pas d'enlever les véhicules.

Or bien sûr, il y a l'enlèvement d'un véhicule qui apparaît comme une sanction, mais il y a l'enlèvement qui est de nécessité publique, car il peut justement mettre en danger la sécurité ou la tranquillité d'autrui.

Donc pour avoir un service continu, la meilleure façon c'est d'avoir un service externalisé. Et en même temps, utiliser du matériel onéreux dans le seul but, dont le seul objet serait d'enlever des véhicules, ça ne me paraît pas être de bonne gestion.

Ensuite, il n'y a pas de « peut-être », M. LA SPESA. Je prends deux offres, je les compare à la gestion en régie, celle-ci est plus chère que les deux offres et dans les deux offres, je vérifie la validité et la fiabilité. On est allé jusqu'à la fiabilité, jusqu'au fait que les services sont allés voir quel terrain était mis à disposition sur place pour vérifier que les engagements de l'un et de l'autre étaient de bonne qualité.

Lorsqu'on a vérifié que les deux offres étaient équivalentes, eh bien, il y en a une qui propose un service à un moindre coût et à une qualité égale. Et on a pris celui qui est à moindre coût et à qualité égale. Je n'ai pas dit « je prends le plus petit parce que j'aime bien David et j'aime pas Goliath ». Si Goliath avait fait une proposition meilleure qualitativement et quantitativement que David, David continuerait à être en dehors de la DSP. Voilà ! Je ne fais pas de la morale au travers d'une délégation de service public ou d'une mise en concurrence. J'essaie de le faire de la manière la plus loyale, donc la plus objective. Donc la réponse, elle est là.

Mme MURATORE, tous les éléments sont à votre disposition. Les tableaux comparatifs existent. Donc n'il y a pas de différence qualitative entre les deux offres et il y a une différence de redevances et de coûts entre l'un et l'autre et c'est pour ça que c'est l'autre qui a supplanté la délégation de service public qui appartenait à l'un. Voilà !

Après que l'on s'en réjouisse parce que c'est le plus petit qui a battu le plus gros. Franchement, bon ! On n'est pas là-dedans, M. LA SPESA ! D'accord.

C'est une délibération relativement habituelle, avec la volonté de la Ville, je le précise, c'est que s'il n'y en avait aucune, ce serait idéal. Ça voudrait dire qu'il n'y a aucune incivilité et que notre plan de prévention serait le plus efficace possible.

Le marché du jeudi, j'avoue que je n'y arrive pas... Pourtant, on marque bien, il y a les panneaux, c'est indiqué... Eh bien, il y a toujours des gens qui se font enlever leur véhicule quand on met le marché en place, soit parce qu'ils arrivent d'ailleurs, soit parce qu'ils oublient d'y avoir garé leur voiture et vous avez raison, c'est 40 %.

Si un jour on fait une requalification de Lacan-Marenda, cette part va fondre. Donc dans quelques années, on ne devrait avoir plus que le cas de celui qui s'est garé devant la voiture ou le garage d'un particulier, etc. On va restreindre ce type de sanction, ce qui est une bonne chose parce que ce n'est pas le but.

Quand c'est un élément ponctuel, 24 heures avant il y a les papillons sur les voitures et les panneaux et quand c'est récurrent, il y a des panneaux partout. On peut mettre des gros gros panneaux... On peut essayer, pourquoi pas. Toujours est-il que ça n'enlèvera pas le fait qu'il y aura quand même besoin d'une fourrière.

Nous passons au vote. Qui est contre ? 3. S'abstient ? 2. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-7 - PLAGES ARTIFICIELLES - PLAGES DU PONTEIL - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE L'ÉTAT À LA COMMUNE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

M. LEONETTI

Personne n'est contre, ni s'abstient. Pardon, contre ? C'est comme vous voulez. Alors qui est contre ? trois. Abstention ? personne.

Délibération adoptée à la majorité par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-8 - QUARTIER DU PONTEIL - PORTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME SITUÉ LA POINTE DE L'ILET - TRANSFERT DE GESTION À TITRE GRATUIT DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

M. LEONETTI

Qui est contre ? Contre ou pas ? Parce qu'après, je passerai en délégation de service public cet endroit-là, donc je vous préviens.

Comme ça, si vous avez envie de voter contre, pas sur cette délibération, mais sur la prochaine ça vous permet de voter contre par anticipation.

Là, vous êtes pour. D'accord. Personne ne s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

00-9 - STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION DU PARC 'PRÉ DES PÊCHEURS'-AFFERMAGES DES PARCS « LA POSTE » ET « FRÈRES OLIVIER » - PRISE EN CHARGE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ET DE LA SUPPRESSION DES OLÉODUCS - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je prends acte que les fouilles archéologiques avaient été prévues, qu'elles sont dans le cadre de l'archéologie préventive qui est une loi de 2004... et que elle prévoit effectivement que le coût des fouilles archéologiques est à la charge de l'aménageur et de la collectivité.

Dans ce cadre, dans la négociation, il y a deux éléments. Un élément qu'on avait initialement envisagé de faire prendre en charge sur une première évaluation du site archéologique qui devait monter à 1 million d'euros et nous avons fait prendre en charge 500 000 euros par l'aménageur de manière forfaitaire.

Il se trouve que le volume des découvertes est plus important et plus précieux que prévu et que donc aujourd'hui, nous sommes à 1,7 million et que donc dans ce cadre, nous avons demandé à l'aménageur d'augmenter sa participation, ce qu'il a accepté de faire à hauteur de 700 000 et quelques euros.

Donc dans ce contexte, je vous signale pour que ce soit clair envers nous tous que n'est pas prise en compte dans cette décision la découverte du navire et que donc viendra un nouvel avenant dans le cadre du navire que je vous proposerai d'accepter parce que je n'imagine pas que la Ville se désengage.

Et par précaution, je vous rappelle que nous avons demandé une redevance capitalisée comme on ne demandait que 500 000 euros pour les fouilles archéologiques, une redevance capitalisée de 2,5 millions qui devait donc nous permettre d'assurer ces fouilles archéologiques dans le cadre de la loi.

Je passe la parole à la Gauche et l'Écologie et PS et Verts.

M. LA SPESA

Nous ne voterons pas cette délibération comme nous n'avons pas voté le cadeau fait à Q-park en lui octroyant les trois parkings les plus importants de la commune dont deux étaient intégralement payés.

Nous avons essayé de tempérer votre satisfaction affichée concernant une soi-disant opération financière juteuse. Sur les 500 000 euros HT à la charge de Q-park, nous étions aussi sceptiques en indiquant qu'en fonction de ce qui allait être découvert, nous prenions le risque de prendre à notre charge un montant non négligeable lié aux fouilles archéologiques. Malheureusement, l'actualité nous donne raison.

À noter aussi et vous venez de le dire que la facture déjà assez salée va certainement encore grossir lorsque les décisions concernant le devenir de l'épave seront prises.

Alors que reste-t-il des 2,5 millions de redevance capitalisée ? Quant à la part variable de 20 000 euros par an, nous vous avons affirmé qu'il ne fallait pas espérer la toucher avant dix ans. Eh bien aujourd'hui, vous nous permettez de rajouter une poignée d'années à nos prévisions. Par contre, vous voudrez bien nous préciser avec quel financement vous réaliserez l'aménagement de la surface qui devait être payée toute ou partie avec la redevance capitalisée.

En conclusion, nous pensons que sur ce dossier, vous avez fait acte de manque de clairvoyance.

Comme nous vous l'avions affirmé dès le début du projet, comptez sur nous pour suivre en détail l'évolution du chantier et surtout les bilans d'exploitation. Nous arriverons peut-être à prouver que vous avez fait un mauvais choix et que l'intérêt des usagers des parkings n'a pas vraiment été pris en compte. Merci.

M. LEONETTI

M. LA SPESA, de toute façon, quand la Ville met en délégation de service public et qu'elle fait faire par le délégataire, c'est, dans le cadre de la loi, sa responsabilité à ladite Ville de payer les fouilles archéologiques. Que nous ayons eu la précaution dans ce cadre d'avoir au moins un montant forfaitaire de 500 000 € et une redevance capitalisée, c'est justement un élément de précaution.

Vous ne m'avez jamais entendu dire ici, « je vous garantis que les 500 000 euros couvriront toutes les recherches archéologiques ». On a même plaisanté sur le sarcophage de Cléopâtre, je m'en souviens.

Dans ce cadre-là, si on trouve des choses, c'est mauvais pour les finances, mais en même temps, c'est bon pour le patrimoine de la Ville. Donc on fait une découverte, moi je l'enregistre comme positive et puis ensuite, logiquement je me retourne vers le délégataire et je lui demande de faire un effort.

On fait un effort d'augmentation de 25 % de sa participation qui était contractuellement fixée à 500 000. Je n'ai jamais dit que tout était prévisible et je ne sais pas ce qu'il y a dans les fouilles. La preuve, bon ! Et c'est une découverte qui, d'après les archéologues, a une valeur en région PACA exceptionnelle. Qu'un bateau de même type a été trouvé à Marseille il y a trente ans. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle ! Après, que ça coûte de l'argent à la collectivité dans le cadre de la loi tel que c'est, c'est la loi.

Qu'on en ait reporté une partie sur le délégataire qui lui n'a rien à voir avec la loi, c'est plutôt une prudence que je me félicite d'avoir envisagée.

Mme MURATORE

Dans la convention de la DSP manifestement le coût des fouilles archéologiques a été très mal évalué. Dans l'analyse des offres, nous constatons que la somme de 500 000 euros provisionnée par Quick-Park, je cite, vous semblait très importante puisqu'une clause prévoit le reversement à la Ville d'une partie des sommes non dépensées.

M. LEONETTI

C'était de la prudence ! On ne sait jamais.

Mme MURATORE

Mais là en l'occurrence, il y a quand même un souci. Alors dans votre présentation, vous rappelez que Quick Park a versé à la Ville une somme de 1 million d'euros. Mais vous oubliez de rappeler que Quick Park a encaissé par la gestion des parkings de La Poste et des Frères Olivier plus de 800 000 euros par an depuis juillet 2009.

Alors il nous semble que le délégataire aurait pu, avant de répondre à la demande de la Ville, mieux s'informer sur tous les éléments de ce dossier. C'est un peu facile maintenant de dire « il a fait une proposition alléchante » et maintenant on dit « ça ne suffit pas ». Nous attendons de la Ville une autre négociation pour une autre répartition de la charge de ces fouilles archéologiques. Merci.

M. LEONETTI

Oui, c'est-à-dire qu'il faut prévoir l'inconnu, quoi. C'est sûr. On verra comment le gouvernement prévoit ce qu'il va se passer dans l'année et on verra qui a la meilleure boule de cristal entre vous et nous.

En tout cas aujourd'hui, vous ne m'avez jamais entendu dire que suite aux fouilles archéologiques, on savait ce qu'on allait trouver. Et vous ne m'avez jamais entendu dire non plus que la somme de 500 000 euros serait suffisante.

On avait même envisagé 500 000 et 500 000. Le coût était estimé après avis des archéologues. Ils disaient qu'on allait trouver comme dans tous les ports peut-être un appontement de l'ancien port. On sait aujourd'hui que l'ancien port était un port en sable, donc qu'il n'y avait pas de quai parce qu'à cette époque-là, on ne mettait pas de quai. Et puis, qu'on allait trouver des amphores, du matériel qui serait intéressant, mais probablement pas des choses extraordinaires.

Il se trouve que sans être extraordinaires aux yeux du grand public, les découvertes qui sont faites ont un intérêt national.

À partir de là, on défend notre patrimoine d'autant que toute une partie revient à la Ville d'Antibes, dans ce patrimoine. Et normalement, 50 % revient à l'État, 50 % revient à la Ville. Cela veut dire que nous avons tout intérêt à le mettre en valeur et à faire en sorte que l'on conserve ce qu'on y trouve. Dans ce contexte-là, on a la responsabilité de la Ville en totalité.

Normalement, Q-park fait un parking, la Ville d'Antibes assume les recherches archéologiques.

Pour ces recherches archéologiques au départ, on a dit 500 000, puis on s'est dit, « après tout, soyons prudents, imaginons qu'on ne trouve rien, mais à ce moment-là, il ne va pas quand même garder les 500 000 ! ». Et donc par précaution de la précaution, on a dit « si ça ne coûtait que 400 000, vous nous les rendez ! ».

Il se trouve que ça coûte aujourd'hui 1,7 M€ et que ça finira à 2 et demi. Eh bien, ça finira à 2 et demi ! Cela signifie que la Ville, oui, elle va assumer ce patrimoine qui lui revient, elle va assumer la fouille archéologique et que au lieu de faire payer 500 000 euros au délégataire, elle a renégocié le contrat en le faisant participer à l'augmentation des recherches qui sont en cours. Nous n'étions pas obligés de le faire, voilà !

Mais comme on a des arguments dans la négociation qui sont de gestion commune des espaces à terme, il apparaît que chacun a trouvé un terrain d'entente.

C'est l'objet d'une négociation, je ne le cache pas. Parce que Q-park aurait très bien pu dire, « écoutez, moi j'ai signé pour 500 000, je vous donne 500 000 et maintenant ça coûte 1,7 million eh bien, vous prenez 1,2 million ». Voilà, ce n'est pas le cas. C'est tout !

Donc, relisez le texte de loi. Il est pourtant assez bien équilibré. Je crois même me souvenir qu'il a été adopté à l'unanimité parce que c'est quand même une responsabilité. Et l'échange de cette responsabilité, c'est que plus jamais des recherches archéologiques ne bloquent définitivement un chantier. Ça veut dire qu'il y a une prise en charge des fouilles, mais il y a un délai à un ou deux mois près qui est obligatoirement observé par les archéologues.

Donc ça veut dire qu'au terme du délai, on peut avoir deux ou trois mois de retard, mais on ne peut pas avoir dix ans de retard avec un chantier définitivement bloqué en plein milieu de la ville.

Rappelez-vous le chantier de Marseille de la Charité. Je suis parti de Marseille, il n'était pas encore fini et pourtant il avait commencé dix ans avant et il a mis dix ans après pour se terminer.

C'est pour ça qu'il y a eu cette loi. Il y a responsabilité réciproque. L'archéologue doit avoir un délai, l'aménageur aménage, la collectivité qui commande l'aménagement paye les fouilles archéologiques. Voilà ! Ce n'est pas parce que on a mis 500 000 au départ que c'est à la charge de l'aménageur. C'est à la charge de la collectivité. Voilà !

M. GONZALEZ

On n'aurait pu rien mettre d'ailleurs.

M. LEONETTI

On n'aurait pu rien mettre du tout et dire que l'on allait assumer l'ensemble et puis on aurait mis en redevance capitalisée 2,5 millions. Mais comme à ce moment-là, les services d'archéologie disaient « en gros, il va y en avoir pour 1 million », on a dit on fait 500 et 500. Voilà ! Il se trouve qu'il y en a plus : tant pis, tant mieux. Tant pis pour les finances, tant mieux pour les découvertes.

Bien, on passe au vote. Qui est contre ? 5.

Délibération adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de Mme SAVALLI – Procuration à Mme LONVIS

Présents : 36 / Procuration : 13 / Absents : 0

M. LEONETTI

Le PLU a été adopté, les délibérations de Jean-Pierre GONZALEZ aussi. Nous passons à la délibération d'Éric PAUGET. Ah, pardon ! Avec l'autorisation du Conseil, je vous propose que la délibération d'Anne-Marie DUMONT soit présentée maintenant puisque elle a des obligations municipales.

MADAME DUMONT

06-1 - SENTIER DU LITTORAL - RÉALISATION DU PROJET DE DEUX RALENTISSEURS AU DROIT DE L'HÔTEL DU CAP À LA DEMANDE DE LA COMMUNE - PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE PAR L'HÔTEL DU CAP - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DUMONT

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au terme d'une convention en date du 6 novembre 2007 qui a été signée entre l'État et la SAS Hôtel du Cap Eden Roc, l'Hôtel du Cap s'est engagé à réaliser à ses frais le projet de sentier du littoral élaboré avec le concours des services de l'État.

Toutefois, le tracé de sentier devant traverser le domaine public routier communal au droit du boulevard John Fitzgerald Kennedy, la Commune a exigé que deux ralentisseurs y soient implantés, afin de permettre aux utilisateurs de ce sentier du littoral de le franchir en toute sécurité.

Ces travaux comprennent plus précisément au niveau de l'entrée principale de l'hôtel, l'implantation d'un ralentisseur avec un passage piétonnier et un passage piétonnier également et ralentisseur au niveau de l'entrée secondaire de l'Hôtel du Cap. Cet hôtel ayant acquiescé à cette exigence offre à ce titre son concours financier d'un montant total de 52 000 euros TTC, afin de couvrir entièrement les dépenses liées à la réalisation de ces travaux.

L'emprise foncière de ces deux ralentisseurs se situant sur le domaine public routier communal, les travaux concernant leur implantation seront réalisés par la Commune dans le courant du deuxième semestre de l'année 2012. Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la réalisation par la Commune de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'offre du concours de la SAS Hôtel du Cap Eden Roc. Je vous remercie.

M. LEONETTI

La parole est à tous les groupes. Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues. Depuis longtemps, l'Union déplore la dangerosité de cette route qui fait le tour du cap et réclame son aménagement. Donc nous voterons ce commencement d'aménagement, d'autant plus facilement qu'il est cohérent et totalement financé par l'Hôtel du Cap.

Nous en profitons pour vous rappeler que cette voirie communale de bord de mer au panorama exceptionnel est un boulevard et qu'il doit être aménagé comme tel après une réflexion consensuelle sur son fonctionnement et sa mise en valeur comme préconisé par le PLU.

Donc suite à notre proposition, une commission ad hoc devait être créée. Alors, qu'elle le soit le plus rapidement possible, s'il vous plaît. Merci.

M. LEONETTI

Merci.
M. PIEL.

M. PIEL

Oui, avant d'intervenir, je cherchais le portrait du Président de la République qui doit...

M. LEONETTI

On ne l'a pas reçu !

M. PIEL

Vous ne l'avez pas reçu ? Ah mince ! (*rires*) Non, non ça a rien à voir ! Non, mais je regardais...

M. LEONETTI

Oui, dans cette période difficile dans laquelle l'ancien est parti et le nouveau n'est pas arrivé. Enfin, il n'est pas arrivé non plus sur la scène nationale d'ailleurs, mais il n'est pas arrivé non plus en photo. Voilà !

M. PIEL

Non, non, mais... j'ai bien compris que vous aviez du mal à changer d'époque et je me suis dit bon ! Mais ...

M. LEONETTI

Non, pas du tout ! Dès qu'elle arrive, je vous l'affiche, M. PIEL.

Je sais que vous êtes très attaché aux valeurs républicaines, à la présidence de la République et que vous allez le soutenir très très fortement pendant tout son mandat. C'est pour ça que je vais le mettre en évidence...

M. PIEL

Très bien !

M. LEONETTI

...pour que vous puissiez le voir pendant toute la durée du mandat.

M. PIEL

Voilà ! Donc plus sérieusement...

M. LEONETTI

C'était sérieux ça.

M. PIEL

Encore que oui, c'est sérieux, mais quand on nous a présenté ce dossier en commission, moi j'ai cru à une blague, vous voyez. Parce que le sentier littoral qui traverse le boulevard du Cap devant Eden Roc, je trouve que la notion de « littoral » elle n'est pas la même pour tous quoi. Voilà !

Mais après avoir pris connaissance de la convention passée entre le Préfet des Alpes-Maritimes représentant de l'État et la société Eden Roc, là j'ai commencé à rire jaune.

Cette convention en date du 6 novembre 2007 est proprement scandaleuse ! Elle régularise une occupation sans droit ni titre du domaine public maritime. Pourtant, le tribunal administratif avait statué à la démolition de ces équipements (les équipements d'Eden Roc) et retirer du domaine public l'ensemble de ses installations. Cela avait été statué en 2005. Eh bien non seulement le Cap d'Antibes est une zone de non-droit, Eden Roc est intouchable, mais la convention stipule que la société reçoit en prime des droits à bâtir supplémentaires.

Jamais le Conseil municipal n'a été prévenu de cette convention, je rappelle, 2007. Aucune information, aucun débat. Si vous n'étiez pas obligé de nous présenter ce rapport, ces petits arrangements entre amis ne seraient pas connus. Cela ne grandit pas l'État... Eh oui, ...oui, oui !

Mais vous étiez informé, partie prenante même de cette convention, puisque le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue en Sous-préfecture de Grasse le 5 avril 2007 qui porte sur le sentier littoral et cette convention – donc avril et la convention signée en novembre – incluait la Commune qui était bien représentée à cette réunion.

Ce document comporte une proposition concernant le chemin de la Mosquée, par exemple, qui ne figure plus dans cette convention. Je cite : « c'est un chemin privé appartenant pour moitié à Eden Roc et pour moitié à un propriétaire privé - apparemment Eden Roc n'est pas privé, peut-être public - son acquisition par la Commune est souhaitable » et donc le 5 avril 2007, il est indiqué dans ce... quelqu'un d'Eden Roc participait à la réunion, « Eden Roc étant disposé à céder gratuitement sa part ».

Tout cela date de 2007, le Conseil municipal n'en a pas été informé. On n'a pas eu à statuer. On découvre tout cela aujourd'hui à l'occasion d'un rapport portant sur deux dos d'âne, afin de sécuriser un peu plus Eden Roc et les gens qui en sortent et qui y rentrent.

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Je vais être plus courte, mais enfin l'Hôtel du Cap a obtenu que le sentier du littoral ne passe pas au littoral. Il paye l'autorisation de ne pas appliquer la loi. Ce n'est pas très moral, parce que si certains peuvent payer pour ne pas avoir à respecter la loi, parce que si le sentier du littoral suivait le littoral, il n'y aurait pas eu besoin de ralentisseurs. Merci.

M. LEONETTI

Bon ! Je vais répéter ce que j'ai expliqué et qui ne me paraît pas très difficile. La loi Littoral est postérieure à un certain nombre de constructions.

À partir de là, un certain nombre d'établissements, comme l'Hôtel Belles Rives pour ne citer que le plus simple d'entre eux, est effectivement en infraction avec le sentier littoral.

Conscient de cette situation et des difficultés rencontrées, l'État a pris l'attache de l'Hôtel Eden Roc et lui a demandé d'effectuer à ses frais un sentier littoral qui vienne compenser le fait que le sentier littoral n'était pas applicable sur le territoire de l'exploitation de l'Hôtel Eden Roc.

Je dirais qu'au fond on aurait pu effectivement en rester là.

Dire que c'est en infraction avec la loi, c'est faux parce qu'il y a justement une procédure qui permet d'aller devant la Commission des Sites, devant l'Architecte des Bâtiments de France, de concerter avec les services de l'État, effectivement sans que la Ville d'Antibes n'ait à émettre un avis sur ce sujet, puisque je rappelle que c'est un problème de droit littoral sur le domaine public maritime et pas sur le domaine public communal.

Comme cet endroit n'a pas été délégué à la Ville, je ne vois pas en quoi j'aurais apporté cette information ou cette décision en Conseil municipal.

Donc rappelons que ça ne relève pas du Conseil municipal et c'est la raison pour laquelle ce n'est pas venu ici. Ça relève d'une négociation de compensation entre Eden Roc et les services de l'État qui sont passés par toutes les procédures légales logiques. On a abouti à cela.

Lorsqu'on arrive à cette situation et qu'on nous dit « le sentier littoral passe par là », alors je dis là on est sur le territoire de la commune et je ne vais pas faire passer un sentier littoral sur un territoire de la commune sans qu'on l'ait sécurisé.

C'est la raison pour laquelle, je demande aux services de la Ville de dire quels sont les éléments qui sécuriseraient cette portion de sentier littoral qui passe dans notre domaine communal. Les services répondent qu'il faut faire un dos d'âne, il faut faire un trottoir, il faut faire un passage, etc.

Donc non seulement, je dis qu'on va le faire, mais je dis il n'est pas question que la Ville paye pour un sentier littoral d'une négociation entre l'État et un établissement privé. Donc je demande à ce que ce soit pris en charge par l'État ou par la société privée. La société privée le prend en charge et dès l'instant où l'on est sur la voirie communale, je la porte en délibération en vous disant que ça apporte une sécurité non pas aux gens qui sortent d'Eden Roc, mais aux gens qui vont emprunter le sentier littoral.

J'ai regardé le plan, effectivement, le sentier littoral passe pas devant la mer, mais en compensation, il est vrai aussi, et M. MOLINE l'a rappelé, que quand on est légèrement au-dessus on se trouve avec un panorama qui est exceptionnel.

Donc, on a un phénomène de compensation qui peut être considéré et qui a été considéré par les services de l'État et la Commission des Sites comme étant un équivalent acceptable. Voilà !

Il n'y a pas de petits arrangements entre amis. Si vous pensez qu'il y a un arrangement entre amis, déférez au tribunal la décision, non pas celle d'aujourd'hui, mais la décision entre l'État... mais vous pouvez attaquer l'État, M. PIEL. Si vous pensez vraiment ce que vous dites, si ce n'est pas un effet de style, dites franchement « j'attaque devant le Tribunal administratif ».

D'ailleurs, vous auriez tort de le faire parce qu'on est déjà passé par le Tribunal administratif. Par précaution, le Préfet a demandé : et s'il y avait un M. PIEL qui à un moment donné dise que c'est un petit arrangement entre amis... - comme quoi, les boules de cristal marchent mieux chez nous que chez vous, vous voyez - alors il a dit « je vais passer devant le Tribunal administratif et je vais demander qu'il me le valide ». Le Tribunal administratif l'a validé.

Donc vous arrêtez de dire que c'est illégal et que c'est une compensation illégale. C'est validé par les services de l'État, la Commission des sites, l'Architecte des Bâtiments de France et le Tribunal administratif.

Après vous pouvez aller en Conseil d'État si ça vous intéresse ou aller sur une autre juridiction, mais c'est prévu par la loi.

Mme MURATORE a dit que c'était illégal et qu'il avait payé pour avoir choisi le légal. Si ! ça respecte la loi parce que les tribunaux sont là pour faire respecter la loi dans un pays de droits. Donc ce que vous dites est une erreur et je vous demande d'ailleurs de le retirer parce que si vous dites qu'on ne respecte pas la loi, vous êtes en train de dire qu'il y a eu un arrangement entre Monsieur le Préfet et le propriétaire d'Eden Roc, ce qui s'appellerait évidemment un délit vis-à-vis de la loi. Donc vous devriez retirer ça pour ne pas que Monsieur le Préfet sur une délibération de ce type vous poursuive en diffamation. C'est clair ?

Maintenant ou vous voulez qu'on fasse payer à l'Eden Roc le passage du sentier littoral que la Ville n'a pas négocié et qui est sécurisé... non, on ne l'a pas négocié. (*intervention hors micro M. PIEL*) Eh bien, les services de la Ville ont été convoqués à la réunion, oui ! Et puis, mais pas décisionnel !

M. PIEL

Le Conseil municipal n'en a pas été informé !

M. LEONETTI

Mais il n'a pas à être informé, c'est une décision entre l'État et Eden Roc.

À partir du moment où l'on passe sur un territoire communal, à ce moment-là, oui, il y a une décision qui appartient au Conseil municipal. Voilà ! Mais envisagez de le réattaquer devant le Tribunal administratif, je vous fournirai les éléments du Tribunal administratif qui vous montreront que vous n'irez pas très très loin dans ce genre d'allégations.

M. PIEL

Ce n'est pas la convention que je conteste, c'est votre position...

M. LEONETTI

Et qu'est-ce que vous voulez que je fasse moi ? Je viens en Conseil municipal pour quelque chose qui ne relève pas du Conseil municipal ? Donc vous êtes d'accord avec la convention. Vous êtes d'accord pour que l'on fasse payer l'Eden Roc, la sécurisation de l'espace qui passe sur le territoire communal. Eh bien, voilà !

M. PIEL

Elle est passée en Commission des Sites sans qu'on soit informé.

M. LEONETTI

C'est normal !

M. PIEL

Franchement !

M. LEONETTI

Enfin, il y a un territoire qui appartient à l'État, M. PIEL. L'État ! Voilà ! Quand l'État négocie avec un privé, la Commune n'a pas à dire. Elle a à dire à partir du moment où effectivement le sentier littoral passe par le territoire de la commune, on a donc envoyé un représentant pour dire que si ça passait par là, il y aurait des aménagements à faire.

Aujourd'hui, on nous dit que ça passe par là. Je dis les aménagements à faire, je demande aux services quels sont-ils. On me dit quels sont les aménagements à faire, je ne veux pas les payer, je les fais payer par Eden Roc. Point, terminé. Voilà ! Si vous trouvez quelque chose d'illégal là-dedans, vous le dites. Et il y a rien d'illégal.

On vote.

Au fait, sur toutes les villas qui tombent dans le bord de mer, si la loi obligeait qu'il y ait un sentier littoral, on les démolirait toutes. Je rappelle aussi que... ben oui ! Ça prouve donc que l'initiative qui a été prise par le Préfet sur cette opération-là est d'exiger une compensation de l'Hôtel Eden Roc pour permettre un aménagement d'un sentier littoral à l'intérieur du Cap d'Antibes. Honnêtement, je trouve que c'est plutôt intelligent. Voilà ! Et ça ne coûte rien à l'État et rien au contribuable ni antibois, ni national.

Donc on vote. Qui est contre ? 5. Je vous remercie.

Je vous fournirai les décisions du Tribunal administratif comme ça, ça évitera là aussi d'entendre dans la ville des choses qui ne sont pas vraies, en particulier que cette délibération pourrait avoir un caractère illégal.

Délibération adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de Mme DUMONT – Prouration à M. PAUGET

Présents : 35 / Procurations : 14 / Absents : 0

MONSIEUR PAUGET

02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Alors, on revient aux questions d'Éric PAUGET.

M. PIEL

(hors micro)

M. LEONETTI

Il faut que je demande l'avis du Conseil municipal ?

M. PIEL

Non, il faudrait que vous constatiez le nombre de présents. Parce que si l'opposition sort de séance, il y a plus le quorum. Donc je souhaiterais qu'on le constate pour que les votes soient pris en compte avec les personnes présentes.

M. LEONETTI

Vous avez raison.

M. PIEL

Merci.

M. LEONETTI

Pour une fois, l'opposition est presque au complet.

M. PIEL

Ah, mais écoutez, elle est là. Elle est là et je constate que devant c'est vide, quoi.

M. LEONETTI

Non !

M. PIEL

Donc vous n'avez pas le quorum si on vous laisse seul.

M. LEONETTI

Si ! Il y a le quorum quand même.

Donc, M. PAUGET.

M. PAUGET

La délibération 02-1, il s'agit d'un renouvellement de convention avec différentes associations sportives antiboises. Tout d'abord, le Centre médico-sportif de la Ville d'Antibes, le Football Club d'Antibes ainsi que l'Association sportive automobile d'Antibes. Il y a dans la délibération les détails concernant ces clubs. Il s'agit de renouvellement de conventions.

M. LEONETTI

Union pour Antibes Juan-les-Pins et la Gauche et l'Écologie.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues. Donc vous persistez à regrouper des conventions d'objectifs dans une même et unique délibération, cela ne nous permet pas d'être objectifs. Donc nous aurions voté volontiers les conventions d'objectifs et de moyens avec le Centre médico-sportif de la Ville d'Antibes qui est une très bonne chose et le Football Club d'Antibes qui est réellement le sport de masse par excellence.

Mais nous ne voterons pas une subvention de 113 000 euros à l'Association sportive automobile d'Antibes pour l'organisation du Rallye d'Antibes Côte d'Azur, comptant pour le Championnat d'Europe. Sport, comme chacun sait, hautement écologique et très tendance au développement durable. Antérieurement à cela, vous aviez refusé une subvention de 15 000 euros pour un championnat du monde de voile. Alors quelle image du sport voulez-vous donner aux jeunes antibois et juanais ? Merci.

M. LEONETTI

Écoutez, je me rappelle pas avoir refusé ni moi, ni Éric PAUGET, une subvention à qui que ce soit dans les domaines justement de la voile ou du nautisme sur les endroits où l'on a des pôles France et sur lequel on développe notre activité. Si c'est le cas, faites-moi le savoir. En tout cas, effectivement, on ne délibère pas association par association. Comme dans le budget on ne décide pas les subventions les unes derrière les autres, on le décide de manière globale. Et là, c'est un renouvellement de conventions. M. PIEL.

M. PIEL

Oui, on votera cette délibération. Mais permettez-moi de saisir cette opportunité pour vous rappeler que je vous ai adressé un courrier concernant une autre convention, un courrier avec copie à M. PAUGET concernant la mise à disposition de créneaux horaires à l'Association Ararat qui enseigne à plus de 70 jeunes les bonnes pratiques de la boxe.

J'insiste puisque vous m'avez pas encore répondu, mais bon, je comprends le courrier a été un peu tardif. J'insiste vraiment pour qu'une réunion à laquelle je me propose de participer y compris soit rapidement organisée afin que l'on puisse trouver un terrain d'entente et que les jeunes puissent continuer de pratiquer leur sport. Merci.

M. LEONETTI

Sur ce sujet, je veux dire que je connais les hommes en général et chaque fois que il y a deux dirigeants ou codirigeants qui ne s'entendent pas, on ne peut pas créer une autre association et demander des créneaux horaires dans d'autres endroits ou revoir la constitution d'une salle.

Donc sur l'ensemble des choses, je reste ouvert à la discussion, mais que ça se fasse dans le cadre de l'intérêt général. Il y a des créneaux horaires pour toutes les associations. Il suffit qu'elles essayent de s'entendre et le Service des Sports et Éric PAUGET sont à leur disposition. La lettre dont vous faites mention, elle m'est arrivée aujourd'hui. Voilà ! La faute de la Poste.

Mme MURATORE. ... Attendez, M. PIEL. est-ce qu'un maire a intérêt à cliver ? Non. Mais non plus ! Éric.

M. PAUGET

L'association Ararat, on l'accueille depuis 2004 sur nos installations à Super Antibes. Elle partage des créneaux avec l'ASOA, avec différentes sections de l'ASOA. On constate depuis deux ans qu'il y a des difficultés de cohabitation entre les différentes sections de l'ASOA et cette association de boxe.

Depuis deux ans, j'ai reçu peut-être trois ou quatre fois les dirigeants de cette association. On leur a écrit, on leur a téléphoné, ils sont venus au Service des Sports. Ils ont du mal à comprendre qu'il y a un certain nombre de règles de fonctionnement à respecter. Non pas à respecter vis-à-vis de nous, mais respecter vis-à-vis des autres utilisateurs parce qu'on est sur un équipement qui est partagé. Et donc un équipement partagé nécessite que chacun fasse des efforts.

On est arrivé à une telle situation de difficultés entre les protagonistes qu'il a fallu – il faut quand même le savoir – qu'à plusieurs reprises on appelle la police, il y a eu des plaintes de déposées et il y a des gens qui copartagent cet équipement en ayant peur d'y aller. Il faut savoir tous ces éléments.

Donc depuis un an, on essaye de faire entendre raison à cette association qui estime qu'elle est chez elle là-haut et qu'elle n'a pas à faire fi ni cas des autres utilisateurs. C'est la première fois, au cours des dix dernières années, qu'on arrive à une telle extrémité de devoir notifier, en recommandé, à une association, l'interdiction de l'accès à l'équipement parce qu'elle n'accepte pas de respecter les règles d'utilisation de cet équipement.

M. LEONETTI

M. PIEL, le plaignant ce n'est pas Éric PAUGET ou moi, c'est l'ASOA : Association Sportive Ouvrière Antiboise. Voilà !

Mme MURATORE

Mme MURATORE

Oui je n'avais pas demandé, mais l'intervention de M. MOLINE m'appelle à préciser le vote. Là, il s'agit des conventions, il ne s'agit pas des subventions et nous, nous sommes pour qu'il y ait des conventions. De toute façon, c'est la loi. Donc on votera cette délibération parce qu'il s'agit des conventions. Mais du coup, je rappelle notre opposition à toute subvention aux sports mécaniques. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Qui est contre ? S'abstient ? 3. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

02-2 - SPORTS - MANIFESTATIONS SPORTIVES - COURIR POUR UNE FLEUR - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CARREFOUR, LA SOCIÉTÉ GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPÉRANCE RACINE ATHLÉTISME D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

C'est un renouvellement de convention pour l'organisation de « Courir pour une fleur » qui aura lieu le premier dimanche d'octobre au départ de la Pinède.

M. LEONETTI

Pas d'intervention ? Vote contre ? Abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-3 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES - INTERVENTION DU PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit d'une convention extrêmement importante qui est un renouvellement aussi, mais qui est la convention que l'on passe avec l'Éducation nationale et qui nous permet de mettre à disposition des écoles d'Antibes des éducateurs sportifs diplômés qui se chargent de mettre en œuvre les cours d'EPS au sein des écoles.

Je voudrais quand même rapidement rappeler parce que c'est un domaine qui est important que depuis le milieu des années soixante-dix, la Ville d'Antibes a été précurseur sur ce type de dispositif, en partenariat d'abord avec l'Éducation nationale et qu'aujourd'hui, c'est plus d'une vingtaine d'éducateurs sportifs qui sont mis à disposition, qui encadrent tous les enfants des écoles d'Antibes. On les transporte, on leur met à disposition les équipements, on met à disposition le matériel. C'est vraiment une action importante de la Ville d'Antibes qui mérite d'être soulignée, qui mérite d'être reconnue et mise en avant.

M. LEONETTI

Et dont le coût n'est pas négligeable. C'est 800 000 euros par an ça. C'est ça ? 700 000 euros par an. Attention, une seconde ! La ville d'Antibes dans cette délibération dépense 700 000 euros pour permettre à l'ensemble des élèves... non ils ne sont pas obligés Mme DUMAS. (*Intervention hors micro Mme DUMAS*) ... donc si je comprends bien, à partir de maintenant je n'ai plus besoin de le faire. Parce que normalement l'éducation physique et sportive, ça se fait dans le cadre de l'Éducation nationale. Si la Ville d'Antibes ne le faisait pas, personne ne pourrait le lui reprocher. Vous êtes d'accord ? Donc la Ville d'Antibes participe et allège le travail de l'Éducation nationale en permettant aux élèves d'accéder à des installations sportives de qualité.

Ça coûte à la Commune 700 000 euros. Je le rappelle. L'année prochaine, pareil. Sauf si dans le cadre des moyens qu'on donne en supplément à l'Éducation nationale, tout cela est pris en charge par l'État, ce qui devrait être le cas. Auquel cas, à ce moment-là, on économisera 700 000 euros.

Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-4 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MÉRITANT – ANNÉE 2012 - DÉSIGNATION DES LAURÉATS

M. PAUGET

Comme chaque année, il s'agit de désigner les dix lauréats au Prix Junior et Jeune méritant. Vous avez dans la délibération, le détail des dossiers. Quinze dossiers ont été reçus et la Commission éducation jeunesse sports et petite enfance a délibéré pour arrêter la liste des dix lauréats de l'année 2012.

M. LEONETTI

Intervention PS et Verts.

Mme MURATORE

Comme tous les ans, nous rappelons que nous ne sommes toujours pas d'accord avec vous sur la définition du mérite. Et encore une fois, nous constatons que l'attribution de ce prix ne correspond pas aux objectifs annoncés.

Je rappelle, c'est dans la délibération « Par le biais de cette création, la Ville souhaite encourager, reconnaître, promouvoir des initiatives ». Cette année, il y a donc trois récompenses qui correspondent aux objectifs du prix. C'est un petit peu en progrès. Mais nous constatons que vous récompensez toujours majoritairement des jeunes ayant déjà été primés par ailleurs.

En quoi obtenir un bon d'achat peut-il encourager, reconnaître – c'est déjà fait par ailleurs – et promouvoir des initiatives ? Donc, nous renouvelons notre suggestion. Si la Ville veut réellement encourager les initiatives qu'elle lance un appel à projets, qu'elle aide les jeunes à la réalisation de leur projet et on peut reprendre les mêmes domaines de l'art, de la culture, du social, de la citoyenneté, de l'humanitaire comme dans la délibération. Merci.

M. LEONETTI

C'est un peu la même chose là, puisqu'en fait, au lieu d'attendre les projets... c'est vrai que c'est clivant. Ça, c'est vrai. Entre vous et nous, c'est encore clivant. Nous, on est pour le mérite. Voilà ! Et en même temps, on est pour le récompenser. Et en même temps, on est pour l'initiative individuelle plutôt que sur le fait d'aller expliquer aux jeunes ce qui est bon pour eux.

Donc on regarde un certain nombre de jeunes qui ont pris des initiatives dans les domaines que vous venez de citer et on les récompense de manière assez symbolique d'ailleurs parce que si vous regardez la somme globale, c'est plus dans le symbole que la récompense existe que dans la rémunération.

Mais on est complètement d'accord, Mme MURATORE. On est d'accord qu'on n'est pas d'accord là-dessus. C'est déjà quelque chose.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Décidément, il y a des subtilités que je comprends pas moi. Qui s'abstient ? Cinq.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de M. BAYLE

Départ de Mme GAILLOT – Procuration à M. GENSBURGER

Présents : 33 / Procurations : 15 / Absents : 1

MONSIEUR SEITHER

05-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. LEONETTI

Ce budget supplémentaire s'inscrit bien sûr dans le cadre du Budget Primitif et dans le Compte Administratif qui vous a été fourni. Donc c'est une prolongation du constat que nous avons fait.

Qu'est-ce que nous avons constaté dans le Compte administratif ? Un excédent de clôture à reporter qui se chiffre à 18 millions d'euros. Plus intéressant encore, l'excédent lorsqu'il est dégagé par la section de fonctionnement est porté à 23 millions d'euros. 5 millions d'euros ont été affectés à la section d'investissements immédiatement.

Ce sont donc bien des mesures mises en place pour optimiser notre fonctionnement qui ont permis de dégager ce chiffre. Un autre éclairage, c'est l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement et donc finalement l'autofinancement, c'est 4,4 en 2008, 4,9 en 2009, 9,7 en 2010, 15,3 en 2011. Ça veut dire que nous avons dégagé, même dans la période que nous rencontrons et avec des investissements comme vous le voyez qui sont assez forts sur la ville.

On a réussi sans augmentation de fiscalité, sans augmentation de tarifs et sans diminution de la qualité des services publics rendus aux habitants, à faire en sorte que nous ayons un solde extrêmement positif.

Donc j'en félicite bien sûr l'ensemble des services. Dans cet élément positif, il y a bien sûr les efforts de gestion, de mutualisation de moyens, efforts comme on le verra tout à l'heure sur le parc automobile, sur la gestion des carburants, sur l'utilisation des fluides, mais aussi sur la renégociation permanente de la dette et sur le moindre recours aux emprunts, avec des emprunts qui sont aujourd'hui sécurisés jusqu'en fin 2013 à des taux fixes et à des taux extrêmement bas.

Notre volonté, c'est bien sûr d'investir. Nous l'avons vu en 2012 – 2013, nous sommes sur les pics d'investissements 2011, 2012, 2013. C'est la halle des sports, c'est la participation au théâtre, c'est la participation à la maison de retraite, etc., tous les grands chantiers qui sont actuellement sur la ville.

Mais nous avons mis en place le moyen de sécuriser tous ces projets et nous continuons, bien sûr, à aller dans ce sens.

Sur l'investissement, affectation du résultat 5 millions d'euros, c'était directement affecté à l'investissement. Ça nous permet de diminuer l'emprunt et donc d'alléger la dette. 6 millions d'autofinancement supplémentaire sont inscrits ce qui portera pour 2012 le montant de l'autofinancement à plus de 13 millions d'euros. Ce qui donne une gestion extrêmement saine de la ville d'Antibes.

Enfin, je vous propose de mettre 800 000 euros sur les travaux de proximité. On nous reproche quelques fois de dire, oui il y a 1 million d'euros pour la proximité et puis il y a des grands chantiers qui coûtent des dizaines de millions d'euros. Donc je vois qu'un certain nombre de projets ont été limités à 1 million, on va rajouter 800 000 euros, ce qui veut dire 160 000 euros par quartier pour permettre de compléter d'ici la fin de l'année les équipements qui pourraient être utilisés. Je compte sur les élus de quartier pour faire en sorte qu'ils soient utilisés à bon escient... je sais qu'ils seront utilisés, Françoise, je dis, utilisés « à bon escient ».

Enfin, je propose que l'on ajoute 180 000 euros au CCAS pour répondre aux besoins et en particulier dans le cadre de l'accueil Alzheimer et du handicap.

Voilà les éléments de ce dossier. Je laisse Monsieur l'Adjoint aux finances, André-Luc SEITHER, vous les présenter avec plus de détails.

M. SEITHER

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez, les recettes du BS sont constituées par les résultats de l'exercice précédent sous la forme d'excédent constaté dans le Compte administratif et par l'ajustement de la prévision des recettes en cours d'année. Pour l'année 2012, on constate une reprise de l'activité au niveau des droits de mutation qui permet de rajouter un montant de 0,8 million d'euros ainsi qu'un accroissement des contributions directes de l'ordre de 1 million dû principalement à l'augmentation des bases.

La Dotation de solidarité communautaire augmente quant à elle de 400 000 euros. Ces augmentations sont compensées par une baisse des dotations, ce qui ramène des recettes nouvelles à 2 millions d'euros. Alors ce budget supplémentaire 2012 permet ainsi d'affecter près de 20 millions supplémentaires. Je vous rappelle qu'au BS 2011, il y avait 13,6 millions.

Donc sur les 20 millions, il y aura 17,8 millions pour les excédents après report, 2 millions pour les recettes nouvelles. Il vous est proposé donc l'affectation des dépenses suivantes en fonctionnement :

- 5,8 millions pour le fonctionnement courant pour faire face en cas d'obligation à des augmentations de prix de fournitures, par exemple des carburants, l'alimentation et autres et de prestations ;
- 1,4 million pour les charges exceptionnelles dont une provision de 400 000 euros pour les contentieux éventuels et les annulations de titres ;
- 1,6 million pour les autres charges de gestion courante dont 280 000 euros pour les subventions et syndicats intercommunaux ;
- 179 000 pour le CCAS ;
- 5 millions en dépenses imprévues comme en 2011.

Et il nous restera 6,5 millions d'autofinancement.

À noter une inscription de moins 423 000 sur les charges financières qui correspondent à une marge de sécurité qui avait été inscrite au BP 2012 pour le paiement des intérêts des emprunts. Les négociations du début de l'année nous ont permis d'obtenir la totalité des emprunts en 2012 à taux fixe et à moins de 5 %, ce qui nous permet de reconsidérer à la baisse nos prévisions sur ce poste.

En investissements, les ventes immobilières prévues pour 2012 ne pourront pas toutes se réaliser avant la fin de l'exercice.

Il convient donc de diminuer cette recette prévisionnelle de 3,7 millions. Ce montant est partiellement compensé par 1,2 million de subventions supplémentaires et par la hausse de 1 million d'euros de la taxe locale d'équipement. Soit tout de même 4,7 millions d'euros de dépenses d'équipements qui sont inscrits à ce BS pour permettre la poursuite du projet en cours dont notamment 800 000 euros pour les travaux de proximité comme vous avez dit Monsieur le Maire et 750 000 euros pour le bassin de rétention de Saint-Claude.

Les crédits de l'équipement se chiffrent à plus de 53 millions d'euros sur l'exercice 2012, ce qui poursuit l'effort d'investissement. Je vous rappelle qu'en 2008, il y avait 44 millions d'euros, qu'en 2009, il y avait 38 millions d'euros, qu'en 2010, il y avait 31 millions d'euros et qu'en 2011, il y avait 40 millions d'euros, soit une moyenne de 41 millions d'euros par an, sur les cinq dernières années.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Merci. Rappelons quand même que dans le mandat précédent, la moyenne était entre 7 et 12 millions d'investissements. On est à 40 millions d'euros d'investissements. Donc je passe la parole à l'Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme RAVEL

Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, nous avons constaté une volonté affirmée de l'autofinancement du budget de la commune et ne pouvons qu'en apprécier la potentialité.

Cependant, nous ne pouvons pas non plus nous dispenser de penser qu'une partie de cet autofinancement servira à payer les pénalités amenées à être multipliées par cinq par le nouveau gouvernement et qui touchent les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux. Et ce n'est pas parce qu'ils relèvent de la compétence de la CASA que la commune sera épargnée.

Les dépenses de fonctionnement sont stables et les recettes sont en hausse. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il est impératif de veiller aux dépenses face à un avenir peu prometteur dans les cinq ans à venir et surtout face à une période de crise particulièrement exceptionnelle.

Même si les charges de la masse salariale sont pratiquement stables, elles sont toujours trop élevées et représentent un impact sur le budget beaucoup trop important. Il est regrettable de constater que les audits n'ont été suivis que de peu d'effets. Je voulais parler du budget du SDIS, je vais m'en abstenir dans l'immédiat.

Nous tenons à remercier vivement la direction des finances qui comme toujours s'est montrée particulièrement coopérative. Fidèles à nos conceptions sur le budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

M. LEONETTI

Merci. M. PIEL.

M. PIEL

Moi aussi en préalable, je remercie le Service des Finances qui a organisé une réunion spécifique pour ce budget supplémentaire ce qui me permet d'être bref et de constater effectivement que ce budget confirme les orientations qu'ont été placées et qui figurent dans la structure de votre budget. Donc il n'y a rien qui pourrait nous faire changer de vote évidemment.

Mais juste je vais pointer quelques points qui me semblent intéressants. Vous venez de redire qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité. Simplement, on voit dans ce budget supplémentaire que l'augmentation des bases permet et rapporte à la Commune 1 million d'euros supplémentaires. Donc l'augmentation des bases, c'est 1 million d'euros.

M. LEONETTI

1 million sur 23 millions.

M. PIEL

Oui d'accord, mais c'est 1 million d'euros supplémentaires qui a été pris dans la poche des contribuables. Voilà ! À travers l'augmentation des bases et je ne dis pas que c'est la Commune ni un... ça existe. C'est comme ça.

M. LEONETTI

C'est parce qu'il y a des nouveaux contribuables qui viennent s'installer sur la commune....

M. PIEL

Oui, c'est ça ! Très peu...

M. LEONETTI

...qu'il y a une augmentation des recettes.

M. PIEL

Non, non là, pas 1 million d'euros. Pas 1 million d'euros, croyez-moi.

M. LEONETTI

Eh si !

M. PIEL

Écoutez, on prend date...

M. LEONETTI

Regardez ce qui s'est construit et combien il y a d'habitants !

M. PIEL

On prend date si vous le voulez bien pour un Conseil municipal qui pourrait se passer en novembre quand les contribuables auront reçu leur feuille d'impôts locaux et on verra sur ces impôts, les augmentations qu'il y aura à travers les bases, tout simplement. Voilà ! Donc...

M. LEONETTI

Là, vous êtes allés sur une augmentation de l'assiette, pas sur une augmentation des bases. C'est l'assiette qui s'élargit. L'assiette qui s'élargit, ça n'entraîne pas une augmentation de la charge de chaque contribuable.

M. PIEL

On verra. OK.

M. LEONETTI

Oui, on verra !

M. PIEL

Mais oui, on en reparlera à ce moment-là. Évidemment là, on est un peu dans le... moi en tout cas, c'est ce que j'ai vu. Après je constate...

M. LEONETTI

Ça les fera moins frémir que le jour où la Région a augmenté de 150 % ses impôts.

M. PIEL

La Région a augmenté quoi ?

M. LEONETTI

De 150 % ses impôts.

M. PIEL

Il n'y a pas de fiscalité, Monsieur.

M. LEONETTI

Il n'y a pas de fiscalité de la Région ?

M. PIEL

On n'a plus rien !

M. LEONETTI

Ah !

M. PIEL

On n'a plus rien. SARKOZY nous a tout pris.

M. LEONETTI

Ah ! (*rires dans la salle*)

M. PIEL

Donc on n'a plus une ligne budgétaire qui s'appuie sur une fiscalité.

M. LEONETTI

Et la TIPP ?

M. PIEL

D'ailleurs... la TIPP non ! Je suis désolé. Non, non, vous verrez qu'il n'y aura pas d'augmentation de la TIPP, c'est plus possible. Voilà ! La TIPP, ça vaut une fois. Ça ne vaut pas 36 fois. Ce n'est pas une augmentation de la fiscalité.

M. LEONETTI

Je suis sûr que la Gauche va trouver une dynamique aux impôts.

M. PIEL

Certainement, certainement !

M. LEONETTI

C'est la seule qu'elle trouve facilement.

M. PIEL

En tout cas, ça sera différent dans ceux qui vont payer, je pense. Voilà !

M. LEONETTI

Surtout sur les carburants...

M. PIEL

Voilà !

M. LEONETTI

C'est très différent entre les uns...

M. PIEL

Il n'y a pas de... je suis désolé, mais là, je pense que Monsieur le Premier Adjoint qui assiste régulièrement au Conseil...

M. LEONETTI

Allez ! Revenez, M. PIEL.

M. PIEL

Mais c'est vous qui m'avez amené au Conseil Régional.

M. LEONETTI

Non, non, c'est vous, Monsieur.

M. PIEL

Ah non, non, pas du tout !

M. LEONETTI

Pas du tout.

M. PIEL

Pas du tout, d'ailleurs...

M. LEONETTI

Vous avez dit que j'avais augmenté la fiscalité, ce qui n'est pas vrai.

M. PIEL

Écoutez, les antibois constateront sur cette fameuse feuille d'imposition qu'il n'y a même plus de ligne « Région ». Voilà ! Ça n'existe plus. Merci SARKOZY. Il a tué toute fiscalité locale.

M. LEONETTI

Et il vous a empêché de continuer à augmenter de manière déséquilibrée vos impôts. Voilà !

M. PIEL

Vous savez que vous êtes meilleurs dans l'opposition que dans la majorité...

M. LEONETTI

Vous, je ne vous ai pas beaucoup connu dans la majorité, alors je ne peux pas juger.

M. PIEL

Je peux vous faire une formation accélérée. Vous verrez, c'est pas mal !

J'ai encore pointé une autre ligne budgétaire qui démontre d'ailleurs que l'immobilier ne se porte pas aussi mal que ça puisque 800 000 euros viennent s'ajouter sur le budget sur les droits de mutation.

M. LEONETTI

Tant mieux ! Tant mieux ! Bonne nouvelle !

M. PIEL

Ce n'est pas ici, mais je m'adresse un peu à l'extérieur... Vous voyez, tous ceux qui pleurent... « on n'arrive pas à vendre, etc., les prix vont baisser ». Tout ça est faux !

Tout ça est faux. L'immobilier, c'est une affaire qui marche bien, trop bien ! trop bien ! dans notre département parce que les gens, les actifs, comme vous dites, ne peuvent plus se loger. Voilà !

Par contre, il y a une chose qui baisse dans le budget supplémentaire.

M. LEONETTI

C'est l'eau ! C'est le prix de l'eau, vous allez le dire.

M. PIEL

Non, non je...

M. LEONETTI

Domage !

M. PIEL

C'est les dotations de l'État. C'est les dotations de l'État qui continuent de diminuer.

M. LEONETTI

Mais elles vont remonter là, non ?

M. PIEL

Je ne sais pas ! Je ne sais pas vu l'état dans lequel l'État précédent a laissé notre pays.

M. LEONETTI

Ah !

M. PIEL

Ça ne sera peut-être pas la priorité. Mais moi je constate simplement que l'on vote un budget et que apparemment M. SEITHER ne l'a même pas relevé, il ne se plaint pas. Il y a une diminution des dotations de l'État, bon, on accepte. Effectivement, le budget comporte une réserve importante. D'ailleurs, on peut se demander si à un moment donné, cette réserve qui est mise de côté prudemment ne pourrait pas revenir aux antibois d'une manière ou d'une autre.

Il y a des possibilités de dégrèvements fiscaux que l'on pourrait peut-être examiner.

Avant de terminer, un dernier point : je ne vais pas vous relire la litanie des services de la Ville où il manque, où les postes ne sont pas à pourvoir. ...

M. LEONETTI

Non !

M. PIEL

Mais au-delà la police municipale, il y a bien d'autres services et là peut-être ça permettrait de rendre un service plus efficace aux antibois et aux antiboises et de retrouver un peu de leur impôt. Il y a des services où il manque vraiment, vraiment, vraiment, des agents pour effectuer ces services....

M. LEONETTI

Lesquels ? Écoutez, on ne va pas le dire aujourd'hui, mais envoyez-moi l'endroit où vous...

M. PIEL

Mais c'est une des pages du budget. Elle existe. Il suffit de la prendre.

M. LEONETTI

On ne va pas revenir sur le débat des emplois qui sont prévus, des emplois qui sont occupés.

M. PIEL

Mais si !

M. LEONETTI

On sait très bien qu'on est obligé d'élargir le nombre d'emplois prévus et que le problème, c'est le nombre d'emplois efficaces. Donc est-ce qu'il y a un endroit ou un service qui vit avec une difficulté budgétaire en ce qui concerne le personnel ? Si elle existe, moi je veux bien qu'on l'étudie, qu'on fasse une comparaison. On a trois audits là-dessus.

On applique la mutualisation ; on applique la meilleure gestion ; on implique l'informatisation ; on applique la diminution de l'utilisation des fluides et des carburants. Tout ça fait partie de la diminution que vous constatez. Ne croyez pas qu'on est en train de faire ce que le Gouvernement s'apprête à faire, à diminuer deux emplois sur trois de fonctionnaires de manière barbare et systématique.

Ce n'est pas notre pratique. Le 1 sur 2, c'est global. Et quand vous faites les choses de manière globale et que vous sanctuarisez un endroit qui représente 75 % de la Fonction Publique, ça veut dire que vous allez taper sur les 25 % de manière bien plus importante qu'avec le 1 sur 2. Et quand je dis le 2 sur 3, il y a certains services en particulier dans les sous-préfectures où ça va être du 9 sur 10. Voilà ! Donc on va voir comment les choses vont s'organiser et comment les gestions se feront.

En tout cas ici aujourd'hui, si j'ai un dialogue social que personne ne peut contester, même si on n'est pas d'accord sur tout avec les partenaires sociaux, je n'ai pas entendu à un moment donné qu'on ait tiré la sonnette d'alarme de la part du personnel en disant « comment ça se fait que dans ce service on n'arrive plus à fonctionner ». Donc tout le monde est dans la même organisation. On essaye de gérer au mieux. Effectivement, il y a des dépenses de fonctionnement qui ont largement diminué. Elles doivent continuer à diminuer sans pour autant qu'on altère la qualité du service public offert aux antibois.

Et franchement, quand tout à l'heure je vous disais que rien que pour amener les enfants dans des installations sportives antiboises, sur une mission qui n'est absolument pas la mission de la Commune, on dépense 700 000 euros, on se dit que si l'Éducation nationale prenait en charge ce qui relève de sa mission, là il y aurait aussi une économie intéressante à faire.

Parce que non seulement on les amène, mais ce sont les éducateurs de la Ville d'Antibes qui les prennent en charge, ce qui n'est pas obligatoirement... (*intervention hors micro M. PIEL*) Non, mais je vous dis simplement que ça prouve... (*intervention hors micro M. PIEL*), Mais non, je le savais. Il n'est pas question, quelles que soient les décisions qui sont prises de changer cette pratique. C'est simplement pour vous prouver qu'on n'a pas altéré la qualité du service qu'on rend aux antibois. Voilà, c'est tout !

Mais quant à la qualité des cantines des écoles d'Antibes, personne ne peut contester que c'est une des meilleures, parce que cela représente une gestion plus chère que la gestion industrielle, mais qui est poste par poste et qui est orientée vers la qualité. C'est comme ça. On n'a pas altéré ça. Ça veut dire que les efforts de gestion qui ont été faits n'ont pas altéré le service rendu au public.

C'est cela que je veux que l'on comprenne bien. Je ne dis pas du tout que le Gouvernement actuel devrait faire des choses ou pas. Voilà, c'est fait. La Ville d'Antibes le fait et puis c'est tout.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Nous aussi, nous remercions les services pour leur disponibilité d'autant plus que nous n'avons pas pu être présents à la Commission Finances et qu'ensuite, les services ont été très disponibles.

Alors, ce budget supplémentaire fait apparaître quelques régularisations, quelques réajustements pour lesquels il n'y a pratiquement rien à dire. Mais il y a quand même quelques points.

Alors les emplois : les effectifs budgétaires augmentent, mais les emplois pourvus... donc moi j'ai regardé les emplois pourvus effectivement puisque les effectifs c'est que du virtuel. Donc les emplois pourvus diminuent. Il y a sept emplois de moins entre le budget principal et le budget supplémentaire.

Donc c'est sans doute quelque chose à faire aussi au niveau des effectifs budgétaires, ce n'est peut-être pas la peine d'augmenter si on ne pourvoit pas tout ça. Et on voit bien qu'il y a des marges pour une autre politique.

Entre autres, les effectifs de la police municipale qui ont diminué de trois. Et donc à la place de caméras, on suggère une police de proximité. Les ATSEM qui passent de 104 à 97.

Alors sur les ventes d'immobilisations, plusieurs se trouvent reportées en 2013, ce qui est normal dans ces situations-là, mais nous nous sommes quand même interrogés sur le chemin de la Colle. Un foyer d'accueil médicalisé était prévu sur ce terrain, il devait ouvrir en janvier 2013. Manifestement, cette date ne sera pas respectée. Nous souhaitons avoir des informations sur l'avancement de ce projet.

M. LEONETTI

Je vais vous en donner.

Mme MURATORE

Ensuite on a une interrogation par rapport au SDEG puisque pendant des années, on nous a dit on n'a pas fait appel à lui et maintenant, on se met à faire appel à lui. Alors, on a une cotisation annuelle qui semble être autour de 100 000 euros... si, c'est écrit en toutes lettres, 100 000 euros. Nous n'avons aucune information sur cette cotisation. Comment elle est calculée ? Quelle est la part de la Ville ? Donc nous souhaitons un bilan des actions confiées au SDEG, un bilan annuel, avec donc le coût, le coût pour la Ville et rapport à la cotisation versée.

Et puis sur le SPANC, donc c'est à la fois dans le budget là et dans le budget annexe. Il y a 140 000 euros qui viennent abonder ce budget puisque les recettes sont minorées de 140 000 euros. Donc là aussi, nous souhaiterions avoir des explications. Mais nous en profitons sur le SPANC pour le dire maintenant de rappeler notre opposition à la mise en DSP de services qui globalement fonctionnent bien. Merci.

M. LEONETTI

Bon ! c'est un bon BS. Voilà, c'est tout. Il y a un excédent, cet excédent diminue l'emprunt. Il permet les investissements. On a des investissements dans lequel une partie de l'opposition disait qu'on n'arriverait jamais à financer tous les investissements. On voit bien que le pic 2012 va être franchi aisément parce qu'on a des reports importants et ces reports, on va les porter sur l'investissement.

Donc en même temps, on ne peut pas dire qu'on a diminué le service public. En même temps, on ne peut pas dire qu'on a diminué l'action pour les plus fragiles. Le CCAS n'a jamais été autant subventionné sur les plus fragiles. Et chaque année, on a des augmentations qui ne sont pas de l'ordre de 2 ou de 3 %, qui sont de l'ordre de 8 ou de 15 %.

Donc, c'est notre stratégie. Après, on pourrait en discuter longtemps. On est dans une stratégie qui nous permet aujourd'hui de dégager des excédents, qui permet notre autofinancement et qui nous permet d'avoir une gestion saine.

Le bâtiment va, tant mieux. Tant mieux ! Les droits de mutation augmentent. Tant mieux ! Voilà. Et nous, nous avons imposé dans un PLU un nombre de logements sociaux.

Chaque fois qu'il y a un équipement, des logements ou un investisseur qui construit dans la ville des logements, il fait des logements sociaux, 40 % en moyenne. Ce sont donc plutôt des éléments positifs.

Sur le SDEG, on donnera bien sûr les explications qu'il faut.
Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Je voudrais rebondir sur les 40 %, les 40 % et changements de zones, on aurait pu le voter avant la révision du PLU. On ne l'a pas voté ça. C'est à la demande du Préfet dans le précédent PLU de revoir les zones sur la... On ne l'a jamais voté ça.

M. LEONETTI

Mais parce que quand on va voter le 40 %, ça mérite quand même une petite concertation avec la population. Il y en a qui sont à 35, il y en a qui sont à 50. Je ne vais pas le faire dans un vote alors qu'on a fait une concertation antérieurement. Je vais aller discuter avec la population aussi. Ça me paraît normal.

Le BS est ce qu'il est, il n'a jamais été aussi excédentaire. Et pourquoi il est excédentaire ? Non pas parce qu'on n'investit pas, on investit quatre fois plus qu'il y a cinq ans. Simplement parce qu'on gère au plus près et on continuera à gérer au plus près. Vous aurez tout à l'heure des délibérations sur le parc automobile. Vous aurez tout à l'heure une délibération sur la mutualisation des moyens avec la CASA. Eh bien, tous ces éléments-là sont des éléments importants qui diminuent le fonctionnement de la Ville sans altérer le service public.

Donc on passe au vote. Monsieur SEITHER.

M. SEITHER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 762 558,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	29 800,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 634 515,00 €
Chapitre 66	Charges financières	-423 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 400 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 359 127,14 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 400,00 €

Pour un total de dépenses de fonctionnement de 19 857 400,14 euros.

RECETTES

Chapitre 013	Atténuations de charges	40 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 208 233,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	-400 257,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	151 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	59 127,14 €

Pour un total de recettes de fonctionnement de 2 058 603,14 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	144 460,87 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	240 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 199 329,13 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 114 323,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	6 500,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	44 427,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	59 127,14 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 984 990,81 €

Pour un total d'investissement de 6 793 157,95 euros.

RECETTES

Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 210 213,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	44 427,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	800 000,00 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 961 001,64 €
Chapitre 024	Produits des cessions	-3 700 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	6 359 127,14 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 400,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 984 990,81 €

Pour un total de recettes d'investissement de 11 754 159,59 euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Au vote. Vote contre ? huit. Mme VERCNOCKE ? Abstention : une.

Délibération adoptée **à la majorité par 39 voix POUR sur 48** (8 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 abstention : Mme VERCNOCKE).

05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. SEITHER

Le budget supplémentaire qui vous est proposé consiste dans l'affectation d'excédent constaté au Compte administratif, c'est-à-dire 1 780 000 et là justement des recettes en cours d'exercice 2012. À ce titre, les recettes de fonctionnement sont diminuées de 150 000 euros suite à la délibération du 5 avril 2012 instaurant une tranche sociale sur la redevance d'assainissement. Je vous propose de consacrer 530 000 euros à des dépenses de fonctionnement et 1,1 million à des dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'inscription de 370 000 euros en charges exceptionnelles pour annulation de titre et 50 000 euros en dépenses imprévues.

En recettes d'investissement, il faut noter l'inscription de 130 000 euros pour le fonds de concours de la TVA, la réalisation des dépenses d'équipement 2011 n'étant pas intégralement connue lors de la préparation budgétaire 2012. Les crédits affectés à l'investissement, 1 230 000, permettront de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et notamment les travaux indispensables à la sécurité fonctionnelle des ouvrages d'assainissement.

Je vous propose de passer au vote par chapitre de ce budget assainissement.

M. LEONETTI

Alors, sur le vote chapitre par chapitre, on va mettre un vote global. On va demander le vote. Qui est contre ? 6. S'abstient ? 3. Chapitre par chapitre, le vote a été effectué, M. SEITHER, avec l'accord de tout le monde.

Délibération adoptée à la majorité par **39 voix POUR sur 48** (6 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE).

M. PIEL

On voit bien que l'on est pressé donc on ne va pas...

M. LEONETTI

On n'est pas pressé, M. PIEL.

M. PIEL

On va rester jusqu'au bout... parce que les rapports de la culture apparemment n'intéressent pas trop, mais nous on restera...

M. LEONETTI

Voilà ! Georges ROUX revient pour vous donner tort.

05-3 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2012 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. SEITHER

Le budget supplémentaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif consiste dans l'affectation d'un excédent d'investissement constaté au compte administratif de 20 664 et l'ajustement des recettes en cours d'exercice 2012.

À ce titre, une participation du budget général de 140 000 euros est provisionnée dans ce budget supplémentaire. Cette participation ne sera mobilisée que pour la part réellement nécessaire à la fin de l'exercice. Les crédits supplémentaires d'investissement provenant du résultat reporté, 20 664, sont inscrits aux chapitres 20 et 21 pour pallier un éventuel besoin de matériel survenant en cours d'année. Je vous propose donc de passer au vote.

M. LEONETTI

Même vote, SPANC ? Non. Alors qui est contre ? S'abstient ? six.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE).

Départ de M. BARBERIS – Procuration à Mme BLAZY

Présents : 32 / Procurations : 16 / Absents : 1

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DU LITTORAL (A.N.E.L.) - ADHÉSION

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Commune souhaite adhérer à cette association qui regroupe deux tiers des communes du littoral français. C'est une association très importante grâce à laquelle nous avons pu, à l'époque bien que n'étant pas adhérents, de faire la certification de nos eaux de baignade sans passer par un bureau d'études. Et donc, bien entendu, le fait d'adhérer à cette association a un coût qui s'élève à 4 226 euros.

M. LEONETTI

Qui est contre ? 3. S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

09-2 - ENVIRONNEMENT - FORUM DES AIRES MARINES PROTÉGÉES - ADHÉSION - CHARTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

Cette adhésion concerne particulièrement Antibes puisque nous sommes opérateurs de Natura 2000 et concerne également tous les parcs marins régionaux et nationaux. Cette adhésion est gratuite et permet à nos techniciens de faire des échanges par rapport à la problématique de l'environnement maritime.

M. LEONETTI

M. MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues. Adhérer au « Forum des aires maritimes protégées », c'est très bien. Nous voterons cette délibération comme nous avons voté la précédente, mais avec une certaine amertume, car rien n'est réalisé. C'est bien d'échanger des compétences, mais il est urgent de faire. J'avais ici même proposé la pause de mouillages fixes pour protéger nos rivages. Hormis deux mouillages sous-marins pour les clubs de plongée, rien n'a été fait.

Alors, nous avons des bateaux de plus en plus nombreux et de plus en plus gros qui viennent jeter l'ancre dans nos champs de posidonies à l'est ou à l'ouest du Cap d'Antibes au gré des prévisions météorologiques. Dans une zone Natura 2000, le mouillage forain anarchique doit être prohibé. Merci.

M. DULBECCO

Si vous permettez, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Bien sûr !

M. DULBECCO

M. MOLINE disant que rien n'a été fait, je rappelle quand même que cette année nous avons fait une zone interdite au mouillage et aux engins à moteur qui va de la pointe Bacon jusqu'à la Salis, par exemple.

M. LEONETTI

C'est une formule ! Quand on est dans l'opposition, on dit toujours que rien n'a été fait et que c'est la faute à la gestion précédente.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Voilà ! Belle unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME MURATORI

10-1 - PARC AUTO - VENTE DE VÉHICULES ET DE MATÉRIELS RÉFORMÉS - CESSION

Mme MURATORI

Monsieur le Maire et mes chers collègues. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'aliénation des véhicules dont la liste vous est communiquée ci-dessous, en précisant que leur aliénation s'effectuera aux conditions de vente précisée par la Commune, s'adressant uniquement aux professionnels dûment agréés intéressés par la seule récupération des pièces, après information par voie de presse, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette aliénation et d'affecter les recettes enregistrées au budget de l'exercice 2012.

Tout en précisant que tous les véhicules que nous vendons sont vraiment incapables de rouler et en état de destruction totale. Et je précise que nous avons un projet avec le parc auto de récupérer les pièces qui sont possibles pour réparer les véhicules de même catégorie et de même marque, ce qui nous a permis de faire des économies non négligeables pour le parc auto. Merci.

M. LEONETTI

Je rappelle simplement que le parc auto a diminué de 15 % en trois ans. Ça, c'est quelque chose qui est clair. (*Intervention hors micro M. PIEL*) ...oui ! Bien sûr parce que chaque emploi a un véhicule. Véhiculez ce genre d'inepties en ville, comme ça, on dira que les fonctionnaires, ils ont tous un véhicule !

Non c'est parce qu'on les a mieux gérés, c'est tout. Voilà ! Et tout ce qui est parti à la réforme n'a pas été remplacé. Et c'est une économie substantielle.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-2 - VÉHICULES MUNICIPAUX - GESTION ET UTILISATION - RÈGLEMENT - ADOPTION

Mme MURATORI

Monsieur le Maire et mes chers collègues toujours. Pour assurer une meilleure gestion de la flotte des véhicules municipaux, il est apparu nécessaire d'élaborer un règlement intérieur concernant l'utilisation de ces véhicules.

Cette démarche s'inscrit dans la politique globale engagée par la Ville depuis près de cinq ans de rationaliser ses moyens de fonctionnement. Les services municipaux ont ainsi engagé un certain nombre de mesures visant à améliorer la gestion du parc des véhicules dont un des premiers résultats a été de réduire de 15 % l'ensemble de la flotte des véhicules, passant de 535 véhicules en 2008 à 458 en 2012.

Une identification précise des utilisateurs des types de véhicules nécessaires en fonction des usages, le suivi des kilomètres parcourus et des consommations et surtout la mise en pool des véhicules avec un suivi logiciel, ont permis ces économies.

Ainsi, à travers une démarche pragmatique et progressive, au croisement de contraintes techniques, économiques et organisationnelles, les services se sont enrichis de nouvelles pratiques dont notamment la mutualisation des véhicules sur les principaux sites municipaux avec une gestion informatisée de réservation. ...

M. LEONETTI

Eh ouais ! Ça vous épate ça !

Mme MURATORI

... Afin de poursuivre dans cette direction, le présent règlement rappelle les différentes utilisations de véhicules possibles en fonction de la nature de l'autorisation des conditions d'utilisation des véhicules et les obligations qu'entraîne l'utilisation d'un véhicule municipal. Le règlement prévoit notamment un régime d'accréditation qui permettra d'autoriser formellement chaque agent à conduire certaines catégories de véhicules en étroite liaison avec les fiches de poste qui définissent précisément les missions de chaque agent et après contrôle de l'aptitude à la conduite par la direction des ressources humaines.

M. LEONETTI

Très bien ! Donc l'opposition est à la fois admirative et adhérente à ce type de processus.

Je propose donc qu'on passe au vote. Qui est contre ? (*intervention hors micro M. PIEL*) Voilà, simplification. C'est pas mal non ? Quand vous aviez un véhicule, au moins maintenant tout le monde sait à quoi il sert, qui s'en sert. Le véhicule est mutualisé. Ce n'est pas plus mal non ?

M. PIEL

(Inaudible hors micro)

M. LEONETTI

Ah oui !

M. GONZALEZ

Ça existait, mais il fallait les mettre en forme.

Mme MURATORI

Voilà ! Et je précise que tous les syndicats ont donné leur accord.

M. LEONETTI

Et si on a diminué de 15 % le parc auto, c'est en grande partie à cause de ça. Donc ça a commencé déjà il y a trois ans. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - TOURISME ET CONGRES - PALAIS DES CONGRES - GESTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire et mes chers collègues. Le 17 décembre 2010, vous avez approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Palais des Congrès. Le contrat envisagé portait donc sur l'équipement du palais puis son exploitation pour une durée comprise entre dix et quinze ans. La Ville a fait procéder à la publication d'un appel d'offres à concurrence. Trois sociétés ont répondu : les sociétés Vert Marine, la SEMEC et GL Events. À la date limite du dépôt des offres fixée le 3 décembre... le 3 novembre 2011, seule GL Events, groupe international qui exploite 36 palais des congrès à travers le monde a déposé une offre. L'offre a été étudiée au regard des critères suivants : la qualité du service rendu et les moyens mis en œuvre à cet effet et la proposition financière donc le montant des versements en faveur de la Ville notamment au regard des prévisionnels d'exploitation devant être réalisés.

La Commission Délégation de Service Public réunie le 7 novembre 2011 a donné un avis favorable à l'engagement par Monsieur le Maire de la négociation avec GL Events, tout en indiquant que celle-ci devait porter sur l'amélioration de l'équilibre financier du futur contrat tout en garantissant à la Ville un très haut niveau de qualité de service rendu aux usagers.

À l'issue de la négociation, comme pour chaque délégation de service public, le coût pour la Ville de la gestion déléguée du Palais des Congrès par GL Events a été mis en comparaison avec le coût d'une gestion en régie par la Ville et le coût d'une gestion déléguée à l'Office de Tourisme à niveau d'activité égal. Cette analyse a permis de conclure que pour la première année d'exploitation à un coût d'exploitation équivalent en cas de délégation à GL Events ou à l'Office de Tourisme et à un coût d'exploitation supérieur en cas de gestion directe. Au long cours, au-delà de la phase de lancement d'équipement, à un coût inférieur en cas de gestion en régie et nettement inférieur en cas de gestion déléguée à l'Office de Tourisme.

La délégation de la gestion du Palais des Congrès à GL Events ne présentait dès lors aucune plus-value. Ceci d'autant plus que le candidat souhaitait s'appuyer fortement sur l'Office de Tourisme de par la qualité de son réseau professionnel et des services qu'il propose pour assurer la fréquentation optimale du Palais des Congrès, faisant de l'Office un acteur déterminant. Ceci, en outre, sans en tirer la moindre conséquence dans sa proposition financière. La Ville, en l'état des comparaisons précitées, n'a donc pas accepté l'offre du candidat qui, par courrier en date du 14 mai 2012, a renoncé à maintenir sa candidature. Pour ces raisons, il est proposé de déclarer cette procédure de délégation de service public du Palais des Congrès sans suite.

M. LEONETTI

Voilà, c'est une délégation de service public. On fait la comparaison. En même temps, comme l'a très bien dit Audouin RAMBAUD, on s'aperçoit que l'exploitation financière est meilleure non pas en régie, mais par l'Office du Tourisme parce qu'il a une certaine compétence et qu'il peut mutualiser les moyens. En plus, le délégataire présumé nous dit, moi il faut que je m'appuie sur l'Office du Tourisme en matière d'accueil, en matière de promotion, en matière de communication.

De toute évidence... enfin, j'anticipe un peu sur la délibération suivante, mais vous l'avez compris, l'exploitation directe par la Ville, le coût est de 837 K€ par an. L'exploitation en DSP, GL Events, c'est 1 million et l'exploitation par l'Office du Tourisme, c'est 490 000 euros.

Donc pour nous, il n'y a pas d'ambiguïté. La délégation de service public vis-à-vis de GL Events ne doit pas être poursuivie. Nous lui avons proposé bien sûr de faire la même gestion que l'Office du Tourisme. Il a refusé l'offre que nous avons faite et comme elle n'est pas équivalente à celle que nous pouvons faire, nous vous proposons dans la délibération suivante qu'effectivement, nous passions une délégation de service public qu'on appelle « in-house » qui est en fait une régie déléguée à l'Office du Tourisme qui a une organisation en EPIC et qui peut accepter une DSP sans mise en concurrence. C'est la solution que l'on vous propose.

J'ajoute que dans cette opération, nous étions obligés à un moment donné de détacher une partie de la Maison du Tourisme à l'intérieur du Palais des Congrès pour trouver la mutualisation utile avec GL Events.

Finalement la décision que nous avons prise avec Audouin RAMBAUD, c'est de vous proposer aujourd'hui – mais pas dans la délibération :

- que l'ensemble de l'Office du Tourisme vienne se situer dans le Palais des Congrès faisant ainsi une économie de gestion
- que l'on trouve une antenne de la Maison du Tourisme à l'intérieur de la ville, à la charnière entre la vieille ville et la ville haussmannienne, c'est-à-dire Place de Gaulle pour dire les choses plus simplement
- que, comme cela a été proposé par le Conseil de Développement et le Conseil de quartier, on envisage de le faire sur la place Guynemer avec un aménagement de l'espace qui sécuriserait et ouvrirait un « espace tourisme » à la jonction entre la vieille ville et le centre-ville et permettrait de faire des espaces occupés actuellement par la Maison du Tourisme, des locations, en particulier sur des offres commerciales orientées vers la culture.

Voilà, la stratégie que nous développons aujourd'hui et qui me paraît être celle à moindre coût. Parce qu'il est évident que le déménagement de l'Office du Tourisme vient encore en déduction du coût mutualisé et que de toute évidence, la location des espaces ainsi libérés va générer des recettes pour la Ville qui viendront aussi en déduction du coût du Palais des Congrès et de sa commercialisation.

Pardon d'avoir un peu anticipé sur la délibération d'après. Est-ce que vous souhaitez intervenir sur les deux parce qu'elles sont un peu liées ? Sur l'une ou l'autre ? Je pose la question à la Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Oui !

M. LEONETTI

Vous intervenez sur...

Mme DUMAS

Sur les deux.

M. LEONETTI

Vous êtes les seuls à intervenir sur les deux.

Mme DUMAS

Oui.

M. LEONETTI

Vous voulez intervenir sur les deux ?

Mme DUMAS

Non, après la deuxième si on continue ...

M. LEONETTI

Après la deuxième.

Alors, on vote celle-là. Vous n'intervenez pas maintenant et vous interviendrez sur la seconde. Alors sur celle-là, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Bon ! (*intervention hors micro M. PIEL*) D'accord. La logique complexe existe, voilà. Ça existe. La dialectique ! C'est dans la dialectique marxiste.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

11-2 - TOURISME ET CONGRES - PALAIS DES CONGRES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE EPIC OFFICE DE TOURISME - CONTRAT DE DÉLÉGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, vous avez parfaitement synthétisé cette deuxième délibération. Je pourrais peut-être ajouter simplement quelques principaux aspects de cette délégation de service public qui sont une durée fixée sur celle du contrat du BEA s'achevant le 1^{er} novembre 2060 pouvant être résilié à tout moment à l'initiative de la Commune.

Un transfert de la contrepartie financière de la mise à disposition dans le cadre du BEA, du terrain d'assiette et de l'exploitation des équipements commerciaux réalisés. Un transfert des loyers et du bail emphytéotique administratif lié au fonctionnement du Palais et enfin le versement par la Ville d'une subvention d'équipement au titre de l'ensemble des travaux nécessaires à l'exploitation dans les meilleures conditions du Palais des Congrès par l'Office du Tourisme, délégataire.

Donc il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix de l'EPIC Office du Tourisme comme délégataire de la délégation de service public du Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins, ainsi que d'approuver les termes de la convention de DSP confiant la gestion du Palais des Congrès à l'Office de Tourisme.

M. LEONETTI

Je donne maintenant la parole à l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues. Dès 1995, l'Union demandait la démolition d'un Palais des Congrès relégué au statut de maison des associations et la construction d'un véritable palais des congrès moderne et attractif. Nous ne pouvons que nous réjouir d'être actuellement dans le concret.

Comme sur le chantier, le gros œuvre monte dans les étages, nous devons préparer sa gestion future afin que ce nouveau lieu de congrès soit pleinement opérationnel dès le lendemain de sa livraison. Donc vu les objections faites par l'unique candidat de notoriété internationale qui s'est finalement désisté, vu la procédure de délégation de service public du Palais des Congrès que nous venons de déclarer sans suite, vu la convention proposée entre la Ville et l'EPIC Office du Tourisme de la ville d'Antibes, vu la faculté de résilier cette convention à tout moment, vu le tableau de synthèse fourni et vu que ce type de gestion se pratique déjà ailleurs et avec succès, vu que les erreurs du passé doivent appartenir au passé sans malgré tout les oublier et pour aller résolument de l'avant, nous voterons cette délibération tout en restant vigilants sur le haut niveau de service attendu. Merci.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Je dirais, le feuilleton « Palais des Congrès » continue. Alors aujourd'hui, une délégation de service public donc est déclarée sans suite.

Nous n'avons pas voté cette déclaration de service public, ni même ce projet, je pourrais dire alors peu importe.

Mais ce qui m'interpelle dans cette délibération, c'est l'avis d'un professionnel de l'événementiel, donc le fameux GL Events pour ne pas le citer, qui explique les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu trouver un accord avec la Commune. Je cite : « beaucoup d'inconnues liées au montage, au périmètre de la délégation et au lancement du Palais des Congrès sur le marché de l'événementiel ». Cela relativise beaucoup ce que vous disiez ici dans ce Conseil municipal lors de la présentation du projet : « Parmi nos objectifs - je vous cite - en dehors de l'insertion dans le site, le deuxième assez logique était que nous possédions un palais des congrès utilisable, efficace et correspondant à l'attente ». Il semble y avoir quelques contradictions.

Alors, je ne sais pas si le premier objectif sera rempli, mais le deuxième semble bien mal parti. Nous avons toujours et même encore plus de doutes avec ces délibérations sur l'utilité et la viabilité de cet équipement construit sans étude de marché. Ce palais des congrès continue à apparaître comme l'alibi à la construction d'une galerie commerciale de luxe et cela aussi sans concertation des commerçants de Juan-les-Pins.

Votre premier projet est donc dans une impasse puisque personne ne veut gérer ce palais des congrès. Alors dans ce cas-là, un peu contraint et forcé, vous vous retournez vers les structures proches de la Commune. La délibération ose même parler de régie. Vous décidez donc que l'Office du Tourisme va gérer le Palais des Congrès. Pourquoi pas, cela apparaît même comme la moins mauvaise des solutions, une fois le bâtiment construit.

Alors, beaucoup de questions malgré tout restent posées. Je reviens à la séance de présentation du projet. Vous disiez à ce moment-là, « le Palais des Congrès estimé lui seul en tant que tel doit créer 100 emplois directs et probablement 500 emplois indirects, des éléments qui doivent être pris en compte ». Et aujourd'hui, dans la délibération qui présente la gestion par l'Office du Tourisme, vous écrivez : « l'Office du Tourisme recrutera un directeur d'exploitation. L'Office du Tourisme installera son siège et ses services au sein même du Palais des Congrès, permettant par là une mutualisation des fonctions d'accueil des touristes et des congressistes ». Et paf ! Encore un objectif raté et pas le moindre, celui de l'emploi ! Ce n'est pas sérieux.

L'Office du Tourisme ne peut pas avoir l'ambition de gérer ce Palais des Congrès d'une façon dynamique et économiquement viable sans embauche et soutien de la Ville pour ces embauches. Surtout en précisant que la présence de l'Office du Tourisme doit évidemment être maintenue à Antibes et heureusement c'est en effet indispensable.

Encore une fois, on voit l'approximation de ce projet. Toujours aucune étude d'impact sur l'économie locale, aucune étude sur l'événementiel possible. Rien ! Nous craignons que l'Office du Tourisme soit balancé comme acteur principal de ce feuilleton « Palais des Congrès » avec des risques financiers que l'on constatera plus tard et peut-être trop tard.

Pour l'instant dans ce projet, la seule certitude est que l'emphytéote est enchanté de commercialiser la galerie commerciale de luxe.

M. LEONETTI

C'est bien parce qu'on voit combien on a des visions totalement différentes, en particulier sur les objectifs.

D'abord quand vous dites qu'il n'y a eu pas de concertation avec les commerçants, je rappelle quand même que le Palais des Congrès se fait sous la pression très forte des commerçants de Juan-les-Pins.

Et d'ailleurs ce Palais des Congrès s'il est fait à Juan-les-Pins, c'est bien pour donner une dynamique touristique à Juan-les-Pins tout le long de l'année. Donc si vous me trouvez des commerçants qui viennent et qui me disent qu'il ne fallait pas le faire, amenez-moi-les, parce que Dieu sait si – Bernard MONIER en est le témoin – on a largement concerté avec eux, avant, pendant et au moment de la décision. Donc on évacue. Visiblement, les commerçants de Juan-les-Pins, vous n'en avez pas rencontré beaucoup.

Ensuite le deuxième élément, c'est l'étude préalable. L'étude préalable, elle a été faite. Il y a eu deux études. Il y a eu une étude pour savoir si on faisait un grand Palais des Congrès dans la zone des Trois Moulins ? Ou si on faisait un Palais des Congrès pour Juan-les-Pins ? Le choix a été fait de faire un Palais des Congrès pour Juan-les-Pins. Je passe sur les détails.

C'est un Palais complémentaire des autres palais des congrès, c'est à 500 places alors que les autres sont à 5 000. C'est au milieu de la Pinède et avec l'hôtellerie de luxe qui est tout autour et ça crée une dynamique pour la station de Juan-les-Pins. Et donc ce n'est pas un Palais des Congrès à l'échelle départementale concurrentielle, c'est une structure complémentaire, pour dynamiser tout le long de l'année Juan-les-Pins.

Troisièmement, quand vous parlez d'emplois, on n'a jamais dit que les emplois directs étaient faits au Palais des Congrès. Jamais personne n'a envisagé de demander à un délégataire de service public d'embaucher 100 personnes. Comment peut-on raisonner comme ça ? Il faut vraiment être dans le dogme obscurci pour penser qu'on allait demander à un délégataire de service public de faire 100 emplois directs ! On dit simplement que la galerie commerciale qui est à côté et les emplois induits par la présence des congressistes fait que, effectivement, on a 100 emplois directs ou indirects. Ça, c'est de l'économie. Et d'ailleurs, on pense que l'emploi public n'est pas obligatoirement le seul emploi qui puisse exister, il peut y avoir de l'emploi marchand qui crée de la richesse et qui crée de l'attractivité. Et cet outil va dans ce sens.

Enfin, véritablement, vous n'avez pas compris la stratégie qui est la nôtre. On regarde combien ça coûte en interne et on regarde l'offre qu'on nous fait en externe. Quand l'offre interne est meilleure que l'offre externe, on prend l'offre interne. Et quand l'offre externe est meilleure que l'offre interne, on prend l'externe.

Ça s'appelle la délégation de service public, ça s'appelle la loi Sapin. C'est utilisé en France et c'est même un des éléments sur lequel les Européens considèrent que la France a cette spécificité d'avoir cette capacité à donner en gestion temporaire avec investissement à un privé un service public.

Il se trouve que l'offre que l'on nous fait, n'est pas bonne ou du moins, nous l'estimons pas bonne. Voilà ! Et moi, j'ai un peu l'impression que finalement vous êtes contre le privé sauf quand il dit du mal de la Ville d'Antibes.

Là, vous avez repris GL Events comme une bible du capitalisme sauvage – je reprends vos termes – qui détruit les emplois des travailleurs et les confine à un prolétariat excessif.

Mais en réalité, tout ce que dit GL Events, c'est « je n'arrive pas à être meilleur que vous ». Voilà ! C'est aussi simple que ça. Et « je voudrais bien venir, mais si j'ai la totale sécurité de faire beaucoup d'argent ». Eh bien nous lui disons « Non, nous on va le faire parce que nous, nous pensons que la valeur ajoutée que vous nous apportez appuyée sur l'Office du Tourisme, l'Office du Tourisme va le faire ».

Effectivement, il faudra bien un directeur qui ait un carnet d'adresses et qui recrute l'ensemble des congrès et puis on mutualisera les moyens. Vous voyez, c'est encore toujours la même démarche. Donc on ne change pas, on a simplement une stratégie qui est souple et pas dogmatique.

De temps en temps, on délègue. Quand le prix de l'eau... prix de l'eau ! Quand le prix de l'eau est le plus bas de France, c'est parce qu'on l'a délégué à Veolia. Et quand on fait le prix de l'eau en régie comme à Mouans-Sartoux dont vous me répétez à longueur d'année que c'est comme ça qu'il faut faire, eh bien c'est 1 euro de plus. Voilà !

Donc ça veut dire que dans ce cas-là, on prend la délégation de service public avec le privé et puis là, on constate que le savoir-faire, la mutualisation des moyens, la gestion de notre patrimoine immobilier, c'est plus rentable de le faire avec l'EPIC et probablement mieux fait. Entrons en puissance et puis au bout de cinq ans vous verrez que les résultats sont identiques.

Le Palais des Congrès a eu des difficultés à être commercialisé. Depuis que je suis maire, il était soumis à des règles de sécurité qui rendaient impossible l'utilisation de la terrasse d'en haut, du sous-sol d'en bas... Il fallait faire 15 millions de travaux pour refaire le palais et que la solution qu'on a finalement adoptée et qui est la sagesse, c'était de démolir et de reconstruire.

Comme on n'avait pas envie d'investir 30 millions d'euros dans une visée qui était purement économique, on a fait porter cet investissement par une activité commerciale et un parking de 400 places au-dessous.

Donc ce n'est pas vrai qu'il n'y avait pas d'étude. Ce n'est pas vrai qu'on n'a pas concerté avec les commerçants, c'est même eux qui le demandent. Ce n'est pas vrai que ce n'est pas une bonne gestion de le faire gérer par l'EPIC. Et ce n'est pas vrai que c'est dogmatique, c'est au contraire pragmatique. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Bon, pour nous, pas grand-chose parce que depuis le début du feuilleton « Palais des Congrès », nous demandions qu'il soit confié à l'Office du Tourisme qui, pour nous, a la compétence pour faire. Alors, il y avait d'autres questions...

M. LEONETTI

Nous, on est allé vérifier que c'était une bonne idée.

Mme MURATORE

Oui ! Pour nous, c'était un bon plan. Il y avait d'autres questions, mais vous avez en partie répondu parce qu'il y avait le problème du déménagement de l'Office de Tourisme et qui donc là maintenant ne serait plus dans la partie commerciale, mais dans la partie Office des Congrès, donc ce qui économise effectivement 80 000 euros par an de loyer puisque je crois que c'était cet ordre-là. Ce que... nous restons quand même sur notre position que le BEA par contre n'était pas forcément le meilleur plan puisque, encore plus, il ne s'agit vraiment que de surfaces commerciales.

Donc pour nous l'Office de Tourisme, ça nous paraît effectivement une bonne solution. Merci.

M. LEONETTI

Finalement, tout le monde l'a rêvé et c'est nous qui l'avons fait, je veux dire, M. MOLINE et Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Et si on avait été en responsabilité, on l'aurait fait. Ne vous... mais il y a longtemps parce que là, on a perdu beaucoup de temps !

M. LEONETTI

Et vous auriez investi 30 millions d'argent public et aujourd'hui, ça pèserait sur les contribuables antibois. Tandis que là, ça ne pèse pas sur les contribuables antibois parce que ça a été construit par le privé y compris le parking.

Donc on passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? Trois abstentions. Bon ! C'est plutôt un bon résultat finalement.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

M. LEONETTI

Je signale à tous mes collègues et sans vouloir accélérer quoi que ce soit dans ces délibérations qui sont d'une importance majeure, que seule la délibération 24-1 rapportée par Jean-Pierre GONZALEZ sur la suppression de la participation pour raccordement à l'égout fait l'objet d'une intervention du PS, que toutes les autres délibérations n'ont pas d'intervention et qu'a priori, s'il n'y a pas d'intervention, elles devraient bénéficier d'un vote unanime. Donc sans vouloir accélérer le débat dans ce mois de juillet extrêmement sympathique et en attendant le concert de la Marine nationale qui se déroule ce soir et auquel j'invite, bien entendu, comme toute la population, gratuitement, le Conseil municipal à assister.

Tiens, je peux faire une digression ? Combien y a-t-il de concerts gratuits aujourd'hui, M. RAMBAUD, dans la ville d'Antibes Juan-les-Pins ?

M. RAMBAUD

Alors, on commence le Festival de Jazz aujourd'hui. Aujourd'hui dans la ville d'Antibes et de Juan-les-Pins il y a une quinzaine de concerts gratuits. Que sur l'ensemble du festival, il y aura à peu près 60 concerts. Il y en aura huit payants dans la pinède parce que je vous rappelle qu'il y a deux concerts gratuits dans la pinède le 14 juillet et la soirée Gospel du dimanche 22. Et il y a à peu près 50 concerts, un peu plus de 50 concerts dans le cadre du Off et dans le cadre des After, complètement gratuits !

M. LEONETTI

Vous voyez ! Finalement, la mausolée sarkoziste obscurantiste arrive à faire des concerts gratuits. C'est bien ! (*intervention hors micro M. PIEL*) ...concert annulé, le privé... c'est du privé. Ce n'est pas le Festival de Jazz, M. PIEL. Ça n'arrive jamais ? (*intervention hors micro M. PIEL*) ...Mais pas une astreinte, on leur loue les installations du Palais des Congrès et on filtre la qualité culturelle de l'événement. Après, ils le font s'ils trouvent que c'est rentable et ils ne le font pas si ce n'est pas rentable.

Et chaque fois qu'ils le font, ça rapporte de l'argent à la Ville d'Antibes et puis à la Maison du Tourisme. Un concert annulé, à mon avis, quel que soit le régime sous lequel on vive du socialisme le plus démocrate à la droite la plus libérale en passant par le communisme le plus obscur, ça arrive.

11-3 - OUVRAGE SUR LES 130 ANS DE JUAN LES PINS - MISE EN VENTE À LA BOUTIQUE DE LA VILLA EILENROC

M. RAMBAUD

Alors ce sont 1 500 livres achetés, prix d'achat 3,72 euros, prix de vente 10 euros. Quantité à l'échange : 500. Donc recette globale 10 000 euros pour un coût d'investissement de 5 585.

M. LEONETTI

Très joli ouvrage ! Et j'espère quand même que l'ensemble du Conseil municipal pourra en bénéficier ou en acheter un pour aider... dans le cadre d'une gestion normale de la ville et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de privilège dans cette commune. Voilà !

M. PIEL

Il n'y en a pas à la Maison du Tourisme.

M. LEONETTI

A la Maison du tourisme aussi ? Si, si. C'est rajouté. Vous le demandez, M. PIEL ? Si, si, il peut le vendre. Bien sûr ! Non, ça y est, c'est réglé. M. PIEL.

On ajoute qu'à la demande de M. PIEL, la vente puisse se faire à la Maison du Tourisme. Voilà ! Vous voyez que j'écoute l'opposition ! Alors sur la délibération ainsi modifiée, on passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AMAR

16-1 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AMAR

C'est une information. La CCSPL s'est réunie à deux reprises en 2011, quatorze points à l'ordre du jour, sept examens de rapport annuel en 2010, deux examens sur le prix et la qualité du service public et cinq avis sur le projet de délégation de service public. Le rapport est dans la délibération. C'est une information du Conseil municipal, donc il n'y a pas de vote.

M. LEONETTI

Merci de l'information, il n'y a pas de vote.

Départ de Mme BOUSQUET – Prouration à M. AMAR

Présents : 31 / Procurations : 17 / Absent : 1

16-2 - ACQUISITION MUTUALISÉE DE CARBURANT - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA STATION CARBURANT DE LA VILLE D'ANTIBES AU BÉNÉFICE DE LA VILLE DE BIOT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR

La délibération sur la mutualisation a pour objectif de favoriser la coopération intercommunale.

Les services de la Ville d'Antibes ont participé avec les communes membres de la CASA à une réflexion sur la mise en place d'une logistique visant à optimiser la gestion des ressources publiques et à contribuer à la réalisation d'économies sur les achats. Il s'agit concrètement de mutualiser les procédures de marché public en recourant au groupement de commandes pour gérer les besoins en fournitures, service et travaux communs à la Ville d'Antibes, la CASA et aux collectivités membres intéressées.

C'est dans ce cadre qu'est proposée, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburant – donc ça, c'est la première délibération – et la deuxième, c'est exactement la même qui concerne le papier. Voilà !

M. LEONETTI

Alors M. DUVERGER, vous pouvez peut-être présenter les deux, puisque ce sont deux projets de mutualisation sur achat papier et achat carburant.

M. DUVERGER

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Je vais présenter donc les deux premiers actes concrets de la mutualisation entre Antibes et la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis.

Donc il s'agit de regrouper la gestion des commandes de papier et de carburant. Ces groupements de commandes sont issus de la volonté politique de faire émerger des actes de mutualisation pour voir comment les services peuvent mieux fonctionner en se rapprochant, mais tout en respectant les principes fondateurs de la CASA c'est-à-dire en respectant les spécificités de chaque commune et donc participent à ces groupements les communes qui le souhaitent.

Ainsi, les communes choisissent à la carte lesquels de ces nouveaux services elles souhaitent bénéficier sachant que ces nouveaux services sont issus de gains permis par le regroupement des deux structures, d'Antibes et de la CASA. Et aujourd'hui dans le menu de la mutualisation, il y a le papier reprographique et le carburant.

Donc, ce n'est pas une action Antibes – CASA seulement, mais Antibes – CASA plus les communes volontaires avec Antibes et CASA qui sont les fournisseurs et les communes volontaires ainsi qu'Antibes et la CASA, les clients. Donc en langage marketing, ça fait $1 + 1 = 3$.

Les bénéfices immédiats sont : une gestion centralisée de la procédure de commande publique, un service rationalisé, c'est-à-dire organisé avec des quantités précises, des périodicités de livraison, des articles en catalogue où on a obtenu les meilleurs prix et l'établissement de rapports semestriels de consommation, des économies liées à des commandes en quantité plus importante, car regroupées. C'est ça quand même le bénéfice que l'on attend le plus possible.

Alors, les dangers, enfin les inconvénients potentiels sont symétriques et inverses des bénéfices potentiels évidemment.

Donc en un, la procédure de commande publique sera plus lourde que s'il n'y avait pas de procédure. Dans le cas des petites communes, c'est normal qu'il n'y ait pas de procédure, car les montants sont faibles.

En deux, le service pourrait être moins convivial qu'un papetier du village qui est aussi un électeur. En trois, il y a le risque de ne pas faire d'économie si nous avons des points de livraison trop répartis sur le territoire.

Donc pour éviter cela, on a décidé d'avoir deux points de livraison à Antibes et à la CASA et ensuite, c'est Antibes et la CASA qui vont livrer le papier reprographique. Pour le carburant, la situation n'est pas la même, car les livraisons de cuves sont moins fréquentes. Donc même si la cuve est éloignée, s'il y a deux ou trois approvisionnements par an, cela ne fait pas un surcoût prohibitif.

Donc, on constate que les groupements de commandes sont autant une affaire de commande publique qu'un problème d'exécution du marché et donc de logistique.

Alors vu de loin, il semble évident qu'une centralisation des achats et une gestion par une plateforme logistique moderne permet une meilleure gestion. Donc les entreprises du privé procèdent comme ça, on va essayer de faire pareil. La ville-centre peut apporter beaucoup dans le dispositif, car nous avons constitué un magasin général et une centrale d'achat totalement informatisée à la zone industrielle des Trois Moulins. Bon, c'est un projet qui a duré trois ans et qui a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires sociaux parce que le travail des agents a énormément changé.

Aujourd'hui, le processus de gestion des achats, de stockage et les livraisons, est parfaitement maîtrisé. Il y a néanmoins quelques inconnues, dont les aspects administratifs, puisque le dispositif contractuel n'est pas très simple. Il faut conventionner, délibérer, gérer les entrées et sorties dans le groupement, modifier par avenant en cas de changement de contrat. Il faut gérer les contentieux. Ça, ce sera la CASA. Il faut gérer le suivi des commandes et le service fait, ce sera Antibes. Et enfin, il y a la refacturation qui n'est pas une mince affaire puisqu'il faut être absolument sûr de ce qu'on va refacturer et ensuite émettre les titres de recette et se faire payer par les communes à prix coutant du marché.

Et pour tout cela, comme il y a des inconnues, on a essayé de garder une certaine réversibilité en cas de problème, c'est pour ça que l'on fait des expériences sur un an renouvelable trois fois. Si ça marche, on continue. Si ça ne marche pas, on arrête.

Alors pour le carburant, les communes entourées en jaune sont celles qui sont volontaires et qui disposent déjà d'une cuve de carburant. Les communes entourées en bleu sont celles qui sont volontaires pour adhérer au groupement de commandes, mais qui ne disposent pas déjà d'une cuve et donc qui devront utiliser soit le marché par carte, soit la cuve du voisin. C'est le cas de Biot qui va utiliser la cuve d'Antibes, donc la station-service de la zone industrielle des Trois Moulins.

Le marché d'approvisionnement de gros volumes en vrac peut contribuer à faire des économies de carburant : c'est ça que l'on vise. Le marché par carte, l'inconvénient c'est qu'il faut absolument avoir un candidat qui soit représenté, qu'il y ait des stations-service surtout dans l'arrière-pays. Donc c'est ça les deux difficultés pour le carburant qu'on va essayer de résoudre.

Pour le papier reprographique, pourquoi le papier ? D'abord parce qu'on n'est pas totalement dématérialisé. Ensuite, parce que c'est une fourniture, vue de notre côté en tant que gestionnaire, idéale. Et il y a peu d'articles, les A4 et A3 et 80 grammes. Il y a peu de risques. En cas de rupture d'approvisionnement, il n'y a pas mort d'homme. Les montants financiers sont faibles.

Le papier est une fourniture courante. Toutes les communes en ont besoin et c'est une fourniture représentative du mode de fonctionnement du magasin général qui permettra en cas de succès une généralisation très facile à d'autres fournitures : l'habillement, les produits d'entretien, les consommables informatiques, les fournitures administratives.

Donc, il s'agit d'une expérimentation peu engageante, mais révélatrice de notre capacité à constituer une centrale d'achat et un véritable magasin général à l'échelle intercommunale, si on souhaite le faire.

Le mode de fonctionnement qui a été mis en place à la Ville d'Antibes est déjà adapté à une gestion de clients internes qui sont les 22 directions de la Ville et qui sont presque des entités autonomes en matière de gestion de leurs besoins et de leurs crédits. Par la mise en place des crédits indirects à la DGRP et par la constitution d'un magasin à la logistique, on peut décliner ce mode de gestion à d'autres clients que les seules directions de la Ville d'Antibes, à savoir des communes de la CASA qui se déclareraient volontaires.

Alors, je vais vous montrer un petit peu l'intérieur du fonctionnement, tel qu'il est fait aujourd'hui à la logistique. Donc les fournisseurs, la CASA et Antibes, et les clients.

Première étape, c'est la partie commande publique. Ça consiste à recenser les besoins et faire la procédure de marché. La procédure est assurée par la Ville d'Antibes et la CASA et ce sera la CASA qui sera retenue pour la notification ensuite.

Ensuite, il faut remplir le magasin avec une phase d'approvisionnement. Là, on dépalettise, on déconditionne, on range et la notion de « service fait » qui est une obligation légale est effectuée par la personne qui a le magasin, à savoir la Ville d'Antibes. On ne va pas déporter la notion de « service fait » jusqu'à la commune qui sera cliente.

Ensuite, comment ça se passe ? Alors sur le schéma, la commune cliente va nous faire une commande de manière dématérialisée sur un portail internet qui sera un peu notre Amazon à nous. Ça marche, c'est déjà actif à la Ville d'Antibes et les directions nous adressent les commandes de cette manière-là. Ensuite dès qu'on a la commande, on déconditionne, on reconditionne et on optimise une tournée pour les livreurs pour que tous les clients soient livrés à une périodicité et qu'on fasse un tour utile et qu'il n'y ait pas des allers-retours dans tous les sens. Et après la dernière phase, c'est la phase de refacturation où là, sur la base de la consommation réelle, on va donner des factures aux communes membres et émettre des titres de recettes.

Ici, vous avez un article qui explique le mode de fonctionnement dématérialisé des commandes avec tous les avantages de la gestion logicielle, lisibilité des circuits, meilleur suivi, numéro d'enregistrement, état de la commande, etc. Aujourd'hui, on propose de faire cette initiative sans refacturation des frais de gestion. Les frais de gestion ne sont pas refacturés aux communes pour l'instant. Et on a décidé qu'il fallait faire une évaluation sérieuse de l'expérience qui sera menée en fin d'année prochaine.

Mais d'ores et déjà, la commune qui est soumise à ce Conseil municipal permettra, si on le souhaite, aux communes de venir se chercher les fournitures si on s'aperçoit que les livraisons coûtent trop cher. À la CASA de payer les frais de gestion des communes à Antibes si ces frais sont significatifs et si la CASA veut faire un service « gold », c'est-à-dire gratuit pour ses communes membres. Et à la CASA et Antibes de refacturer les frais de gestion au prorata des consommations si on souhaite le faire. Je vous remercie de votre attention.

M. LEONETTI

Merci, M. DUVERGER. Je crois que même si la procédure peut paraître compliquée, en fait elle est une coordination entre deux services qui ont depuis longtemps une expérience dans ce domaine. Et je pense que le retour d'expérience nous permettra non seulement d'affiner le fonctionnement du système, mais de l'étendre à d'autres domaines. Je pense qu'il y a tout intérêt à ce qu'on puisse avancer dans cette voie.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16-3 - ACQUISITION MUTUALISÉE DE PAPIER STANDARD - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme THOMEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est très simple et je vais être très rapide. J'avais envie de vous dire merci pour eux, mais je vais quand même développer.

C'est pour facturer au coefficient familial parce que, comme vous le savez, depuis la rentrée de septembre 2010, nous sommes passés au coefficient familial pour tout ce qui est prix de la restauration scolaire et les parents hors commune étaient au tarif maximum de 4 euros. Dans ces parents hors commune, nous avons des parents qui ont des enfants CLIS 4 – c'est des enfants qui sont lourdement handicapés – et nous sommes une des seules villes du département à accueillir ces enfants.

Donc je vous propose pour ces enfants hors commune de CLIS 4 de proposer le coefficient familial comme pour les enfants d'Antibes et je vous remercie pour eux. Je précise juste que ces enfants de CLIS 4 seront désormais accueillis dans notre école du Cap. Merci, Georges.

M. LEONETTI

Merci. Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME DOR

23-1 - PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Il s'agit de renouveler la convention avec le Conseil général qui nous lie pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles et qui nous permet de bénéficier d'une petite subvention allouée par le Conseil général qui s'élève à 20 % du prix plafond versé annuellement par la CAF, soit pour l'année 2012 à 10 600 euros.

Je profite de ce rapport pour rappeler que le relais assistantes maternelles est une structure très importante qui permet aux assistantes maternelles – il y a quand même plus de 300 sur la Ville – de se regrouper, de trouver toutes les informations et surtout aux familles de retrouver aussi là toutes les informations et de pouvoir trouver les assistantes maternelles qu'elles recherchent, dont elles ont besoin pour l'accueil de leurs enfants.

Donc voilà, je vous demande de permettre à Monsieur le Maire de renouveler cette convention avec le Conseil général.

M. LEONETTI

Merci. Personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

23-2 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATION

Mme DOR

C'est très rapide. C'est l'adoption du règlement intérieur des structures de la petite enfance que nous avons déjà présenté en 2009. Il nous faut le modifier légèrement à la demande de la CAF. Alors en trois mots, le même règlement s'applique désormais aux structures collectives et familiales.

Il permet en annexe de joindre la charte de l'accueil de l'enfant handicapé, de présenter les différents métiers de la petite enfance qui fonctionnent dans les structures. En termes de remboursement, enfin de paiement, il permet une petite modification sur le délai de carence qui est porté de quatre à trois jours en cas de maladie. Et on intègre dans ce règlement le paiement en ligne qui existe déjà avec le portail Famille. Voilà ! Je crois que j'ai rien oublié. C'est un dossier simple.

M. LEONETTI

Merci. Même type de vote ? Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR CHIALVA

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (PRÉ) - INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) - ADOPTION

M. GONZALEZ

Il s'agit effectivement de la participation pour le raccordement à l'égout qui était actuellement utilisée dans le cadre des permis de construire puisqu'elle était exigible à travers les permis de construire.

Aujourd'hui, elle a été remplacée à partir du 1^{er} juillet 2012 par une loi de mars 2012 par la participation pour le financement de l'assainissement collectif. Ce qui est le même résultat sauf que, comme je le disais tout à l'heure, la PRE est exigible avec les permis de construire. Aujourd'hui, la participation pour le financement de l'assainissement collectif n'est plus exigible qu'au moment du raccordement.

De plus, il y a deux catégories. Il y a la catégorie collectif d'habitation avec un taux particulier qui est de 25,52 euros de la surface plancher, alors qu'avant nous parlions de 25 euros du m² SHON. Et que la deuxième section concerne les établissements relevant de la catégorie « assimilé domestique » qui ont un coefficient particulier. Voilà, Monsieur le Maire, j'ai tout dit ou à peu près.

M. LEONETTI

Merci. Donc c'est vrai que c'est toujours mieux d'être payé avant que d'être payé après. Dans le budget assainissement, ça va créer bien sûr une période pendant laquelle il y aura un manque à gagner qui se reportera après, puisque c'est le raccordement qui est payé maintenant au lieu du paiement direct au permis de construire. Donc dans ces conditions, il faut le prendre en acte et l'atténuer sur la période donnée en sachant que l'assainissement fera l'objet d'un débat DSP ou régie – tiens, encore un ! – et que nous ne nous interdisons rien.

Mais comme la régie nous laisse déjà supposer que nous allons encore baisser le prix de l'eau, malgré cet élément-là, nous verrons bien si la DSP nous permet de la baisser encore plus que ce que nous avons envisagé de la baisser après l'avoir abaissé. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Oui alors, donc là c'est un changement du fait de la loi et qui va, comme vous le disiez, générer un manque à gagner pour la Ville. Donc indépendamment de l'augmentation de la base de calcul, vous proposez de porter la redevance de 0,38 à 0,50 dès 2013 au lieu de 2015 tel que c'était prévu. ...

M. LEONETTI

Non ! Non !

Mme MURATORE

Donc si nous comprenons bien, c'est l'ensemble des antibois qui va payer pour un manque à gagner sur les nouvelles constructions....

M. LEONETTI

Non !

Mme MURATORE

Ah, c'est ce qu'il y a écrit dans le texte.

M. LEONETTI

Non !

Mme MURATORE

Et cela d'ailleurs n'est pas soumis au vote, donc on ne sait pas. Ce n'est pas très clair... ce n'est pas clair du tout...

M. LEONETTI

Non !

Mme MURATORE

...puisque dans le texte de la délibération qui est soumis au vote effectivement, ce n'est pas indiqué. On le trouve dans le rapport qui suit ...

M. LEONETTI

Non !

Mme MURATORE

Donc on voulait savoir qu'en est-il ?

M. LEONETTI

Je viens de l'expliquer, je viens de vous expliquer dans un souci de transparence peut-être excessif, pour les personnes qui seraient mal informées ou qui souhaiteraient l'être. Les services disent, voilà ce que ça augmente de coût pour les années concernées. Ça veut pas dire que cette décision est prise et je vous dis même que la décision c'est que ça va continuer à baisser, mais que on tiendra compte dans la négociation comme dans le prix qu'on fera en régie de cette augmentation momentanée qui fait que au lieu d'être payé avant, ce sera payé après et que pendant deux ans, il y aura un décalage de ce paiement.

Donc c'est une simulation de la part des services qui disent « si on est en linéaire et sur le prix actuel, il y aura cette augmentation et tenez-en compte, Monsieur le Maire, le jour où vous allez avoir une négociation ». Donc ça n'est pas une décision. Le prix de l'eau ne va pas augmenter, il va continuer à diminuer. Et cette fois-ci, on ne fera pas une double page dans Nice Matin parce que vous serez suffisamment ouverte, je suis sûr, pour le diffuser très largement à l'ensemble de nos concitoyens.

Donc sur cette délibération, qui est contre ? Difficile d'être contre d'ailleurs... ou s'abstient ? Personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME BLAZY

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY

Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'éducation artistique et culturelle de qualité favorise la concentration, la sensibilité, le goût de l'effort et l'épanouissement ...

M. LEONETTI

Je ne sais pas s'ils sont très concentrés là franchement ! Vous parlez des enfants ?

Mme BLAZY

...Oui, je parle des enfants là – et l'épanouissement de l'enfant.

Une telle éducation doit être conçue et organisée au profit de tous et par conséquent doit être initiée à l'école et se poursuivre dans les établissements culturels présents sur les territoires de vie de l'enfant.

Nous vous demandons donc de renouveler cette convention de partenariat avec l'Inspection académique des Alpes-Maritimes et le Conservatoire de musique et d'art dramatique d'Antibes Juan-les-Pins, ce jusqu'en 2014 et 2015 pour qu'on ait à Antibes Juan-les-Pins la musique pour tous.

M. LEONETTI

Donc je rappelle... tiens ! Encore un service public supplémentaire offert par la Ville à ses concitoyens - qui ne diminue pas et qui augmente au contraire, malgré les efforts de gestion et de fonctionnement - que nous n'avons pas l'intention de supprimer du tout, même si l'Éducation nationale se mettait à faire effectivement ce qui est dans sa mission, c'est-à-dire de faire aussi l'éducation musicale.

Donc je soumetts cette délibération à votre approbation. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - ACHAT ET MISE EN VENTE EN RÉGIE D'OUVRAGES À L'OCCASION DES RENCONTRES INTERNATIONALES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE D'ANTIBES ET DE L'EXPOSITION « LES MONUMENTS DE SPECTACLE EN GAULE DU SUD » - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

Monsieur le Maire et chers collègues. Comme chaque année au mois d'octobre se déroulent les rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes. À cette occasion, l'Association pour la Promotion et la diffusion des connaissances archéologiques publient des actes de rencontre. Et compte tenu du public très spécialisé auquel s'adressent ces ouvrages, il vous est proposé d'acquérir dix exemplaires de chaque qui sont tous destinés à la vente.

D'autre part, à l'occasion de l'exposition « Les monuments de spectacle en Gaule du Sud » présentée du 15 septembre au 6 janvier 2013, qui évoque les représentations dans les spectacles, théâtres, amphithéâtres et cirques, il est également proposé de mettre en vente des ouvrages se rapportant à ceci pour un coût de 1 377 euros. Donc voilà, il vous est demandé d'approuver les modalités d'acquisition et de revente de ces articles.

M. LEONETTI

Bien sûr ! La Gaule du Sud, c'est nous. Vous êtes gaulois du Sud, vous, M. PIEL. Moi aussi ! Eh oui, on est de la Gaule du Sud. La Narbonnaise. La Narbonnaise, c'est la Gaule du Sud.

M. DAHAN

Absolument !

M. LEONETTI

On est dans la province romaine.

M. DAHAN

Oui.

M. LEONETTI

Je ne savais pas moi non plus que j'étais un gaulois du Sud. Je pensais que j'étais un latin du nord. Mais voilà ! À mon avis, c'est pareil.

M. DAHAN

La Gaule du Sud, c'était en partie la Ligure. La grande Ligure, la Gaule du Sud.

M. LEONETTI

La grande Ligure. Après c'est la Narbonnaise.

Donc qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

29-2 - MUSÉE PICASSO - RÉIMPRESSION DU GUIDE INTITULÉ « MUSÉE PICASSO, ANTIBES. UN GUIDE DES COLLECTIONS » - ÉDITION, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

Cela concerne la réimpression du guide, compte tenu de la vente de cet article, il est proposé dans deux langues, en français et en anglais, et également il y a eu une remise à jour de cet article.

Il en est proposé pour un achat de 10 379 euros et pour un coût total de vente de 57 750. Il vous est demandé d'approuver les modalités d'édition et de revente de cet article.

M. LEONETTI

Très bien. Même type de vote ? Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

29-3 - MUSEE PEYNET - RÉAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE DE PRODUITS - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

Pareil. En fait, compte tenu de la réussite du musée Peynet et de sa boutique, il vous est demandé un rééchantillonnage pour un coût total de 3 431 euros avec une recette provisionnelle de 6 187,50.

M. LEONETTI

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

29-4 - FORT CARRÉ - RÉAPPROVISIONNEMENT D'OBJETS SIGLES - ACHAT ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITÉS

M. DAHAN

Même style. Réapprovisionnement.

M. LEONETTI

Donc on fait les stocks avant l'été, si j'ai bien compris. C'est ça ?

M. DAHAN

Oui. Pour l'achat et la vente, donc pour un coût de 220 euros avec des recettes provisionnelles de 375 euros. Il vous est donc demandé d'en approuver les modalités d'acquisition, d'édition et de revente.

M. LEONETTI

Merci. Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

29-5 - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE - JOURNÉES DE L'ARCHÉOLOGIE - APPLICATION DE LA GRATUITÉ D'ENTRÉE

M. DAHAN

Alors ça, c'était dans le cadre des journées de l'archéologie où nous avons demandé l'application de la gratuité, ce qui permet d'harmoniser avec l'ensemble des musées de France.

M. LEONETTI

Très bien.

Pas de vote contre ni d'abstention.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances pour revenir en grande forme début août... eh oui, vous ne pensez tout de même pas prendre plus de vacances que les français... et l'exemplarité de l'élu ! nous sommes des élus normaux.

Je n'ai pas la date du prochain Conseil mais ça ne sera pas au mois d'août.

La séance a été levée à 19 h 25.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI